RAPPORT ANNUEL DE GESTION

2015 - 2016

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION

ENSEMBLE on fait avancer le Québec

Québec

RAPPORT ANNUEL DE GESTION

2015 - 2016

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION

La présente publication a été rédigée par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

Le genre masculin utilisé dans le document désigne aussi bien les femmes que les hommes.

Le présent document a été publié en version papier en quantité limitée. Seule la version électronique, qui se trouve dans le site Web du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, est maintenant accessible : www.mapaq.gouv.qc.ca

Dépôt légal 2016
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada
ISBN 978-2-550-76293-5 (imprimé)
ISBN 978-2-550-76294-2 (PDF)
ISSN 1703-8960 Rapport annuel de gestion (imprimé)
ISSN 1703-8979 Rapport annuel de gestion (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2016
La reproduction totale ou partielle de ce document est autorisée à la condition que la source soit mentionnée.

Soucieux de protéger l'environnement, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation favorise l'utilisation de papier fabriqué à partir de fibres recyclées pour la production de ses imprimés.

Imprimé sur du papier Rolland Enviro 100 contenant 100 % de fibres postconsommation.

100 %

LETTRE DU MINISTRE

Monsieur Jacques Chagnon

Président de l'Assemblée nationale du Québec

Hôtel du Parlement

Québec

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous transmettre le *Rapport annuel de gestion 2015-2016* du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Ce document rend compte des résultats obtenus en ce qui a trait aux orientations et aux objectifs du Plan stratégique 2015-2018 et du Plan d'action de développement durable 2015-2020.

Toutes les réalisations présentées dans ce rapport témoignent des efforts consentis par le Ministère et son personnel, non seulement pour contribuer à relever les défis du secteur bioalimentaire, mais aussi pour favoriser la prospérité du Québec.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation,

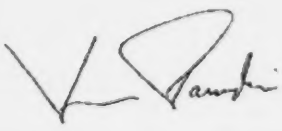

Pierre Paradis
Québec, septembre 2016

LETTRE DU SOUS-MINISTRE

Monsieur Pierre Paradis

Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Hôtel du Parlement

Québec

Monsieur le Ministre,

C'est avec fierté que je vous présente le rapport annuel de gestion du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation pour l'exercice financier 2015-2016. Ce rapport a été préparé selon les exigences de la Loi sur l'administration publique.

Vous y trouverez les résultats qu'a atteints le Ministère relativement aux objectifs du Plan stratégique 2015-2018 et du Plan d'action de développement durable 2015-2020. Ce rapport fait également état du respect des exigences législatives et gouvernementales en vigueur. Il permet notamment d'apprécier les actions que le Ministère a entreprises pour utiliser les ressources allouées de façon optimale.

À la lumière des constats et des résultats de cette première année de mise en œuvre du Plan stratégique et du Plan d'action, certains indicateurs seront revus et actualisés dans le but de rendre compte fidèlement des actions du Ministère.

Je tiens particulièrement à remercier les membres du personnel du Ministère pour tout le travail accompli au cours de la dernière année. Ce travail, qui consiste notamment à favoriser la prospérité du secteur bioalimentaire et à veiller à la qualité des aliments dans une perspective de développement durable, est primordial pour la vitalité de toutes les régions du Québec.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments les plus respectueux.

Le sous-ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation,

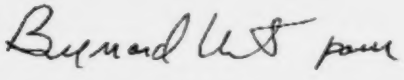

Fernand Archambault
Québec, septembre 2016

DÉCLARATION
DU COMITÉ DE DIRECTION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES DONNÉES ET DES CONTRÔLES AFFÉRENTS

La fiabilité de l'information contenue dans le *Rapport annuel de gestion 2015-2016* du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation ainsi que des contrôles qui s'y rapportent relève de la compétence du sous-ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Pour appuyer ce dernier dans sa tâche, la Direction de l'évaluation de programmes et de la vérification interne du Ministère a validé, conformément aux normes d'examen généralement reconnues, les résultats et les explications présentés dans ce rapport et lui a remis un compte rendu favorable à cet égard.

De plus, chacun des membres du comité de direction du Ministère confirme l'exactitude, l'intégralité et la fiabilité de l'information présentée et des contrôles afférents. Par conséquent, nous déclarons que ce rapport annuel de gestion est fiable et qu'il correspond à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2016.

LES MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTION

- **Fernand Archambault**
  Sous-ministre

- **Geneviève Masse**
  Secrétaire générale
  et directrice de la coordination ministérielle

- **Gisèle Pagé**
  Sous-ministre adjointe à la transformation alimentaire et aux marchés

- **Hélène Doddridge**
  Sous-ministre adjointe au développement régional et au développement durable

- **Christian Dubois**
  Sous-ministre associé à la formation bioalimentaire

- **Christine Barthe**
  Sous-ministre adjointe à la santé animale et à l'inspection des aliments

- **Bernard Verret**
  Sous-ministre adjoint aux politiques agroalimentaires

- **Abdoul Aziz Niang**
  Sous-ministre adjoint aux pêches et à l'aquaculture commerciales

- **Louis Gagnon**
  Directeur général des services à la gestion

Québec, septembre 2016

RAPPORT
DE VALIDATION DE LA DIRECTION DE L'ÉVALUATION DE PROGRAMMES ET DE LA VÉRIFICATION INTERNE

Monsieur Fernand Archambault

Sous-ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Monsieur le Sous-Ministre,

Conformément au mandat que vous lui aviez confié, la Direction de l'évaluation de programmes et de la vérification interne (DEPVI) a examiné les résultats et les explications afférentes contenus dans le *Rapport annuel de gestion 2015-2016* du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

Nos travaux de validation ont été conduits conformément aux normes d'examen généralement reconnues et ne visaient pas à vérifier les systèmes de compilation ni à évaluer le contrôle interne. En ce sens, ils ne constituent pas une vérification.

La DEPVI a également participé aux travaux du comité de lecture de ce rapport annuel de gestion. Ces travaux ont porté sur la pertinence et la cohérence des renseignements qui y sont présentés.

Au terme de notre mandat et en fonction de notre examen, nous concluons que les résultats et les explications afférentes qui se trouvent dans le *Rapport annuel de gestion 2015-2016* du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation sont plausibles.

Le directeur de l'évaluation de programmes et de la vérification interne,

Simon Côté
Québec, août 2016

TABLE DES MATIÈRES

Introduction 11

Présentation du ministère 13
Contexte 14
> La mission 14
> La vision 14
> Les valeurs 14
> La clientèle 14
> Les champs d'activité 15
> L'organisation administrative 16

L'année en bref 19
Faits saillants 20
Performance du secteur bioalimentaire 23

Résultats 2015-2016 | Plan stratégique 2015-2018 29
Sommaire des résultats 2015-2016 31
Premier enjeu : Un secteur bioalimentaire dynamique 39
Deuxième enjeu : Une organisation accessible et performante 57

Résultats 2015-2016 | Plan d'action de développement durable 2015-2020 63
Description des résultats 2015-2016 65
Contribution aux objectifs gouvernementaux 85

Utilisation des ressources et exigences législatives et gouvernementales 91
Utilisation des ressources 93
> Ressources financières 93
> Ressources humaines 95
> Ressources informationnelles 98
Exigences législatives et gouvernementales 101

Annexes 111
Lois administrées 112
Pour nous joindre 113
Organigramme 114

INTRODUCTION

Le 22 mars 2016, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. Pierre Paradis, a rendu public le Plan stratégique 2015-2018. Ce plan stratégique s'inscrit dans une démarche qui vise à recentrer l'intervention du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (désigné par l'acronyme « MAPAQ » ou la forme abrégée « le Ministère » dans le présent document) pour la rendre plus accessible et plus performante, de manière à mieux soutenir le secteur bioalimentaire, qui agit comme un véritable levier pour l'économie du Québec et de ses régions. Les objectifs retenus visent à soutenir les avenues les plus prometteuses pour appuyer la prospérité du Québec et l'amener à se distinguer davantage sur les différents marchés. De plus, la volonté du Ministère d'être à l'écoute des attentes des consommateurs et des citoyens au chapitre de la production alimentaire a guidé le choix des orientations et des objectifs.

Dans le cadre de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020, le MAPAQ s'est doté du Plan d'action de développement durable 2015 2020 (PADD 2015-2020), qui complète le Plan stratégique. Ce plan d'action vise la poursuite de l'intégration du développement durable dans les interventions du Ministère, dans l'accompagnement des entreprises et des secteurs, dans l'appui aux activités de recherche, d'innovation et de formation, dans sa culture organisationnelle, dans ses pratiques de gestion ainsi que dans ses mécanismes de prise de décision.

L'adoption du Plan stratégique 2015-2018 et du Plan d'action de développement durable 2015-2020 représente non seulement une réponse aux orientations stratégiques du gouvernement du Québec, mais aussi un virage important pour le Ministère. Conformément aux bonnes pratiques découlant de l'application de la Loi sur l'administration publique (RLRQ, chapitre A-6.01), certains indicateurs seront revus et actualisés à court terme pour offrir une reddition de comptes fidèle en ce qui concerne les impacts générés par l'action du MAPAQ.

Le *Rapport annuel de gestion 2015-2016* du MAPAQ couvre l'exercice qui s'est déroulé du 1er avril 2015 au 31 mars 2016. Ce document s'inscrit dans le processus de reddition de comptes prescrit par la Loi sur l'administration publique. Il présente un portrait des principales réalisations du Ministère pour l'année financière 2015-2016 et donne aux parlementaires ainsi qu'aux Québécoises et aux Québécois des renseignements concernant la performance du MAPAQ et l'atteinte de ses objectifs.

PRÉSENTATION DU MINISTÈRE

CONTEXTE

Au Québec, la responsabilité du développement du secteur bioalimentaire est confiée au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Ce secteur englobe les activités de production agricole, d'aquaculture et de capture, de transformation et de distribution des aliments, y compris le commerce de détail et les services alimentaires destinés au réseau de l'hôtellerie, de la restauration et des institutions (HRI). Le Ministère exerce une surveillance de toute la chaîne alimentaire aux fins de la protection de la santé publique de même que de l'amélioration de la santé et du bien-être des animaux. De plus, il est impliqué dans la formation collégiale spécialisée en agriculture et en agroalimentaire.

Pour ce faire, le MAPAQ peut compter sur le savoir-faire et la connaissance de plus de 1 500 employés issus de disciplines variées. Une proportion importante de son effectif travaille en région. Ainsi, plus de 55 % de son personnel régulier se trouve à l'extérieur des agglomérations de Québec et de Montréal.

La mission

Le Ministère a pour mission de favoriser la prospérité du secteur bioalimentaire et de veiller à la qualité des aliments dans une perspective de développement durable.

La vision

Pour appuyer sa mission, le Ministère s'est donné comme vision d'être une organisation reconnue pour son expertise, en appui aux entrepreneurs et à l'écoute des attentes des consommateurs et des citoyens.

Les valeurs

Le Ministère privilégie des valeurs organisationnelles de collaboration, de transparence, de professionnalisme et d'équité.

La clientèle

Les interventions du Ministère touchent une clientèle étendue et diversifiée :

- consommateurs;
- producteurs agricoles;
- pêcheurs commerciaux et aquaculteurs;
- transformateurs alimentaires;
- distributeurs, grossistes et détaillants en alimentation;
- manipulateurs d'aliments et restaurateurs;
- fournisseurs de services à la production;
- étudiants du domaine bioalimentaire;
- instances locales et régionales impliquées dans le développement bioalimentaire, dont les municipalités.

Les champs d'activité

Pour remplir sa mission, le Ministère exerce son intervention par du soutien professionnel, de l'appui financier ou de l'encadrement légal et réglementaire. Il oriente les politiques, les programmes et les règlements touchant le secteur bioalimentaire, y compris celles et ceux dont l'application est confiée aux organismes sous la responsabilité du ministre.

Ces organismes sont :

- La Financière agricole du Québec (www.fadq.qc.ca);
- la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (www.rmaaq.gouv.qc.ca);
- la Commission de protection du territoire agricole du Québec (www.cptaq.gouv.qc.ca);
- le Conseil des appellations réservées et des termes valorisants (www.cartv.gouv.qc.ca).

Les principales interventions du Ministère sont les suivantes :

Le soutien professionnel

- services aux entreprises des secteurs de l'agriculture, de l'aquaculture, des pêches et de la transformation alimentaire;
- accompagnement de la relève;
- appui aux agents économiques dans la mise en valeur du bioalimentaire;
- transfert technologique et aide à l'innovation;
- formation collégiale et professionnelle offerte par l'Institut de technologie agroalimentaire (ITA);
- soutien au développement des marchés intérieurs et extérieurs;
- accompagnement visant à favoriser le développement sectoriel;
- promotion de la sécurité des aliments et du bien-être animal, et veille en matière de santé publique et animale;
- veille économique et commerciale;
- relations fédérales-provinciales et politiques commerciales.

L'appui financier

- aide au développement des entreprises agricoles et aquacoles ainsi qu'à celui des entreprises de pêche et de transformation alimentaire;
- appui au financement des entreprises de pêche commerciale;
- aide à la mise en place de stratégies sectorielles d'amélioration de la compétitivité;
- aide à l'investissement en agroenvironnement et en aquaenvironnement;
- appui à la recherche et à l'innovation;
- aide au développement bioalimentaire sectoriel et régional;
- appui à la production biologique;
- appui au développement des marchés;
- soutien à la commercialisation et à la promotion des produits québécois;
- aide à l'amélioration de la santé animale;
- soutien à l'amélioration de la salubrité et de la qualité des aliments;
- application du Programme de crédit de taxes foncières agricoles (jusqu'au 1er janvier 2017);
- orientation des outils de gestion des risques (assurances et financement) et de soutien à la relève agricole administrés par La Financière agricole du Québec.

L'encadrement légal et réglementaire

- contrôle de l'innocuité et de la salubrité des produits agricoles, marins et alimentaires;
- gestion de la délivrance des permis accordés aux établissements alimentaires et aquacoles ainsi qu'aux propriétaires ou aux gardiens de quinze chats ou chiens ou plus;
- instauration de mesures pour assurer la santé et le bien-être des animaux, et protection phytosanitaire des cultures;
- mise en œuvre de moyens pour permettre la traçabilité des animaux et des aliments;
- gestion de la délivrance des permis de transformation de produits marins et notion d'intérêt public;
- enregistrement des entreprises agricoles;
- responsabilité de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche ainsi que de la Loi sur les producteurs agricoles, dont les attributions relèvent principalement de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec;
- responsabilité de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles ainsi que de la Loi sur l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, dont plusieurs attributions sont principalement dévolues à la Commission de protection du territoire agricole du Québec;
- responsabilité de la Loi sur les appellations réservées et les termes valorisants, dont les attributions relèvent principalement du Conseil des appellations réservées et des termes valorisants.

L'organisation administrative

Pour remplir les différents volets de sa mission, le Ministère s'appuie sur les unités administratives suivantes :

- Sous-ministériat aux pêches et à l'aquaculture commerciales;
- Sous-ministériat à la formation bioalimentaire;
- Sous-ministériat au développement régional et au développement durable;
- Sous-ministériat à la santé animale et à l'inspection des aliments;
- Sous-ministériat à la transformation alimentaire et aux marchés;
- Sous-ministériat aux politiques agroalimentaires;
- Direction générale des services à la gestion.

Pour plus d'information, on peut consulter en annexe l'organigramme du MAPAQ.

L'ANNÉE EN BREF

FAITS SAILLANTS

Adoption de la Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal et modification du Code civil du Québec concernant la situation juridique de l'animal

Le projet de loi visant l'amélioration de la situation juridique de l'animal a été déposé le 5 juin 2015. Les consultations particulières relatives à ce projet de loi ont permis de mettre en lumière l'expertise de plusieurs organisations et ont révélé l'intérêt de la population pour la question du bien-être animal. Cette démarche a conduit à la sanction de la Loi visant l'amélioration de la situation juridique de l'animal le 4 décembre 2015. Cette loi modifie le Code civil du Québec, qui dorénavant prévoit expressément que l'animal est un être doué de sensibilité et qu'il n'est pas un bien meuble. De plus, elle édicte la Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal, qui a pour objet d'établir diverses règles visant à assurer une protection adéquate aux animaux domestiques et à certains animaux sauvages gardés en captivité. Cette loi prévoit notamment l'obligation pour le propriétaire ou la personne ayant la garde d'un animal de s'assurer que ce dernier reçoit les soins propres à ses impératifs biologiques.

La Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal prévoit également une série d'actes interdits concernant notamment le transport d'un animal ou son dressage pour le combat. En outre, elle contient l'obligation pour certains propriétaires ou gardiens d'animaux d'être titulaires d'un permis délivré par le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation ainsi que des pouvoirs d'inspection, d'ordonnance, de saisie et de confiscation. Enfin, elle comporte des dispositions pénales applicables en cas de contravention à ses règles, dont des peines d'emprisonnement pour certains cas de récidive.

Réforme et transfert du Programme de crédit de taxes foncières agricoles

Le 17 mars 2016, à l'occasion du Discours sur le budget, le gouvernement du Québec annonçait la réforme du Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA) et son transfert à Revenu Québec à compter du 1er janvier 2017.

D'une part, par cette annonce, le gouvernement du Québec confirmait l'importance du maintien du soutien financier à la fiscalité foncière agricole des producteurs. D'autre part, il voulait en simplifier considérablement l'administration. Ainsi, le calcul du crédit de taxes sera dorénavant établi sur la base d'un seul taux, fixé à 78 % pour les années 2017 et 2018, plutôt que de trois comme il est inscrit dans l'actuel programme.

De plus, certaines conditions d'admissibilité au Programme seront abolies dans le cadre de la révision du crédit de taxes, ce qui permettra de faire bénéficier une plus large clientèle au soutien offert. Enfin, puisqu'il s'agit d'une mesure fiscale, Revenu Québec se verra confier la tâche d'administrer le nouveau programme.

Appui au développement du secteur biologique

En mai 2015, le Ministère lançait la Stratégie de croissance du secteur biologique 2015-2018. Représentant un investissement de 9 millions de dollars sur 3 ans, cette stratégie est composée de différentes mesures d'aide ayant pour objectif de permettre aux entreprises québécoises de saisir tout le potentiel de croissance qu'offrent les marchés québécois et d'exportation des aliments biologiques. Parmi ces mesures, notons le Programme d'appui pour la conversion à l'agriculture biologique, qui vise à stimuler le développement de l'offre de produits biologiques québécois en soutenant la croissance des entreprises sur le plan de l'agriculture biologique et de la conversion de leurs activités agricoles.

Entre juillet 2015 et mars 2016, le Programme a permis de soutenir la conversion de près de 1 400 hectares et de plus de 1,1 million d'entailles. Plus de 600 entreprises agricoles en voie de démarrage ou de conversion ou effectuant déjà une production biologique ont également pu bénéficier d'une bonification de l'aide financière offerte pour des services-conseils concernant la gestion, l'encadrement technique et l'agroenvironnement. L'ensemble des mesures d'appui au secteur biologique permet notamment de développer l'offre québécoise de produits biologiques et de répondre ainsi aux attentes des consommateurs en matière de santé, de saine alimentation, de protection de l'environnement, de bien-être animal et d'approvisionnement local.

Mise en œuvre du rapport final du Groupe de travail sur la sécurité du revenu en agriculture au Québec

Dans la foulée des recommandations du rapport final du Groupe de travail sur la sécurité du revenu en agriculture au Québec, lequel a été rendu public en février 2015, deux séries de mesures ont été annoncées en mai et en décembre 2015. D'abord proposées par le Ministère, elles ont ensuite été mises en œuvre par La Financière agricole du Québec.

À cet effet, une réserve actuarielle consacrée aux programmes de gestion des risques agricoles a été constituée et sera capitalisée à hauteur de 317 millions de dollars sur une période de 2 ou 3 ans par La Financière agricole du Québec. Avec l'actualisation des programmes Agri-Québec et Agri-Québec Plus, une bonification annuelle de 6,9 millions de dollars a été offerte aux entreprises agricoles et aquacoles du Québec pour les secteurs non couverts par l'assurance stabilisation des revenus agricoles ou par la gestion de l'offre. Cette bonification inclut également une mesure appliquée aux entreprises dont le revenu agricole brut était inférieur à 100 000 $. Des mesures de simplification des divers programmes ont été annoncées pour réduire les chevauchements entre les programmes de gestion des risques et permettre aux secteurs de choisir le type de programmes le mieux adapté à leur situation.

Par ailleurs, pour encourager et stimuler les investissements, les entreprises du secteur agricole et agroalimentaire ont maintenant accès au Programme d'appui au développement des entreprises agricoles du Québec, qui dispose d'un budget annuel de 5,8 millions de dollars. Enfin, des démarches visant à simplifier les processus administratifs et les programmes administrés par La Financière agricole du Québec ont été enclenchées au cours de l'année 2015-2016.

Préservation de l'intégrité de la gestion de l'offre

L'année 2015-2016 a été marquée par la conclusion des négociations relatives au Partenariat transpacifique. À ce titre, le gouvernement du Québec a défendu, sur toutes les tribunes, la nécessité de préserver l'intégrité de la gestion de l'offre et la réciprocité des normes, notamment à la conférence annuelle des ministres fédéral-provinciaux-territoriaux de l'Agriculture tenue en juillet 2015, où les ministres ont unanimement reconnu qu'il était important de maintenir l'intégrité du système de gestion de l'offre.

L'augmentation des importations de lait diafiltré à bas prix au cours de l'année 2015-2016 a eu un impact négatif sur le prix du lait obtenu par les producteurs. À cet égard, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, en collaboration avec ses partenaires de l'industrie laitière et ses homologues provinciaux, est intervenu à plusieurs reprises auprès du gouvernement fédéral pour qu'il clarifie le statut du lait diafiltré dans la réglementation. En mars 2016, le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada a finalement indiqué au Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire de la Chambre des communes que le lait diafiltré ne pouvait pas être considéré comme du lait dans les normes de composition du fromage.

Poissons et fruits de mer du Québec en vedette au Seafood Expo North America à Boston

Les 6, 7 et 8 mars dernier se tenait à Boston la 34e édition du Seafood Expo North America (SENA). Regroupant des grossistes, des distributeurs de poissons et fruits de mer ainsi que des transformateurs en provenance de plus de 100 pays, cet événement commercial est le plus important en Amérique du Nord dans le domaine des produits aquatiques.

L'implication du gouvernement du Québec au SENA montre l'intérêt qu'il accorde au secteur des pêches et de l'aquaculture. Depuis plus de 25 ans, le pavillon du Québec permet de regrouper, à cette occasion, les entreprises québécoises exportatrices de poissons et fruits de mer. Cette présence contribue à la notoriété des poissons et fruits de mer du Québec sur le marché du Nord-Est américain. Rappelons qu'en 2015, 80 % de nos exportations de poissons et fruits de mer étaient destinées au marché américain.

Le MAPAQ encadre la participation des entreprises au SENA et joue un rôle de facilitateur entre les différents intervenants. Soulignons également le travail du Groupe Export agroalimentaire Québec-Canada dans la logistique entourant le pavillon du Québec et l'accompagnement des entreprises exposantes. Enfin, la participation du Québec à cet événement a été possible grâce à la collaboration et au dynamisme de la délégation du Québec à Boston.

Nouvel environnement technologique à l'Institut de technologie agroalimentaire

Au cours de l'année 2015-2016, l'Institut de technologie agroalimentaire (ITA) s'est vu doté d'un réseau sans fil de haute technologie lui permettant d'intégrer l'utilisation des technologies de l'information et de la communication en enseignement dans sa formation régulière et continue. Ce nouvel environnement technologique de haut niveau permet à l'ITA d'assurer son leadership en matière de formation agroalimentaire et de répondre aux besoins toujours grandissants de sa population étudiante. D'ailleurs, pour une deuxième année consécutive, le nombre de demandes d'admission à l'ITA a connu une progression avec une augmentation d'environ 9 % au premier tour sur l'ensemble de ses deux campus.

SIAL Canada 2015 : des exportateurs agroalimentaires québécois se distinguent

L'édition 2015 du Salon international de l'alimentation (SIAL Canada) se tenait à Toronto du 28 au 30 avril 2015. Le Québec y était représenté par plus de 60 entreprises exportatrices du secteur bioalimentaire. En marge de ce salon, le Québec et l'Ontario ont organisé plus de 400 rencontres d'affaires individuelles entre 28 acheteurs internationaux et 84 entreprises canadiennes, dont plus de la moitié étaient québécoises. Ces rencontres ont permis aux entreprises d'établir des contacts privilégiés et de présenter leurs produits dans le but de les exporter. Les acheteurs venaient principalement de l'Amérique du Nord (12), de l'Europe (7) et de l'Asie (7).

Adoption de nouvelles recommandations par les partenaires de la Stratégie québécoise de santé et de bien-être des animaux

Les organisations partenaires de la Stratégie québécoise de santé et de bien-être des animaux ont adopté, lors de leur assemblée annuelle du 12 novembre 2015, 12 nouvelles recommandations dont la mise en œuvre sera assurée de façon collective et concertée. Ces recommandations portent notamment sur la vigie, la prévention et le contrôle des maladies animales et zoonotiques de même que la mise en place d'initiatives de soutien à la mise en œuvre des pratiques recommandées en matière de soins aux animaux.

Mise en place de mesures de contrôle et de surveillance accrues relativement à la santé des abeilles

La mortalité des abeilles domestiques étant préoccupante, le Ministère a renforcé, en 2015, les efforts nécessaires au maintien de la santé du cheptel apicole québécois, lequel est essentiel à la pérennité du secteur bioalimentaire par le rôle crucial que jouent les abeilles en tant que pollinisatrices. Entre autres, il a accru les mesures de contrôle et de surveillance de certains pathogènes susceptibles d'affecter sérieusement cette industrie, tel le petit coléoptère des ruches, de même que, notamment, la surveillance du transport des abeilles sur le territoire québécois. Le Ministère a aussi poursuivi la tenue d'enquêtes dans les cas de suspicions d'empoisonnement aigu d'abeilles par des pesticides, ces produits étant considérés comme l'un des facteurs pouvant causer la mort d'abeilles.

PERFORMANCE DU SECTEUR BIOALIMENTAIRE

Des résultats à la hausse pour le secteur bioalimentaire

Les secteurs des pêches et de la transformation bioalimentaire ont amélioré leur chiffre d'affaires en 2015. Les livraisons manufacturières des entreprises de transformation bioalimentaire ont connu une croissance de l'ordre de 4 %. Après avoir plafonné en 2012 et en 2013, elles se sont relevées au cours des deux années suivantes pour afficher un montant s'estimant à 25 milliards de dollars en 2015. Quant aux entreprises de pêche, la valeur de leurs débarquements en espèces marines a atteint 229 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 12 % en 2015. Pour leur part, les entreprises agricoles ont vu la valeur de leurs ventes enregistrer, en 2015, leur deuxième résultat en importance à ce jour, et ce, malgré le léger repli entraîné par la fin des sommets de prix agricoles qui, pour diverses denrées, se sont succédé au cours des récentes années. Ces ventes ont ainsi atteint 8 milliards de dollars.

Livraisons manufacturières au Québec, transformation bioalimentaire[1]

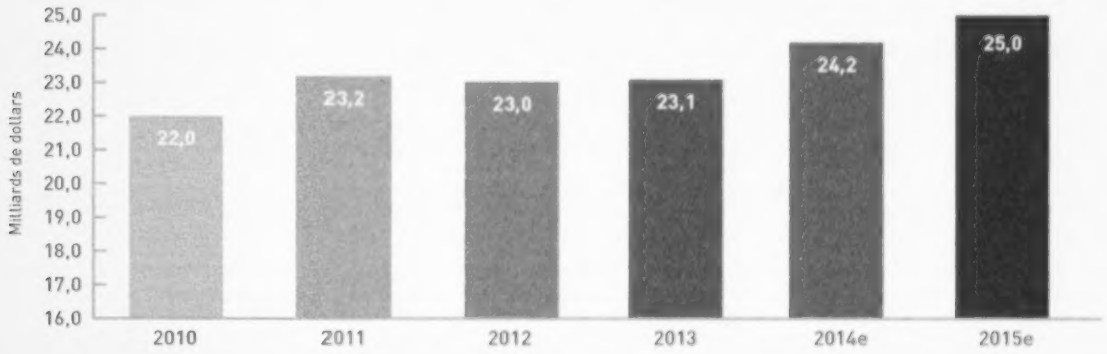

Sources : Statistique Canada, CANSIM, tableau 301-0006; MAPAQ, *Activité bioalimentaire au Québec en 2015 – Bilan et perspectives*.

e : montants estimés

En particulier du côté de la transformation bioalimentaire, les secteurs des produits laitiers, des viandes, des produits d'alimentation pour animaux et des produits de boulangerie, y compris les biscuits et les pâtes alimentaires, regroupaient 60 % des ventes de ce maillon au Québec en 2015, ce qui correspond à un montant de 15 milliards de dollars.

1 Les données de 2013 et de 2014 ont été révisées depuis la parution du *Rapport annuel de gestion 2014-2015*.

Une augmentation de 7 % pour les exportations

Pour une deuxième année consécutive, les exportateurs de produits bioalimentaires du Québec ont pu bénéficier d'une conjoncture favorable en 2015, en raison du repli de la devise canadienne qui s'est poursuivi ainsi que de la vigueur de l'économie des États-Unis, leur principale destination internationale. Ces facteurs ont notamment facilité la réorientation vers les États-Unis d'une bonne partie des exportations québécoises de porc ayant vu leur accès à la Russie bloqué par un embargo décrété, en août 2014, par ce pays. Dans l'ensemble, les exportations bioalimentaires du Québec à destination des marchés internationaux ont ainsi augmenté de 7 % en 2015 pour s'établir à 7,5 milliards de dollars.

L'attrait des produits bioalimentaires québécois à l'étranger s'illustre notamment par la croissance des ventes internationales que nombre d'entre eux ont enregistrée en 2015. En particulier, la valeur des exportations internationales a augmenté de 55 % pour le café, le thé et leurs produits, de 36 % pour les produits du cacao, de 27 % pour la viande de volaille, de 23 % pour les légumes, les fruits et leurs préparations et de 22 % tant pour les produits d'alimentation pour animaux que pour ceux du sucre. Ces produits constituent plus du tiers des exportations internationales bioalimentaires du Québec, soit 36 %.

Leur popularité sur les marchés a permis à la valeur des exportations québécoises d'enregistrer une augmentation en 2015, et ce, malgré le léger repli observé pour le principal produit d'exportation du Québec qu'est la viande porcine. Représentant près de 20 % des exportations internationales bioalimentaires du Québec avec 1,4 milliard de dollars, la valeur des exportations de cette viande a diminué de 8 % en raison de la fin du sommet exceptionnel des prix internationaux, provoquée en 2014 par l'éclosion de la diarrhée épidémique porcine au États-Unis. Quant à leur volume, il s'est accru de 1 %.

Exportations internationales bioalimentaires du Québec

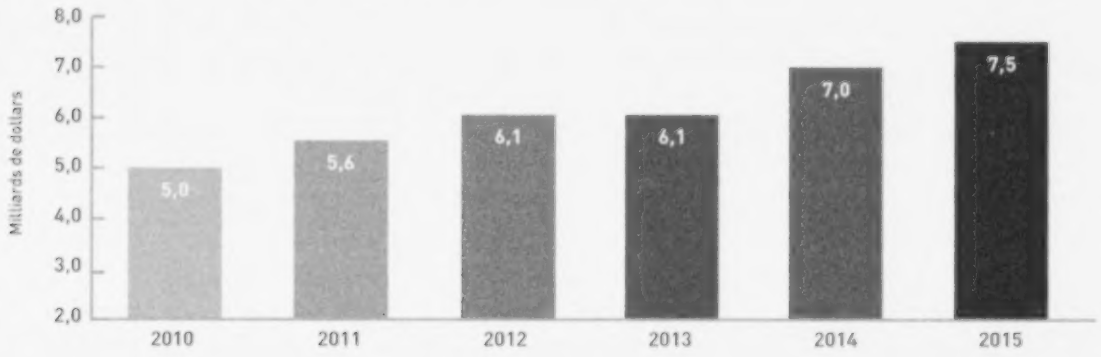

Sources : Global Trade Atlas; compilation du MAPAQ.

Par ailleurs, en 2015, la valeur des exportations internationales bioalimentaires du Québec a dépassé de 583 millions de dollars la valeur de ses importations internationales bioalimentaires. Ainsi, le Québec a affiché un excédent de sa balance commerciale au chapitre de ses échanges internationaux de produits bioalimentaires, et ce, pour la huitième fois au cours des dix dernières années. En outre, cet excédent constitue le deuxième en importance constaté durant cette période.

Il est primordial de contribuer à faire connaître les produits bioalimentaires québécois sur les marchés extérieurs, car plus de la moitié des ventes du secteur ont lieu à l'extérieur du Québec, que ce soit ailleurs au Canada ou hors des frontières.

Le Québec : un marché tout aussi important à considérer

Au Québec, les efforts de promotion déployés pour l'achat des produits d'ici sont également à considérer, compte tenu de la demande bioalimentaire, qui atteint 40 milliards de dollars, en plus de la place importante qu'occupe le secteur dans toutes les régions du Québec.

Ici comme à l'étranger, ces efforts de promotion comptent parmi les facteurs favorisant le développement des activités liées à la production primaire et à la transformation bioalimentaire. En outre, environ 70 % de la production agricole québécoise est achetée par le secteur de la transformation du Québec.

Une conjoncture agricole favorable malgré la fin de sommets de prix exceptionnels

L'année 2015 a marqué la fin des sommets exceptionnels des prix internationaux qui avaient été successivement observés depuis le tournant des années 2010, d'abord pour les grains et les oléagineux, puis pour le porc et les bovins.

Les récoltes mondiales ont de nouveau été abondantes en 2015 pour les principaux grains et oléagineux. Leur ampleur depuis 2013 a ramené les prix de vente pour les producteurs de ces denrées à ce qu'ils étaient avant la flambée qui a marqué le tournant des années 2010. Mais ils n'en demeurent pas moins élevés par rapport aux prix des années antérieures. La fin de cette flambée des prix des grains a aussi eu pour avantage de réduire la pression sur les coûts de l'alimentation animale pour les éleveurs.

Rappelons également qu'un creux cyclique des troupeaux américains de bovins et les pertes occasionnées, parmi le cheptel porcin américain, par la diarrhée épidémique porcine (DEP) avaient hissé, en 2014, les prix payés aux éleveurs nord-américains à des sommets inégalés.

Les niveaux ainsi atteints par ces prix, la fin de la flambée des coûts de l'alimentation animale et l'endiguement de la DEP ont contribué, en 2015, à un relèvement de la production américaine de porc, de même qu'à la première expansion du cheptel bovin américain en près de dix ans. Ces conditions ont mis fin au sommet des prix de référence américains pour le porc et les bovins.

Pour sa part, le repli du dollar canadien par rapport à la devise américaine s'est poursuivi en 2015, ce qui a atténué, pour les producteurs du Québec, une bonne partie de la baisse des prix internationaux exprimés en dollars américains.

Dans ce contexte, les recettes monétaires que les producteurs agricoles du Québec ont tirées du marché ont, dans l'ensemble, diminué de 2 % en 2015. Malgré ce léger repli, elles ont affiché leur deuxième résultat en importance à ce jour avec un montant de 8,0 milliards de dollars. Les productions animales ont fait un peu plus les frais de cette conjoncture, avec une diminution de 5 % des recettes monétaires provenant du marché, comparativement à une hausse de 2 % pour l'ensemble des productions végétales du Québec. Les productions animales n'en ont pas moins aussi affiché, en 2015, leur deuxième montant en importance à ce jour avec 5,3 milliards de dollars, alors que les productions végétales totalisaient des recettes monétaires de 2,7 milliards.

Avec les paiements de programmes de 201 millions de dollars, les recettes monétaires totales se sont élevées à 8,2 milliards de dollars en 2015, ce qui représente 4 % de moins qu'en 2014.

Encore généralement favorables du côté des ventes des producteurs agricoles, les conditions de marché l'ont également été en ce qui concerne leurs dépenses d'exploitation. Ces dernières sont en effet restées à peu près stables en 2015, enregistrant une hausse de moins de 0,5 %. Les producteurs ont pu bénéficier de la baisse des coûts du carburant et de l'alimentation animale, mais ont eu à composer avec une hausse du coût des engrais. Ces trois postes représentent le tiers des dépenses d'exploitation totales des entreprises agricoles.

Comme c'est d'ailleurs le cas depuis le début de la décennie, les revenus que les producteurs agricoles ont tirés du marché ont dépassé, en 2015, le total de leurs coûts d'exploitation et d'amortissement. Le niveau des ventes agricoles et le fait que les dépenses ont presque plafonné témoignent de conditions de marché qui, en 2015, sans avoir été aussi avantageuses qu'en 2014, ont dans l'ensemble été favorables. Ce contexte des dernières années s'est accompagné d'une réduction des sommes versées au titre des paiements gouvernementaux, notamment avec la fin de la flambée des coûts de l'alimentation animale pour les éleveurs.

Recettes monétaires et dépenses agricoles au Québec

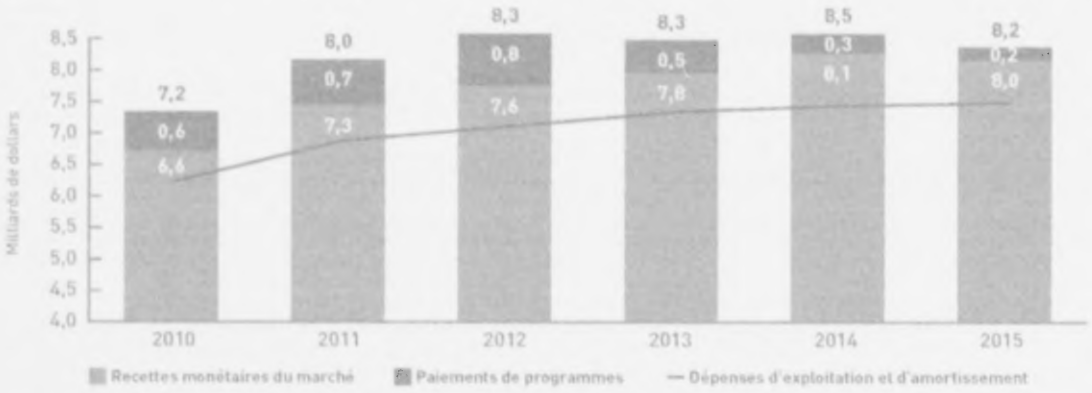

Les données de 2014 ont été révisées depuis la parution du *Rapport annuel de gestion 2014-2015*.
Sources : Statistique Canada, CANSIM, tableaux 002-0001 et 002-0005; compilation du MAPAQ.

Note : La valeur des recettes monétaires totales affichée au-dessus des bâtonnets peut être différente de la somme des composantes en raison des arrondissements.

Les sommets exceptionnels de prix observés, d'abord de 2010 à 2013 pour les producteurs de grains et d'oléagineux et en 2014 pour les éleveurs, ont grandement favorisé la rentabilité du secteur agricole depuis le début de la décennie. Le revenu agricole net au Québec a ainsi dépassé le milliard de dollars durant quatre années consécutives.

Toutefois, avec la fin de ces sommets, ce revenu agricole net s'est établi à 907 millions de dollars en 2015. Bien qu'inférieur à celui des récentes années, il demeure supérieur aux résultats observés au cours de la deuxième moitié des années 2000.

Revenu agricole net au Québec[2]

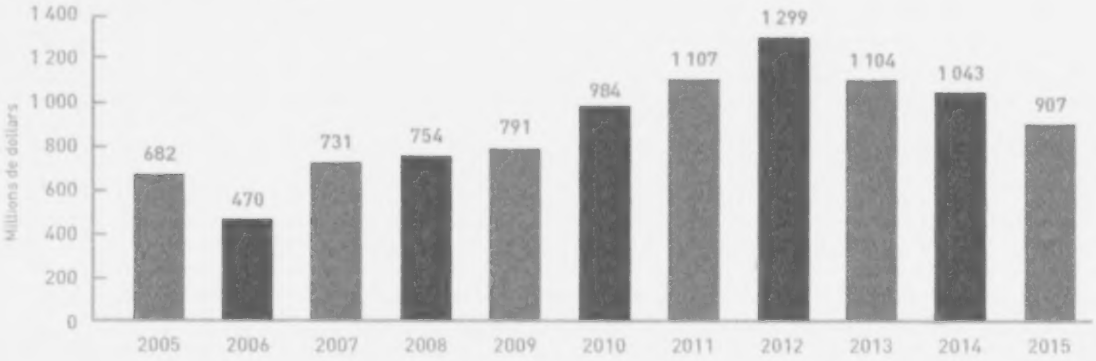

Les données de 2014 ont été révisées depuis la parution du *Rapport annuel de gestion 2014-2015*.
Sources : Statistique Canada, CANSIM, tableaux 002-0009; compilation du MAPAQ.

2 Après amortissement et valeur de la variation des stocks.

Conclusion

Dans l'ensemble, le secteur bioalimentaire québécois a affiché un produit intérieur brut de 23 milliards de dollars en 2015. Il emploie 487 000 personnes, dont plus de 120 000 dans les activités de la production agricole, des pêches et de la transformation. Il s'agit d'un secteur d'importance pour chaque région du Québec, représentant 10 % ou plus de l'emploi dans la grande majorité d'entre elles.

RÉSULTATS 2015-2016
PLAN STRATÉGIQUE 2015-2018

Le Plan stratégique 2015-2018 présente les engagements du Ministère à l'égard des citoyens du Québec et guidera la réalisation de ses actions jusqu'en 2018.

Ce plan stratégique permettra de favoriser le développement durable du secteur bioalimentaire québécois et d'appuyer les grandes priorités gouvernementales. Il s'articule autour de deux enjeux et de trois orientations majeures.

Premier enjeu : Un secteur bioalimentaire dynamique

- Orientation 1 : Contribuer au développement économique du secteur bioalimentaire
- Orientation 2 : Soutenir un développement bioalimentaire responsable

Deuxième enjeu : Une organisation accessible et performante

- Orientation 3 : Renforcer la gouvernance organisationnelle

Ce plan stratégique est un outil de mobilisation pour tout le personnel du Ministère. Il contribue à mieux canaliser les efforts en vue de relever les défis actuels et futurs du MAPAQ, du gouvernement et du secteur bioalimentaire québécois.

La première partie de cette section présente le sommaire des résultats atteints pour l'exercice financier 2015-2016 par rapport aux cibles établies pour la période 2015-2018 ainsi qu'aux cibles intermédiaires de l'an 1 du Plan stratégique. La seconde partie, plus détaillée, regroupe la description des orientations, le contexte ainsi que les résultats commentés pour chacun des objectifs.

SOMMAIRE DES RÉSULTATS 2015-2016

PREMIER ENJEU
UN SECTEUR BIOALIMENTAIRE DYNAMIQUE

ORIENTATION 1 : CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU SECTEUR BIOALIMENTAIRE

AXE 1.1 COMPÉTITIVITÉ ET PRODUCTIVITÉ DES ENTREPRISES

OBJECTIF : ACCOMPAGNER ET APPUYER LES ENTREPRISES ET LES FILIÈRES SECTORIELLES DU BIOALIMENTAIRE DANS LE DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE DE LEUR COMPÉTITIVITÉ ET DE LEUR PRODUCTIVITÉ

INDICATEUR 1	CIBLE 2015-2018	RÉSULTAT CUMULATIF 2015-2016	CIBLE DE L'AN 1 ATTEINTE	PAGE
Taux de rayonnement des services-conseils agricoles et agroalimentaires	Passer de 32 % à 42 % des entreprises agricoles ayant recours aux services-conseils au 31 mars 2018 An 1 : 35 %	34 %		41

INDICATEUR 2	CIBLE 2015-2018	RÉSULTAT ANNUEL 2015-2016	PAGE
Proportion des entreprises de transformation alimentaire appuyées dans leurs projets de développement stratégique	11 % des entreprises visées appuyées chaque année au cours de la période 2015-2018	Non disponible	41

INDICATEUR 3	CIBLE 2015-2018	RÉSULTAT CUMULATIF 2015-2016	CIBLE DE L'AN 1 ATTEINTE	PAGE
Pourcentage des filières sectorielles couvertes par des diagnostics réalisés et rendus disponibles	Passer de 31 % en 2015 à 100 % des filières sectorielles visées au 31 mars 2018 An 1 : 45 %	45 %	✓	42

OBJECTIF : APPUYER LE DÉVELOPPEMENT DE PRODUITS DISTINCTIFS À VALEUR AJOUTÉE

INDICATEUR 4	CIBLE 2015-2018	RÉSULTAT CUMULATIF 2015-2016	CIBLE DE L'AN 1 ATTEINTE	PAGE
Nombre d'entreprises appuyées pour le développement de produits distinctifs	Passer de 170 en 2015 à 255 entreprises appuyées au 31 mars 2018 **An 1 : 230 entreprises**	187 entreprises		42

OBJECTIF : STIMULER L'INNOVATION COMME LEVIER DE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR BIOALIMENTAIRE

INDICATEUR 5	CIBLE 2015-2018	RÉSULTAT ANNUEL 2015-2016	PAGE
Part des budgets des activités de recherche et d'innovation provenant de l'industrie	Passer de 12 %[3] à 13 % du financement au 31 mars 2018	13 %	43

INDICATEUR 6	CIBLE 2015-2018	RÉSULTAT CUMULATIF 2015-2016	CIBLE DE L'AN 1 ATTEINTE	PAGE
Taux d'augmentation du nombre de participants aux activités de diffusion et de transfert des connaissances dans le secteur bioalimentaire	10 % d'augmentation sur trois ans **An 1 : 3 %**	12,4 % d'augmentation	✓	43

OBJECTIF : ACCROÎTRE LE NOMBRE D'ENTREPRISES BIOALIMENTAIRES QUÉBÉCOISES RÉPONDANT À LA DEMANDE CROISSANTE DES MARCHÉS PORTEURS

INDICATEUR 7	CIBLE 2015-2018	RÉSULTAT ANNUEL 2015-2016	CIBLE DE L'AN 1 ATTEINTE	PAGE
Nombre d'entreprises soutenues dans leurs démarches d'accès aux marchés en croissance	Passer de 450 en 2015 à 525 entreprises soutenues annuellement au 31 mars 2018 **An 1 : 470**	544 entreprises	✓	44

3 Modification : La situation de départ n'est pas de 11 % comme l'indique le Plan stratégique 2015-2018 mais de 12 %.

AXE 1.2 ENTREPRENEURIAT ET MAIN-D'ŒUVRE

OBJECTIF : FAVORISER L'ÉTABLISSEMENT D'UNE RELÈVE ENTREPRENEURIALE

INDICATEUR 8	CIBLE 2015-2018	RÉSULTAT CUMULATIF 2015-2016	CIBLE DE L'AN 1 ATTEINTE	PAGE
Nombre d'entrepreneurs appuyés dans la réalisation de projets d'établissement dans le secteur bioalimentaire	**Pour l'agriculture** Passer de 155 à 200 entrepreneurs accompagnés annuellement au cours de la période 2015-2018 An 1 : 170	220 entrepreneurs	✓	45
Nombre d'entrepreneurs appuyés dans la réalisation de projets d'établissement dans le secteur bioalimentaire	**Pour la capture et la transformation** Passer de 8 en 2015 à 39 entrepreneurs appuyés financièrement au 31 mars 2018 An 1 : 19	21 entrepreneurs	✓	45

OBJECTIF : CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DE LA MAIN-D'ŒUVRE EN FAVORISANT L'ACCÈS À UNE OFFRE DE FORMATION DE QUALITÉ QUI RÉPOND AUX BESOINS DU MARCHÉ

INDICATEUR 9	CIBLE 2015-2018	RÉSULTAT ANNUEL 2015-2016	PAGE
Pourcentage des diplômés de l'Institut de technologie agroalimentaire (ITA) occupant un emploi dans leur domaine d'études	Passer de 92,5 %[4] en 2014 à 92 % au 31 décembre 2018	91,2 %	46

INDICATEUR 10	CIBLE 2015-2018	RÉSULTAT CUMULATIF 2015-2016	CIBLE DE L'AN 1 ATTEINTE	PAGE
Taux d'accroissement du nombre d'inscriptions en formation continue à l'ITA	10 % d'accroissement du nombre d'inscriptions annuelles de juin 2015 à juin 2018 An 1 : 3 %	16 % d'accroissement	✓	46

AXE 1.3 MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

OBJECTIF : IMPLIQUER LES ACTEURS RÉGIONAUX DANS LE DÉVELOPPEMENT DES POTENTIELS DU SECTEUR BIOALIMENTAIRE

INDICATEUR 11	CIBLE 2015-2018	RÉSULTAT CUMULATIF 2015-2016	PAGE
Proportion des MRC qui participent à un projet qui met en valeur un potentiel bioalimentaire	Passer de 13 %[5] en 2015 à 30 % des MRC au 31 mars 2018	19 %	47

4 Modification : La situation de départ n'est pas de 89 % comme l'indique le Plan stratégique 2015-2018 mais de 92,5 %. La cible fera l'objet d'une révision.
5 Modification : La situation de départ n'est pas de 10 % comme l'indique le Plan stratégique 2015-2018 mais de 13 %.

ORIENTATION 2 : SOUTENIR UN DÉVELOPPEMENT BIOALIMENTAIRE RESPONSABLE

AXE 2.1 CONFIANCE DU CONSOMMATEUR

OBJECTIF : ASSURER UNE GESTION RESPONSABLE DES RISQUES ET LE MAINTIEN D'UN HAUT NIVEAU DE SÉCURITÉ DES ALIMENTS

INDICATEUR 12	CIBLE 2015-2018	RÉSULTAT ANNUEL 2015-2016	PAGE
Taux des établissements alimentaires qui maîtrisent les risques sanitaires	Plus de 95 % chaque année au cours de la période 2015-2018	96 %	49

INDICATEUR 13	CIBLE 2015-2018	RÉSULTAT ANNUEL 2015-2016	PAGE
Taux de conformité, dans un délai de 12 mois, des établissements alimentaires qui ne maîtrisent pas les risques sanitaires	Passer de 53 %[6] en 2015 à plus de 55 % des établissements au 31 mars 2018	58,7 %	49

OBJECTIF : FACILITER L'ACCÈS À L'INFORMATION SUR LES ALIMENTS POUR ÉCLAIRER LE CONSOMMATEUR DANS SES CHOIX

INDICATEUR 14	CIBLE 2015-2018	RÉSULTAT CUMULATIF 2015-2016	PAGE
Taux d'accroissement de la diffusion de l'information destinée aux consommateurs par l'entremise du site Web du MAPAQ	10 % d'accroissement sur trois ans du nombre de visiteurs[7] uniques des pages Web destinées aux consommateurs	5,5 % d'accroissement	50

AXE 2.2 SANTÉ ET BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX

OBJECTIF : FAVORISER L'ADOPTION DE PRATIQUES RECOMMANDÉES EN MATIÈRE DE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX

INDICATEUR 15	CIBLE 2015-2018	RÉSULTAT CUMULATIF 2015-2016	PAGE
Taux d'accroissement du nombre d'activités favorisant l'adoption de bonnes pratiques pour la prévention et le contrôle des maladies des animaux d'élevage	50 % d'accroissement du nombre d'activités sur trois ans	27 % d'accroissement	51

INDICATEUR 16	CIBLE 2015-2018	RÉSULTAT CUMULATIF 2015-2016	PAGE
Initiatives mises en place par les secteurs pour la mise en œuvre et l'application des codes de pratiques en bien-être animal	Passer de 0[8] en 2015 à 4 nouvelles initiatives mises en œuvre parmi les secteurs visés au 31 mars 2018	2 nouvelles initiatives	52

6 Modification : La situation de départ n'est pas de 50 % comme l'indique le Plan stratégique 2015-2018 mais de 53 %.
7 Le résultat 2015-2016 ne s'exprime pas en nombre de visiteurs uniques comme l'indique le Plan stratégique 2015-2018 mais en nombre de visites uniques.
8 Modification : La situation de départ n'est pas de 2 comme l'indique le Plan stratégique 2015-2018 mais de 0.

AXE 2.3 RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

OBJECTIF : SOUTENIR L'ADOPTION DE BONNES PRATIQUES RESPECTUEUSES DE L'ENVIRONNEMENT PAR LES ENTREPRISES BIOALIMENTAIRES

INDICATEUR 17	CIBLE 2015-2018	RÉSULTAT CUMULATIF 2015-2016	PAGE
Taux d'augmentation de l'indice d'adoption de pratiques contribuant à la réduction des risques liés à l'usage des pesticides	10 % d'augmentation de l'indice au 31 mars 2018 par rapport à l'année de référence de 2012	s. o.[9]	53

INDICATEUR 18	CIBLE 2015-2018	RÉSULTAT CUMULATIF 2015-2016	CIBLE DE L'AN 1 ATTEINTE	PAGE
Nombre d'entreprises agricoles accompagnées dans l'adoption de pratiques en lien avec l'indice	Passer de 1 600 à 2 000 entreprises au 31 mars 2018 An 1 : 1 700 entreprises	2 755 entreprises	✓	53

INDICATEUR 19	CIBLE 2015-2018	RÉSULTAT CUMULATIF 2015-2016	CIBLE DE L'AN 1 ATTEINTE	PAGE
Taux d'accroissement du nombre d'entreprises agricoles accompagnées dans l'adoption de pratiques bénéfiques pour la santé et la conservation des sols	25 % d'accroissement du nombre d'entreprises accompagnées sur trois ans An 1 : 8 %	41 % d'accroissement	✓	54

INDICATEUR 20	CIBLE 2015-2018	RÉSULTAT ANNUEL 2015-2016	PAGE
Pourcentage du volume des poissons et fruits de mer québécois écocertifiés	Passer de 52 % en 2015 à 65 % du volume au 31 mars 2018	52 %	54

9 Aucun sondage n'était prévu en 2015-2016.

OBJECTIF : STIMULER LE DÉVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION BIOLOGIQUE

INDICATEUR 21	CIBLES 2015-2018	RÉSULTATS CUMULATIFS 2015-2016	PAGE
Taux de croissance de la production biologique	10 % d'augmentation du nombre d'unités de production[10] végétale certifiées biologiques au 31 mars 2018	**Culture en champs :** Augmentation de 2,8 % du nombre d'hectares **Acériculture :** Augmentation de 37,9 % du nombre d'entailles **Culture en serre :** Diminution de 12,3 % du nombre de mètres carrés	55
	10 % d'augmentation du nombre d'entreprises de production animale certifiées biologiques au 31 mars 2018	Diminution de 4,6 % du nombre d'entreprises	

10 Modification : La cible vise 10 % d'augmentation du nombre d'unités dans chacune des productions végétales certifiées biologiques.

DEUXIÈME ENJEU
UNE ORGANISATION ACCESSIBLE ET PERFORMANTE

ORIENTATION 3 : RENFORCER LA GOUVERNANCE ORGANISATIONNELLE

AXE 3.1 GESTION RIGOUREUSE DES RESSOURCES

OBJECTIF : AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'INFORMATION DE GESTION UTILE À LA PRISE DE DÉCISION

INDICATEUR 22	CIBLE 2015-2018	RÉSULTAT CUMULATIF 2015-2016	CIBLE DE L'AN 1 ATTEINTE	PAGE
Taux d'implantation des outils donnant accès aux cadres à une information de gestion stratégique	100 % des outils implantés au 31 mars 2018 An 1 : Plan d'implantation élaboré	Aucun plan		59

AXE 3.2 COMPÉTENCES DU PERSONNEL

OBJECTIF : CONSOLIDER LA GESTION DES COMPÉTENCES ET DES SAVOIRS

INDICATEUR 23	CIBLE 2015-2018	RÉSULTAT CUMULATIF 2015-2016	PAGE
Taux de mise en place du processus ministériel de gestion des compétences et de transfert d'expertise	100 % du processus mis en place au 31 mars 2018	s. o.[11]	60

AXE 3.3 OPTIMISATION DES PROGRAMMES ET SERVICES

OBJECTIF : ACCROÎTRE L'EFFICACITÉ DES PROGRAMMES

INDICATEUR 24	CIBLE 2015-2018	RÉSULTAT ANNUEL 2015-2016	CIBLE DE L'AN 1 ATTEINTE	PAGE
Proportion des programmes analysés selon le cadre d'orientation pour la révision des programmes	100 % des programmes analysés au 31 mars 2018 An 1 : Cadre d'orientation élaboré	Aucun cadre		61

OBJECTIF : ASSURER DES SERVICES DE QUALITÉ ET ACCESSIBLES[12]

INDICATEUR 25	CIBLE 2015-2018	RÉSULTAT CUMULATIF 2015-2016	PAGE
Taux de satisfaction de la clientèle à l'égard de la prestation de services	Taux de satisfaction à 85 % ou plus au 31 mars 2018	s. o.[12]	61

11 Le processus ministériel de gestion des compétences et de transfert d'expertise n'a pas été effectué en 2015-2016. La définition de ce processus est prévue pour le 30 juin 2016, ainsi que l'indique le Plan stratégique 2015-2018.

12 Aucun sondage n'était prévu en 2015-2016.

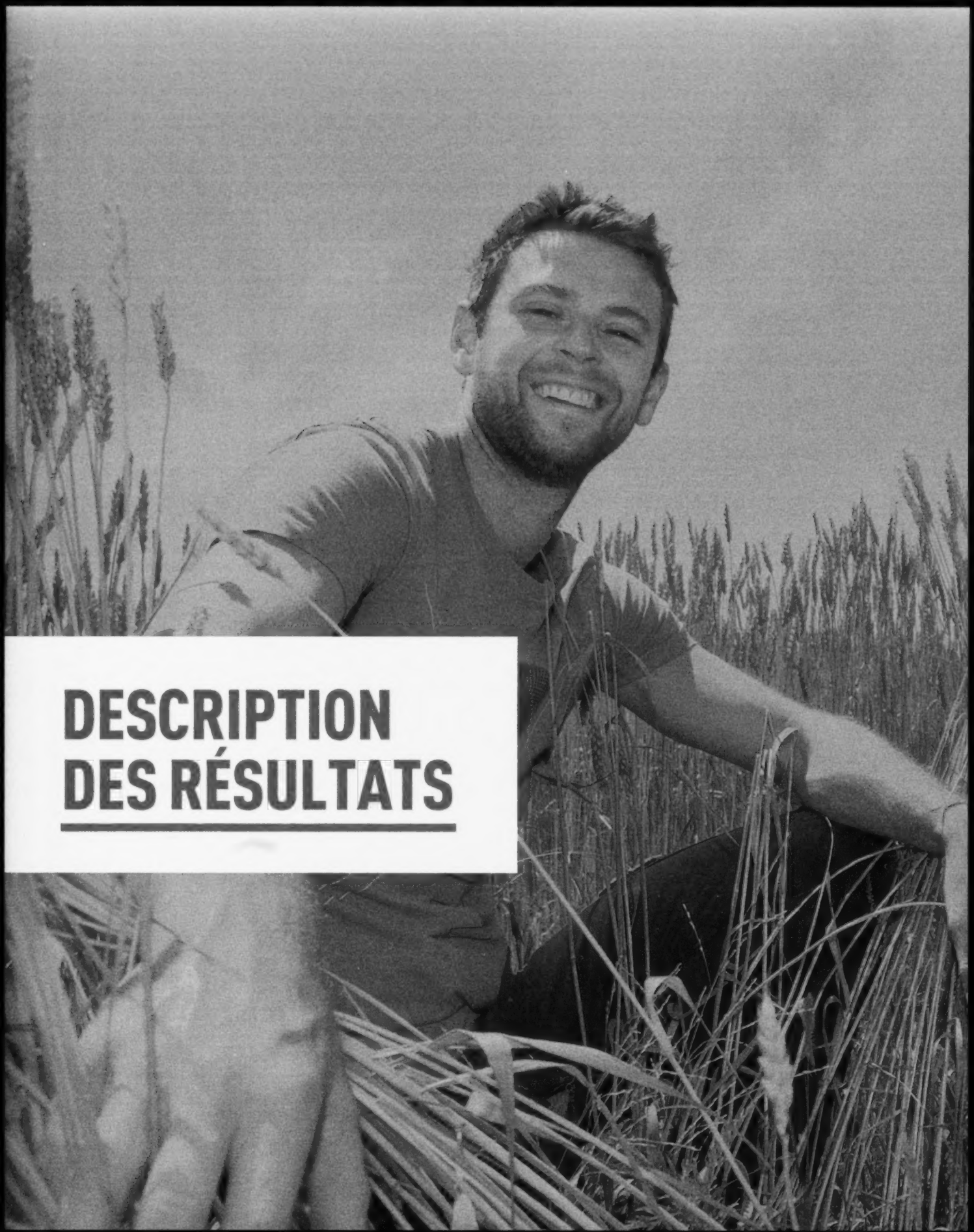

DESCRIPTION DES RÉSULTATS

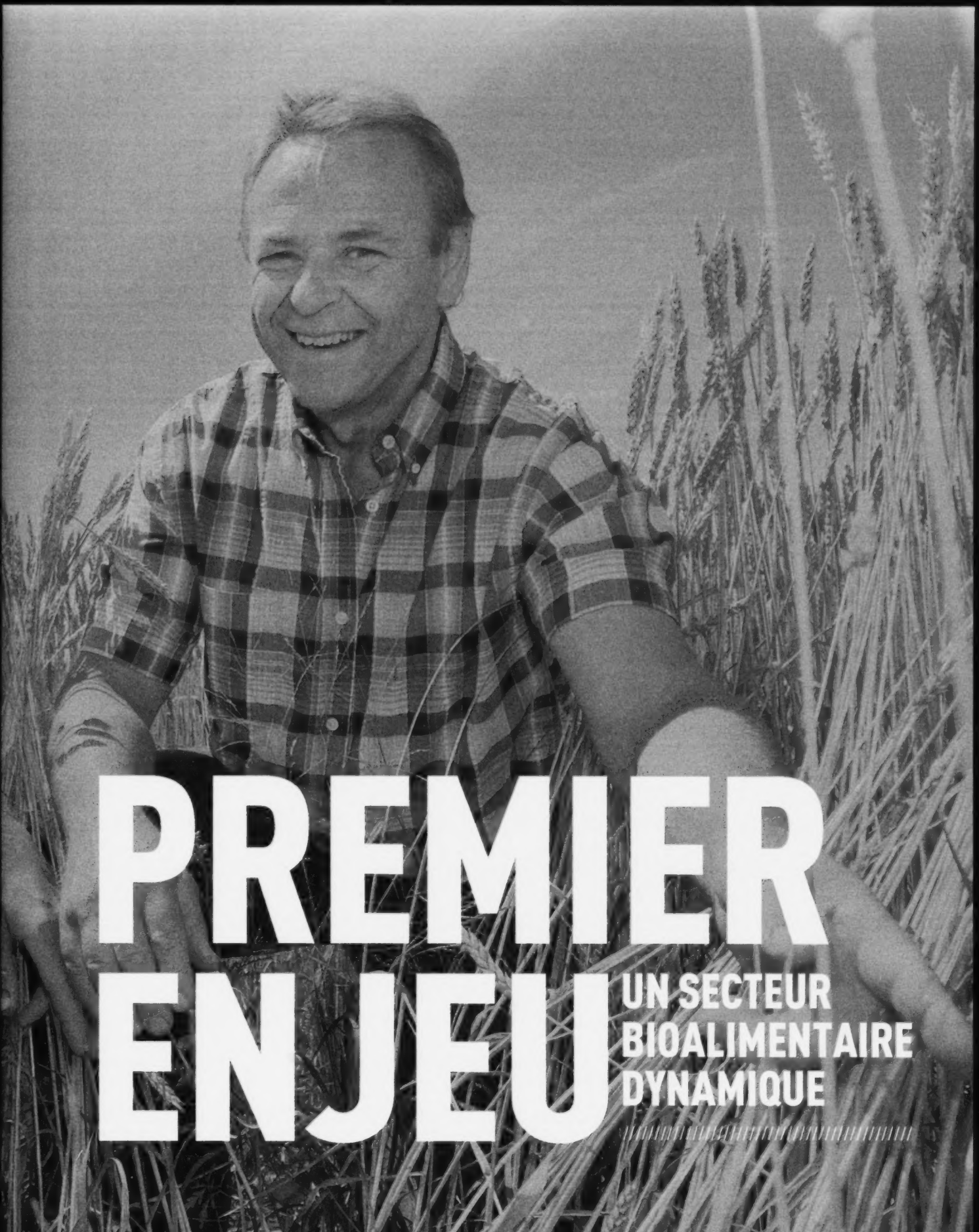

PREMIER ENJEU

UN SECTEUR BIOALIMENTAIRE DYNAMIQUE

ORIENTATION 1

CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU SECTEUR BIOALIMENTAIRE

L'ensemble de l'action du Ministère vise à mieux contribuer au développement économique du secteur bioalimentaire québécois et à sa croissance durable. Outre la promotion des intérêts de ce secteur dans le cadre des négociations commerciales, dont la défense de la gestion de l'offre ainsi que l'orientation des travaux vers l'actualisation des outils de gestion des risques agricoles, le Ministère a choisi de déployer son intervention autour de trois axes prioritaires ciblant les entreprises, la relève et les potentiels régionaux.

AXE 1.1 COMPÉTITIVITÉ ET PRODUCTIVITÉ DES ENTREPRISES

OBJECTIF : ACCOMPAGNER ET APPUYER LES ENTREPRISES ET LES FILIÈRES SECTORIELLES DU BIOALIMENTAIRE DANS LE DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUE DE LEUR COMPÉTITIVITÉ ET DE LEUR PRODUCTIVITÉ

Contexte

L'utilisation de services-conseils par les entrepreneurs agricoles et agroalimentaires du Québec contribue à la compétitivité et à la productivité de leur entreprise, et en réduit les risques financiers. La diversité des services offerts et le recours à l'approche multidisciplinaire ont servi à l'amélioration de cette offre au cours des dernières années. Ainsi, les programmes d'aide du MAPAQ privilégient un accompagnement préalable sous forme de service-conseil pour qu'une entreprise puisse bénéficier d'une aide financière dans la réalisation de son plan d'action.

Les entreprises de transformation alimentaire québécoises évoluent dans un marché de plus en plus ouvert qui exige qu'elles soient plus compétitives pour maintenir leur place et percer les marchés d'ici et d'ailleurs. Pour profiter des occasions d'affaires et croître, ces entreprises doivent adopter une vision stratégique et les meilleures pratiques d'affaires, ce qui leur permet d'améliorer leur accès aux marchés en croissance et de garantir la qualité de leurs produits. Par un accompagnement et un soutien financier, le MAPAQ compte aider les transformateurs alimentaires à mieux s'outiller pour pouvoir saisir les occasions d'affaires, implanter un système qualité, obtenir une certification et investir dans le développement de leur entreprise suivant un plan d'affaires précis.

Par ailleurs, un des défis visant à favoriser la prospérité du secteur bioalimentaire consiste à réunir les conditions permettant un développement stratégique à travers l'ensemble des maillons d'une même filière, de la terre ou de la mer à la table du consommateur en passant par la transformation et la distribution. Le Ministère appuiera la définition d'une vision stratégique du développement d'une filière par l'établissement de diagnostics sectoriels. Certains de ces diagnostics seront des monographies qui appuieront les évaluations quinquennales des plans conjoints prévues par la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche.

INDICATEUR	CIBLE 2015-2018	RÉSULTAT CUMULATIF 2015-2016
Taux de rayonnement des services-conseils agricoles et agroalimentaires	Passer de 32 % à 42 % des entreprises agricoles ayant recours aux services-conseils au 31 mars 2018 An 1 : 35 %	34 %

Pour l'année 2015-2016, 34 % des entreprises agricoles ont bénéficié du Programme services-conseils (PSC). Ce résultat correspond aux 19,7 millions de dollars versés à plus de 9 500 entreprises agricoles pour des services conseils. Bien que la cible de l'an 1 n'ait pas été atteinte, il s'agit néanmoins de 350 entreprises de plus qui ont eu recours à ces services.

INDICATEUR	CIBLE 2015-2018	RÉSULTAT ANNUEL 2015-2016
Proportion des entreprises de transformation alimentaire appuyées dans leurs projets de développement stratégique	11 % des entreprises visées appuyées chaque année au cours de la période 2015-2018	Non disponible

Pour la période 2015-2016, le Ministère a développé un outil de collecte de données permettant de comptabiliser le nombre d'entreprises de transformation alimentaire situées en région qui sont appuyées dans leurs projets de développement stratégique. Cependant, la proportion de ces entreprises n'a pu être établie pour cette période.

Par ailleurs, 55 entreprises de transformation alimentaire ont reçu l'appui du Ministère pour le développement de projets stratégiques :

- 54 entreprises se sont prévalues d'une aide financière par l'entremise du programme Levier pour des projets de développement stratégique ou l'implantation d'un système qualité;
- une entreprise a été soutenue par le Programme d'appui financier au développement du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales pour l'obtention d'une certification privée, la *Global Food Safety Initiative*, laquelle est exigée par les marchés. Au cours de la période visée, quatre autres entreprises ont amorcé une démarche pour l'obtention d'une telle certification.

INDICATEUR	CIBLE 2015-2018	RÉSULTAT CUMULATIF 2015-2016
Pourcentage des filières sectorielles couvertes par des diagnostics réalisés et rendus disponibles	Passer de 31 % en 2015 à 100 % des filières sectorielles visées au 31 mars 2018 An 1 : 45 %	45 %

Au 31 mars 2016, 45 % des filières sectorielles visées étaient couvertes par des diagnostics. Ce résultat correspond à la cible fixée par le Ministère pour l'an 1 et représente 12 diagnostics établis sur un potentiel de 26 planifiés pour la période du 1er avril 2013 au 31 mars 2018.

Au début de l'année financière 2015-2016, 8 diagnostics sectoriels avaient été établis. À cela s'ajoutent 4 diagnostics planifiés et établis cette année pour les secteurs couverts par un plan conjoint :

- *Monographie de l'industrie du bœuf et du veau au Québec;*
- *Monographie de l'industrie cunicole au Québec;*
- *Monographie de l'industrie de la crevette nordique au Québec;*
- *Monographie de l'industrie du crabe des neiges au Québec.*

OBJECTIF : APPUYER LE DÉVELOPPEMENT DE PRODUITS DISTINCTIFS À VALEUR AJOUTÉE

Contexte

Compte tenu de la concurrence intense qui est livrée pour les produits de masse, les entreprises bioalimentaires québécoises pourront tirer leur épingle du jeu dans la mesure où elles sauront distinguer leurs produits sur les marchés. Le Ministère continuera à soutenir les initiatives des entreprises de transformation alimentaire qui souhaitent développer des produits et des procédés innovants ainsi que des produits distinctifs à valeur ajoutée, particulièrement des aliments à valeur nutritive améliorée ou à valeur santé. Les appellations réservées et les termes valorisants représentent un autre moyen pour ces entreprises de distinguer et de valoriser leurs produits par leur origine, leur méthode de production ou leur méthode de transformation.

INDICATEUR	CIBLE 2015-2018	RÉSULTAT CUMULATIF 2015-2016
Nombre d'entreprises appuyées pour le développement de produits distinctifs	Passer de 170 en 2015 à 255 entreprises appuyées au 31 mars 2018 An 1 : 230 entreprises	187 entreprises

En 2015-2016, 17 entreprises ont été appuyées pour le développement de produits distinctifs. Le nombre d'entreprises soutenues par le Ministère est ainsi passé de 170 en 2015 à 187 en 2016, un résultat se situant sous la cible fixée pour l'an 1.

Des 17 entreprises soutenues, 9 ont effectué une démarche leur permettant de distinguer leurs produits sur les marchés. Cela s'est fait dans le cadre de deux nouveaux projets financés par le Programme d'appui au développement des appellations réservées et des termes valorisants. En outre, 4 entreprises ont été financées dans le cadre du programme Innov'Action agroalimentaire pour des projets d'innovation de produits et de procédés. Enfin, un appui financier du Ministère, totalisant 108 356 $, a été offert à 4 entreprises, par l'entremise du programme Innovamer, pour la réalisation de projets portant sur :

- la conception d'un système échappatoire radial de prises accessoires pour la pêche à la crevette;
- des essais exploratoires portant sur la faisabilité commerciale, technique et financière préalables à l'implantation d'une usine polyvalente de valorisation, d'extraction et de purification de produits marins;
- la stabilisation du phosphore provenant de boues piscicoles;
- la caractérisation du stock de perchaude pour la pêche commerciale au verveux dans le lac Saint-Pierre au printemps 2016.

OBJECTIF : STIMULER L'INNOVATION COMME LEVIER DE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR BIOALIMENTAIRE

Contexte

Le Ministère joue un rôle d'influence dans l'établissement d'une culture d'innovation chez les entreprises bioalimentaires. Ainsi, il continuera à soutenir financièrement les travaux nécessaires pour amener les résultats de la recherche à un niveau qui permettra aux entreprises de les intégrer dans leurs pratiques. En outre, les projets de recherche qui reçoivent un appui de l'industrie seront davantage valorisés compte tenu de leurs plus grandes chances de se solder par une application concrète : la commercialisation d'un nouveau produit alimentaire, l'implantation d'une nouvelle technologie ou encore l'adoption de pratiques innovantes en matière de culture ou d'élevage au sein des entreprises. Le Ministère soutiendra aussi des activités de diffusion et de transfert des connaissances pour favoriser leur accessibilité auprès des utilisateurs que sont les entrepreneurs et leurs conseillers.

INDICATEUR	CIBLE 2015-2018	RÉSULTAT ANNUEL 2015-2016
Part des budgets des activités de recherche et d'innovation provenant de l'industrie	Passer de 12 %[13] à 13 % du financement au 31 mars 2018	13 %

En 2015-2016, le MAPAQ a poursuivi son soutien à la recherche et à l'innovation par ses programmes d'aide ainsi que par le financement de centres de recherche et d'expertise dans le secteur bioalimentaire. La contribution de l'industrie au financement d'activités de recherche et d'innovation soutenues par le Ministère est passée de 12 % à 13 % de la valeur totale des budgets consacrés aux différents projets et centres. Ce résultat correspond à l'objectif que s'était fixé le Ministère, soit d'augmenter la part du financement provenant de l'industrie.

INDICATEUR	CIBLE 2015-2018	RÉSULTAT CUMULATIF 2015-2016
Taux d'augmentation du nombre de participants aux activités de diffusion et de transfert des connaissances dans le secteur bioalimentaire	10 % d'augmentation sur trois ans An 1 : 3 %	12,4 % d'augmentation

En 2015-2016, la participation aux activités de diffusion et de transfert des connaissances dans le secteur bioalimentaire a augmenté de plus de 12 %. Ce résultat est supérieur à la cible de l'an 1 et à la cible finale de 2018.

Ces activités ont notamment été organisées par différents partenaires régionaux avec l'implication des directions régionales du Ministère. De plus, des organismes soutenus par le Ministère, tels que le Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ) et le Centre d'innovation de l'aquaculture et des pêches du Québec (MERINOV), se sont engagés dans l'organisation de certaines activités. Divers sujets y sont traités, dont la phytoprotection, la santé des sols, le bovin laitier, la valorisation des algues marines de même que des coproduits du crabe et du homard.

13 Modification : La situation de départ n'est pas de 11 % comme l'indique le Plan stratégique 2015-2018 mais de 12 %.

OBJECTIF : ACCROÎTRE LE NOMBRE D'ENTREPRISES BIOALIMENTAIRES QUÉBÉCOISES RÉPONDANT À LA DEMANDE CROISSANTE DES MARCHÉS PORTEURS

Contexte

L'accroissement des achats d'aliments et de boissons d'origine québécoise sur les marchés intérieurs et extérieurs revêt une importance capitale pour stimuler le dynamisme et le développement de l'ensemble de l'industrie bioalimentaire québécoise. Ainsi, le Ministère poursuivra ses interventions auprès des entreprises bioalimentaires québécoises pour que leurs produits soient davantage présents sur les marchés en croissance situés au Québec, au Canada ou en dehors des frontières. Ces entreprises sont appuyées dans la commercialisation de leurs produits sur les différents marchés, notamment par l'accompagnement et le soutien financier, la création d'occasions d'affaires avec des acheteurs professionnels et l'organisation de missions exploratoires.

Pour les marchés hors Québec, le Ministère verra en priorité à soutenir une nouvelle clientèle qui n'a pas encore profité de son expertise et de son réseau d'attachés commerciaux à l'étranger.

Pour les marchés intérieurs, le Ministère appuiera les initiatives qui ont pour objectif de faciliter l'accès des aliments du Québec dans l'ensemble des réseaux de distribution alimentaire (hôtellerie, restauration et institutions [HRI], et détail) et de renforcer les partenariats régionaux dans la mise en valeur des produits locaux. Par ailleurs, les modes de mise en marché de proximité s'avèrent un levier de développement intéressant pour favoriser l'achat local. Ils sont développés en complément des autres réseaux de distribution alimentaire. Toutes ces initiatives répondent au besoin croissant des consommateurs d'acheter des produits alimentaires locaux et représentent des occasions d'affaires favorables pour les producteurs et les transformateurs artisans du secteur bioalimentaire.

INDICATEUR	CIBLE 2015-2018	RÉSULTAT ANNUEL 2015-2016
Nombre d'entreprises soutenues dans leurs démarches d'accès aux marchés en croissance	Passer de 450 en 2015 à 525 entreprises soutenues annuellement au 31 mars 2018 An 1 : 470	544 entreprises

Cette année, le Ministère a soutenu 544 entreprises dans leurs démarches d'accès aux marchés en croissance, soit 74 de plus que la cible de l'an 1. Parmi ces entreprises :

- 221 sont du domaine de la transformation alimentaire et ont bénéficié de l'appui du Ministère. En effet, ce dernier a organisé 32 activités de commercialisation et de formation et mis en œuvre le Programme d'appui à la commercialisation des aliments québécois et le programme Exportateurs de classe mondiale, et ce, en collaboration avec le Groupe Export agroalimentaire Québec Canada;
- 21 sont du domaine de la pêche et de l'aquaculture et sont appuyées dans leurs démarches d'exportation, plus particulièrement dans les foires commerciales internationales tenues en Chine, aux États-Unis et en Europe;
- 302 sont des producteurs et des agrotransformateurs ayant reçu l'appui financier du programme Proximité et profitant ainsi de nouveaux canaux locaux de mise en marché.

AXE 1.2 ENTREPRENEURIAT ET MAIN-D'ŒUVRE

OBJECTIF : FAVORISER L'ÉTABLISSEMENT D'UNE RELÈVE ENTREPRENEURIALE

Contexte

Le secteur bioalimentaire n'échappe pas au phénomène démographique de vieillissement de la population québécoise. L'avenir de ce secteur passe nécessairement par une relève suffisante et bien formée ainsi que par l'accompagnement des nouveaux entrepreneurs et investisseurs. Le Ministère poursuivra ses efforts visant à faciliter le démarrage ou le transfert d'entreprises dans les domaines de l'agriculture, de la pêche et de la transformation alimentaire. Pour ce faire, il favorisera l'établissement d'entrepreneurs dans le secteur bioalimentaire en appuyant la réalisation de projets de démarrage ou de transfert. Il accompagnera les jeunes entrepreneurs agricoles dans leur projet d'établissement et assurera également un suivi personnalisé pendant les cinq premières années d'activités de l'entreprise. Cet accompagnement complétera le soutien offert par La Financière agricole du Québec et les mesures fiscales mises en place par le gouvernement.

INDICATEUR	CIBLE 2015-2018	RÉSULTAT CUMULATIF 2015-2016
Nombre d'entrepreneurs appuyés dans la réalisation de projets d'établissement dans le secteur bioalimentaire	**Pour l'agriculture** Passer de 155 à 200 entrepreneurs accompagnés annuellement au cours de la période 2015-2018 An 1 : 170	220 entrepreneurs
	Pour la capture et la transformation Passer de 8 en 2015 à 39 entrepreneurs appuyés financièrement au 31 mars 2018 An 1 : 19	21 entrepreneurs

Pour l'agriculture

Pour l'année 2015-2016, le Ministère a appuyé 220 entrepreneurs agricoles, soit 50 de plus que la cible établie pour l'an 1 et davantage que la cible établie pour 2018. Plusieurs facteurs peuvent avoir influencé ce résultat :

- la forte mobilisation des équipes régionales du Ministère pour l'orientation des jeunes entrepreneurs vers les programmes, les ressources et les outils qui favorisent leur établissement;
- le renforcement de la collaboration du Ministère avec La Financière agricole du Québec et ses autres partenaires pour simplifier les échanges et faciliter les démarches des jeunes intéressés à démarrer ou à reprendre une entreprise agricole.

Pour la capture et la transformation

En 2015-2016, 21 entrepreneurs ont été appuyés dans la réalisation de projets d'établissement dans les secteurs de la capture et de la transformation, soit 2 de plus que la cible visée pour l'an 1. De ces entrepreneurs, 19 sont du domaine de la capture et ont reçu l'appui du Programme d'appui financier à la relève dans le secteur de la capture et 2 sont issus du secteur de la transformation et ont bénéficié d'un financement par l'entremise du programme Levier.

OBJECTIF : CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DE LA MAIN-D'ŒUVRE EN FAVORISANT L'ACCÈS À UNE OFFRE DE FORMATION DE QUALITÉ QUI RÉPOND AUX BESOINS DU MARCHÉ

Contexte

Dans un contexte où sévit une rareté de main-d'œuvre, le secteur bioalimentaire doit se montrer particulièrement attrayant, ce qui constitue un défi commun à l'ensemble des acteurs du milieu. La compétitivité du secteur bioalimentaire nécessite des entrepreneurs et une main-d'œuvre qualifiée pouvant relever les défis de demain. Ainsi, l'Institut de technologie agroalimentaire (ITA) doit s'assurer d'offrir une formation initiale qui réponde aux besoins des entreprises et à la réalité du milieu. De plus, une évaluation annuelle du taux de placement des diplômés permettra de s'assurer que l'offre de formation est liée aux besoins des entreprises et que les finissants travaillent dans leur domaine d'études.

Pour rehausser la productivité des entreprises bioalimentaires, les connaissances des producteurs, des transformateurs et de la main-d'œuvre doivent être à jour et correspondre à des tendances en constante évolution. Par conséquent, l'offre de formation continue aux campus de La Pocatière et de Saint-Hyacinthe couvre une grande variété de sujets liés aux problématiques et aux tendances actuelles des domaines agricole, alimentaire, horticole et chevalin.

INDICATEUR	CIBLE 2015-2018	RÉSULTAT ANNUEL 2015-2016
Pourcentage des diplômés de l'Institut de technologie agroalimentaire (ITA) occupant un emploi dans leur domaine d'études	Passer de 92,5 %[14] en 2014 à 92 % au 31 décembre 2018	91,2 %

En 2015-2016, 91,2 % des diplômés de la cohorte de 2014 à l'ITA occupaient un emploi dans leur domaine d'études. Il est à noter que les étudiants terminent leur session au printemps et que l'enquête sur leur intégration au marché du travail a lieu dans l'année suivante.

INDICATEUR	CIBLE 2015-2018	RÉSULTAT CUMULATIF 2015-2016
Taux d'accroissement du nombre d'inscriptions en formation continue à l'ITA	10 % d'accroissement du nombre d'inscriptions annuelles de juin 2015 à juin 2018 An 1 : 3 %	16 % d'accroissement

Le taux d'accroissement du nombre d'inscriptions en formation continue à l'ITA a été de 16 % cette année, ce qui correspond à 2 345 inscriptions. Ce résultat est supérieur à la cible de l'an 1 de même qu'à la cible finale de 2018, ce qui s'explique par l'offre de nouvelles formations et une augmentation du nombre de demandes de formations sur mesure.

14 Modification : La situation de départ n'est pas de 89 % comme l'indique le Plan stratégique 2015-2018 mais de 92,5 %. La cible fera l'objet d'une révision.

AXE 1.3 MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

OBJECTIF : IMPLIQUER LES ACTEURS RÉGIONAUX DANS LE DÉVELOPPEMENT DES POTENTIELS DU SECTEUR BIOALIMENTAIRE

Contexte

Chaque territoire du Québec ou municipalité régionale de comté (MRC) possède des caractéristiques qui lui sont propres et des enjeux de développement multiples. Les perspectives qu'offre le secteur bioalimentaire dans l'essor économique des territoires sont importantes et distinctes. Le Ministère continuera à accompagner les différents acteurs locaux pour que l'effet de levier des potentiels bioalimentaires soit mis en lumière et qu'il soit intégré dans les stratégies en matière de croissance économique ainsi que de vitalité et d'occupation du territoire des régions.

Le Ministère continuera à soutenir l'élaboration de même que la mise en œuvre des plans de développement de la zone agricole (PDZA). Ceux-ci permettent de déterminer et de mettre en valeur les potentiels agricoles des MRC et les aident à reconnaître l'importance de la préservation du territoire agricole. Rappelons que la zone agricole, qui ne représente que 4 % de la superficie du Québec, est une ressource limitée. À la suite de l'élaboration d'un PDZA, les MRC peuvent bonifier leur planification territoriale, notamment pour assurer une meilleure cohabitation des usages agricoles et non agricoles.

INDICATEUR	CIBLE 2015-2018	RÉSULTAT CUMULATIF 2015-2016
Proportion des MRC qui participent à un projet qui met en valeur un potentiel bioalimentaire	Passer de 13 %[15] en 2015 à 30 % des MRC au 31 mars 2018	19 %

Au 31 mars 2016, 19 % des organisations, soit 20 organisations qui ont les pouvoirs dévolus aux MRC, avaient commencé l'élaboration d'au moins une action de leur PDZA. Les actions font partie de divers types de projets en cours de réalisation, dont :

- l'étude de différents scénarios pour inciter les propriétaires de terres agricoles à les cultiver ou à les louer;
- la production d'un outil d'identification géomatique des potentiels agricoles;
- l'organisation d'événements et d'activités de promotion mettant en valeur les produits et les savoir-faire de la région;
- l'établissement d'une stratégie d'aménagement et d'entretien des cours d'eau municipaux en milieu agricole.

15 La situation de départ n'est pas de 10 % comme l'indique le Plan stratégique 2015-2018 mais de 13 %.

ORIENTATION 2

SOUTENIR UN DÉVELOPPEMENT BIOALIMENTAIRE RESPONSABLE

La pérennité du développement du secteur bioalimentaire est tributaire de la prise en compte des attentes des consommateurs et des citoyens à son égard. Sans cette prise en compte, ce secteur s'expose à des problématiques sur le plan de l'acceptabilité sociale. De plus en plus, les approches gagnantes militent en faveur d'une plus grande responsabilisation des entreprises pour qu'elles s'engagent au regard des enjeux sociaux et qu'elles fassent des choix éthiques dans leurs modes de production et de commercialisation. À ce chapitre, le Ministère a choisi d'accorder la priorité à trois axes ciblant le consommateur, la santé et le bien-être des animaux ainsi que le respect de l'environnement. En complément, d'autres éléments sont pris en compte dans le Plan d'action de développement durable 2015-2020, notamment au sujet des gaz à effet de serre et des changements climatiques.

AXE 2.1 CONFIANCE DU CONSOMMATEUR

OBJECTIF : ASSURER UNE GESTION RESPONSABLE DES RISQUES ET LE MAINTIEN D'UN HAUT NIVEAU DE SÉCURITÉ DES ALIMENTS

Contexte

La sécurité des aliments est une préoccupation des consommateurs et revêt une importance capitale pour le Ministère. La responsabilité de la maîtrise des risques sanitaires incombe à tous les intervenants du secteur bioalimentaire, y compris les consommateurs. Les actions du Ministère en matière d'inspection et de surveillance viseront à favoriser une gestion responsable des risques. Le Ministère s'assurera du maintien de la salubrité des aliments par les entreprises en les responsabilisant à l'égard de la maîtrise des risques sanitaires liés à leurs activités. De plus, il exercera une surveillance plus soutenue auprès des établissements alimentaires où des manquements sont constatés de façon répétitive.

INDICATEUR	CIBLE 2015-2018	RÉSULTAT ANNUEL 2015-2016
Taux des établissements alimentaires qui maîtrisent les risques sanitaires	Plus de 95 % chaque année au cours de la période 2015-2018	96%

En 2015-2016, la très grande majorité (96 %) des établissements alimentaires ont maîtrisé leurs risques sanitaires, un résultat supérieur à la cible annuelle établie. L'ensemble des activités d'inspection y ont grandement contribué en maintenant la salubrité des aliments et en responsabilisant les entreprises à l'égard des risques sanitaires de leurs activités.

INDICATEUR	CIBLE 2015-2018	RÉSULTAT ANNUEL 2015-2016
Taux de conformité, dans un délai de 12 mois, des établissements alimentaires qui ne maîtrisent pas les risques sanitaires	Passer de 53 %[16] en 2015 à plus de 55 % des établissements au 31 mars 2018	58,7 %

Les établissements alimentaires qui ne maîtrisaient pas les risques sanitaires ont été reconnus comme présentant un niveau de risque supérieur. En 2015-2016, près de 59 % ont rétabli la situation dans un délai de 12 mois. Ils ont ainsi amélioré leur maîtrise des risques sanitaires, protégeant mieux les consommateurs par le fait même. Ce résultat est donc supérieur à la cible établie pour 2018, ce qui s'explique par des inspections et des suivis soutenus auprès des établissements alimentaires. En outre, le Ministère s'est concentré davantage sur les établissements représentant un plus grand risque pour la santé des consommateurs grâce à l'usage de la méthode d'inspection basée sur le risque.

16 Modification : La situation de départ n'est pas de 50 % comme l'indique le Plan stratégique 2015-2018 mais de 53 %.

OBJECTIF : FACILITER L'ACCÈS À L'INFORMATION SUR LES ALIMENTS POUR ÉCLAIRER LE CONSOMMATEUR DANS SES CHOIX

Contexte

Le Ministère est d'avis que les consommateurs ont droit à une information juste et transparente en ce qui a trait aux aliments. Outre les prix, ils sont intéressés par la provenance et l'authenticité des produits, leur valeur nutritive et leurs effets sur la santé, de même que la qualité, la composition et les méthodes de production ou de préparation des aliments qu'ils achètent. Plusieurs documents d'information se trouvent sur le site Web du MAPAQ et des ajouts y sont faits régulièrement. Les différents outils de promotion du Ministère (bandeau Internet, Twitter) peuvent contribuer à augmenter leur visibilité et le nombre de téléchargements des consommateurs québécois. Le Ministère verra à faciliter l'accès à cette information sur les aliments pour une plus grande transparence.

INDICATEUR	CIBLE 2015-2018	RÉSULTAT CUMULATIF 2015-2016
Taux d'accroissement de la diffusion de l'information destinée aux consommateurs par l'entremise du site Web du MAPAQ	10 % d'accroissement sur trois ans du nombre de visiteurs[17] uniques des pages Web destinées aux consommateurs	5,5 % d'accroissement

En 2015-2016, la diffusion de l'information destinée aux consommateurs par l'entremise du site Web du Ministère s'est accrue de 5,5 %, ce qui équivaut à 9 450 téléchargements (visites uniques). Ce résultat représente un peu plus de la moitié de l'objectif fixé pour 2018.

17 Modification : Le résultat 2015-2016 ne s'exprime pas en nombre de visiteurs uniques comme l'indique le Plan stratégique 2015-2018 mais en nombre de visites uniques.

AXE 2.2 SANTÉ ET BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX

OBJECTIF : FAVORISER L'ADOPTION DE PRATIQUES RECOMMANDÉES EN MATIÈRE DE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX

Contexte

Les enjeux en matière de santé animale touchent directement la santé humaine, ces deux aspects étant en constante interaction. Les menaces constantes concernant le statut sanitaire des élevages par rapport aux situations sanitaires émergentes nécessitent que des outils adaptés à la réalité actuelle et modernes soient élaborés pour assurer une pérennité et une stabilité économique du secteur d'élevage touché.

Le secteur bioalimentaire doit être conscient de cette réalité et adopter les pratiques recommandées dans ce domaine. À ce chapitre, par la Stratégie québécoise de santé et de bien-être des animaux (SQSBEA), le Ministère mettra en œuvre, en concertation avec ses partenaires, des recommandations tirées de leur cadre d'intervention 2015-2020. Ces dernières portent notamment sur la vigie, la prévention et le contrôle relatifs aux maladies animales et zoonotiques ainsi que sur une campagne de responsabilisation à l'égard d'un traitement adéquat des animaux. Par ailleurs, l'entente fédérale-provinciale *Cultivons l'avenir 2*, par l'entremise de certains de ses programmes, est un levier important pour les initiatives de la SQSBEA.

Le Ministère contribue également à la protection de la santé publique et de la santé des animaux grâce aux activités de surveillance des maladies animales menées dans ses laboratoires d'expertise en santé animale. En appuyant les diagnostics cliniques des médecins vétérinaires praticiens, ces activités leur permettent d'effectuer des interventions appropriées à la ferme en plus de favoriser l'établissement de recommandations pour l'adoption de bonnes pratiques en matière de santé animale.

Par ailleurs, les exigences liées au commerce de même que les préoccupations des consommateurs relatives à la façon dont sont produits les aliments sont grandissantes en ce qui a trait au bien-être des animaux. À cet égard, par sa législation, le MAPAQ vise à améliorer la situation juridique de l'animal et à mieux encadrer l'application des règles qui assurent une protection adéquate des animaux domestiques et de certains animaux sauvages. De plus, la SQSBEA devrait faciliter l'interface entre l'application de ces règles et le développement d'actions complémentaires. Le Québec souhaite ainsi se positionner avantageusement en Amérique du Nord en ce qui concerne le bien-être et la sécurité des animaux.

INDICATEUR	CIBLE 2015-2018	RÉSULTAT CUMULATIF 2015-2016
Taux d'accroissement du nombre d'activités favorisant l'adoption de bonnes pratiques pour la prévention et le contrôle des maladies des animaux d'élevage	50 % d'accroissement du nombre d'activités sur trois ans	27 % d'accroissement

En 2015-2016, un accroissement de 27 % des activités favorisant l'adoption de bonnes pratiques pour la prévention et le contrôle des maladies des animaux d'élevage a été observé, pour un total de 114 activités. Elles couvraient les secteurs suivants : bovin laitier, bovin de boucherie, veau de lait ou de grain, volaille (poulets, dindons, œufs, canards), porc, cervidés d'élevage, pisciculture, ovin, abeilles et transport d'animaux vivants.

Le nombre d'activités financées par *Cultivons l'avenir 2*, au nombre de 81, a augmenté cette année, notamment en raison de l'émergence de certaines maladies, dont la bactérie *Salmonella Dublin* dans le cheptel bovin. La menace de la diarrhée épidémique porcine et du delta coronavirus porcin a aussi suscité plusieurs activités, tant individuelles que collectives, à la ferme, à l'abattoir ou par l'entremise de l'Équipe québécoise de santé porcine. Un autre exemple est la menace de certains parasites, notamment le petit coléoptère des ruches pour le secteur apicole.

En 2015-2016, les programmes de surveillance des maladies mis en œuvre dans les laboratoires ont été révisés, notamment pour tenir compte des conditions émergentes. Par ailleurs, 33 activités de laboratoire ont eu lieu.

INDICATEUR	CIBLE 2015-2018	RÉSULTAT CUMULATIF 2015-2016
Initiatives mises en place par les secteurs pour la mise en œuvre et l'application des codes de pratiques en bien-être animal	Passer de 0[18] en 2015 à 4 nouvelles initiatives mises en œuvre parmi les secteurs visés au 31 mars 2018	2 nouvelles initiatives

Pour l'année 2015-2016, 2 nouvelles initiatives en matière de bien-être animal ont été mises en œuvre par les secteurs ciblés par le Ministère : bovin laitier, porc, volaille (poulets, dindons, œufs, canards) et transport des animaux vivants.

Ces initiatives sont :

- l'adoption du cadre d'intervention (2015-2020) de la Stratégie québécoise de santé et de bien-être des animaux, qui couvre tous les secteurs ciblés;
- la mise sur pied d'une certification relative au bien-être des poules pondeuses par la Fédération des producteurs d'œufs du Québec en partenariat avec le Bureau de normalisation du Québec.

Au cours des dernières années, plusieurs codes ont été publiés par le Conseil national sur la santé et le bien-être des animaux d'élevage (CNSAE). L'industrie adhère à ces codes et met en place diverses initiatives dans le respect des règles qui y sont inscrites. De plus, par l'entremise de la Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal, le gouvernement pourrait, par la voie d'un règlement, rendre obligatoire le respect des dispositions de ces codes.

Par ailleurs, Les Éleveurs de porcs du Québec ont participé activement à la révision des programmes Assurance de la qualité canadienne (AQC) et Bien-être animal (BEA). Cette révision prévoit que les exigences stipulées au Code de pratiques pour le soin et la manipulation des porcs du CNSAE, adopté en 2014, soient incluses dans le programme Bien-être animal.

18 Modification : La situation de départ n'est pas de 2 comme l'indique le Plan stratégique 2015-2018 mais de 0.

AXE 2.3 RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

OBJECTIF : SOUTENIR L'ADOPTION DE BONNES PRATIQUES RESPECTUEUSES DE L'ENVIRONNEMENT PAR LES ENTREPRISES BIOALIMENTAIRES

Contexte

Pour aider les exploitations agricoles à relever les défis liés à la préservation des ressources, le Ministère fait de l'agroenvironnement une de ses priorités d'action et vise particulièrement à accroître, à la ferme, l'adoption de modes de production respectueux de l'environnement.

Dans le cadre de la Stratégie phytosanitaire québécoise en agriculture 2011-2021, le Ministère continuera à valoriser l'adoption de pratiques qui visent la réduction des risques liés à l'usage des pesticides. De plus, par l'intermédiaire des réseaux Agriconseils, il poursuivra le soutien financier des entreprises agricoles qui souhaitent obtenir des services-conseils en la matière.

Pour ce qui est de la santé des sols agricoles québécois, une partie grandissante des superficies cultivées est susceptible de présenter des problèmes de dégradation ayant des effets négatifs tant sur le plan environnemental que sur le plan économique. L'adoption de pratiques bénéfiques pour la santé des sols constitue donc un élément incontournable de la durabilité et de la rentabilité des entreprises agricoles.

En ce qui a trait aux activités de pêche, le Ministère continuera à soutenir les différentes démarches de l'industrie relativement à l'écocertification des poissons et fruits de mer québécois. En effet, l'écocertification assure aux consommateurs que les produits achetés sont capturés ou élevés dans des conditions qui satisfont aux critères de durabilité des ressources halieutiques et qui limitent les impacts environnementaux.

INDICATEUR	CIBLE 2015-2018	RÉSULTAT CUMULATIF 2015-2016
Taux d'augmentation de l'indice d'adoption de pratiques contribuant à la réduction des risques liés à l'usage des pesticides	10 % d'augmentation de l'indice au 31 mars 2018 par rapport à l'année de référence de 2012	s. o.[19]

Le taux d'augmentation de l'indice d'adoption de pratiques contribuant à la réduction des risques liés à l'usage des pesticides est mesuré à l'aide d'un sondage mené à la grandeur du Québec. Le premier sondage a eu lieu en 2013. Aucun sondage n'a été effectué en 2015-2016 et le prochain est prévu pour l'automne 2017.

INDICATEUR	CIBLE 2015-2018	RÉSULTAT CUMULATIF 2015-2016
Nombre d'entreprises agricoles accompagnées dans l'adoption de pratiques en lien avec l'indice	Passer de 1 600 à 2 000 entreprises au 31 mars 2018 An 1 : 1 700 entreprises	2 755 entreprises

En 2015-2016, 2 181 entreprises agricoles ont bénéficié d'un accompagnement et d'un suivi en rapport avec l'implantation de pratiques visant la réduction des risques liés aux pesticides, soit un nombre plus élevé que ce qui avait été anticipé. De fait, ce résultat dépasse la cible de l'an 1 de même que la cible établie pour 2018. Depuis 2014-2015, 2 755 entreprises ont eu recours à un accompagnement de cette nature.

Ce type de services-conseils en agroenvironnement, plus particulièrement ceux qui concernent la réduction des risques liés aux pesticides, permettent aux entreprises d'adopter des pratiques qui réduisent les applications de pesticides ou d'en faire une utilisation plus raisonnée. De ce fait, une hausse de l'usage de ces services-conseils influence positivement l'indice d'adoption des pratiques, contribuant par le fait même à la réduction des risques liés à l'usage des pesticides.

19 Aucun sondage n'était prévu en 2015-2016.

INDICATEUR	CIBLE 2015-2018	RÉSULTAT CUMULATIF 2015-2016
Taux d'accroissement du nombre d'entreprises agricoles accompagnées dans l'adoption de pratiques bénéfiques pour la santé et la conservation des sols	25 % d'accroissement du nombre d'entreprises accompagnées sur trois ans An 1 : 8 %	41 % d'accroissement

En 2015-2016, le nombre d'entreprises agricoles accompagnées dans l'adoption de pratiques bénéfiques pour la santé et la conservation des sols s'est accru de 41 %, dépassant la cible de l'an 1 et même celle établie pour 2018. En effet, un nombre cumulatif de 5 328 entreprises agricoles ont eu recours à des services-conseils depuis le 1er avril 2014, ce qui confirme leur intérêt pour l'accompagnement et le suivi au regard de ces pratiques.

INDICATEUR	CIBLE 2015-2018	RÉSULTAT ANNUEL 2015-2016
Pourcentage du volume des poissons et fruits de mer québécois écocertifiés	Passer de 52 % en 2015 à 65 % du volume au 31 mars 2018	52 %

En 2015-2016, 52 % du volume des poissons et fruits de mer québécois était écocertifié. Les espèces écocertifiées au 31 mars 2016 étaient la crevette nordique du golfe, le crabe des neiges pêché dans le sud du golfe, le homard des Îles-de-la-Madeleine et celui de la Gaspésie.

Par ailleurs, une aide financière a été accordée cette année à l'Association québécoise de l'industrie de la pêche pour la réalisation d'un projet de certification par le Marine Stewardship Council concernant la pêche au flétan du Groenland. Le processus d'écocertification est en cours.

OBJECTIF : STIMULER LE DÉVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION BIOLOGIQUE

Contexte

Dans un contexte où le Québec doit favoriser l'adoption de pratiques respectueuses de l'environnement pour réduire l'utilisation de pesticides de synthèse, la production biologique représente un mode responsable à privilégier pour protéger l'environnement et la santé. C'est une des raisons pour lesquelles le Ministère s'est donné comme objectif de stimuler le développement de la production biologique au Québec. De plus, cet objectif contribue à une offre de produits du Québec distinctifs, à valeur ajoutée et de plus en plus demandés par les consommateurs. Les différentes mesures de la Stratégie de croissance du secteur biologique permettront notamment de financer des projets structurants visant à développer ce secteur au fort potentiel.

INDICATEUR	CIBLE 2015-2018	RÉSULTAT CUMULATIF 2015-2016
Taux de croissance de la production biologique	10 % d'augmentation du nombre d'unités de production[20] végétale certifiées biologiques au 31 mars 2018	**Culture en champs :** Augmentation de 2,8 % du nombre d'hectares **Acériculture :** Augmentation de 37,9 % du nombre d'entailles **Culture en serre :** Diminution de 12,3 % du nombre de mètres carrés
	10 % d'augmentation du nombre d'entreprises de production animale certifiées biologiques au 31 mars 2018	Diminution de 4,6 % du nombre d'entreprises

En mai 2015, le Ministère a annoncé la nouvelle stratégie de croissance du secteur biologique, assortie d'un Programme d'appui pour la conversion à l'agriculture biologique et visant à aider les entreprises québécoises à conquérir le marché grandissant des produits biologiques.

En 2015-2016, le nombre d'unités de production végétale biologique a évolué de la façon suivante :

- une croissance de 2,8 % pour la production biologique en champs, soit 1 400 hectares de plus que l'an dernier, pour un total de 51 093 hectares cette année;
- une croissance de 37,9 % du nombre d'entailles de la production biologique, qui est passé de près de 7 millions en 2014-2015 à un peu moins de 9,5 millions en 2015-2016;
- une diminution de 12,3 % de la culture biologique en serre, soit 28 000 mètres carrés de moins que l'an passé, qui est passée de 227 810 mètres carrés en 2014-2015 à 199 770 mètres carrés en 2015-2016.

Par ailleurs, le nombre d'entreprises de production animale biologique a connu une diminution de 4,6 % cette année, ce qui représente une perte de 8 entreprises par rapport à l'an dernier. Il est passé de 174 entreprises en 2014-2015 à 166 en 2015-2016.

20 La cible est de 10 % d'augmentation du nombre d'unités dans chacune des productions végétales certifiées biologiques.

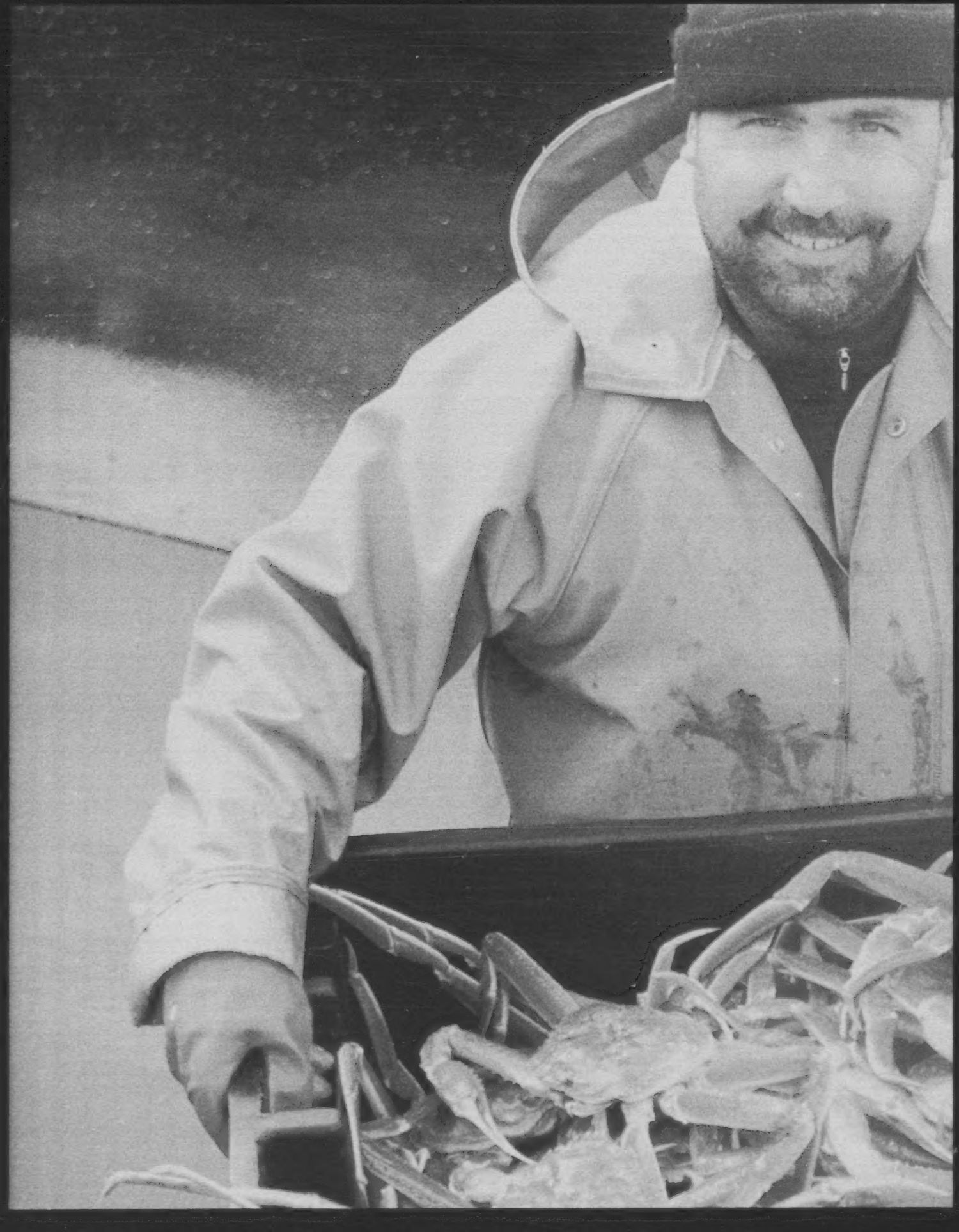

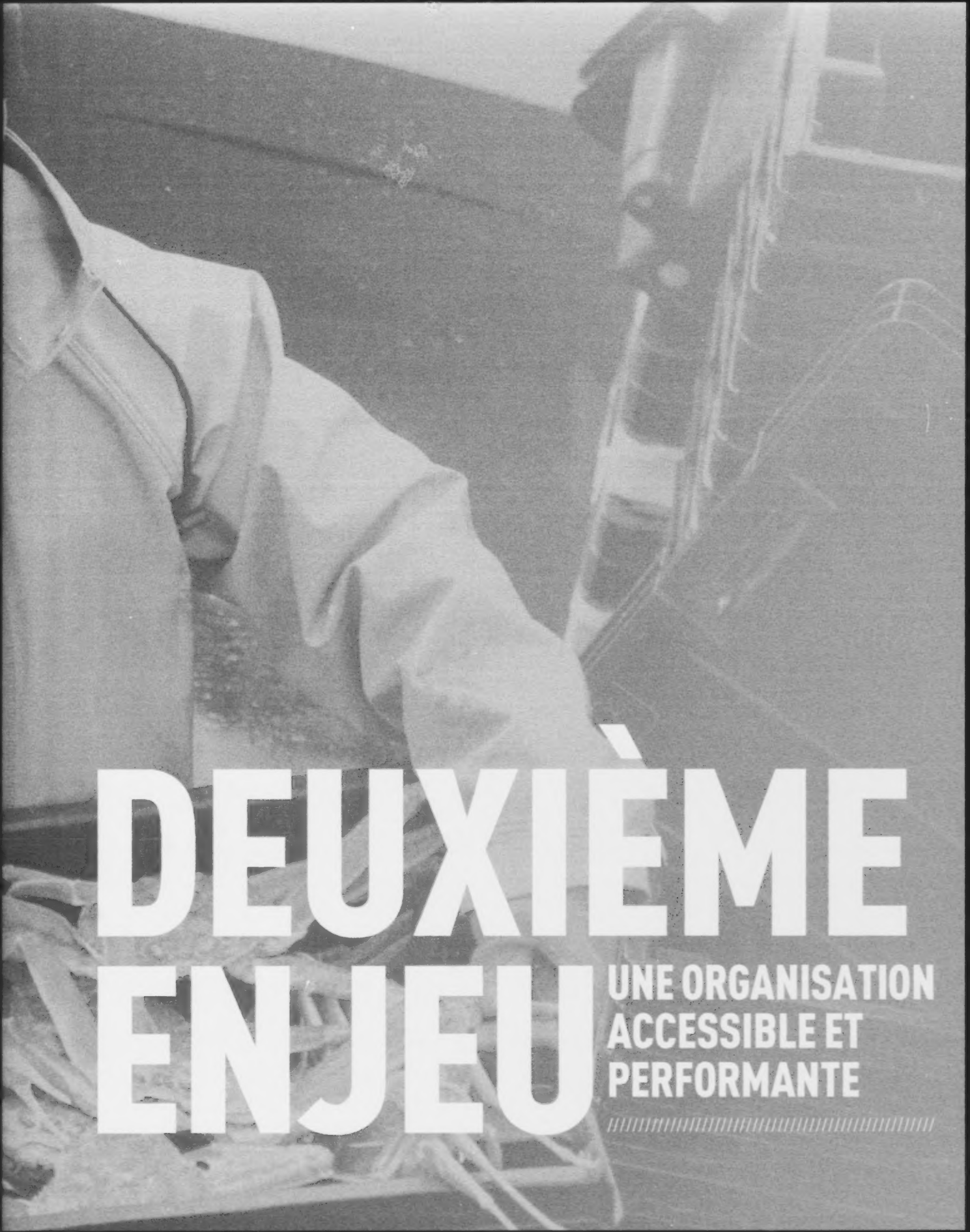

DEUXIÈME ENJEU

UNE ORGANISATION ACCESSIBLE ET PERFORMANTE

ORIENTATION 3

RENFORCER LA GOUVERNANCE ORGANISATIONNELLE

Étant donné le cadre budgétaire gouvernemental plus restreint et les nombreux défis à relever au regard de sa mission, le Ministère se doit d'optimiser ses programmes et son offre de services à sa clientèle en tenant compte de priorités nouvelles, dont celles découlant du Plan stratégique. Cette optimisation passe par le renforcement de la gouvernance organisationnelle autour de trois axes prioritaires, soit une gestion rigoureuse des ressources, le maintien et le développement des compétences du personnel ainsi qu'une optimisation de l'offre de services.

AXE 3.1 GESTION RIGOUREUSE DES RESSOURCES

OBJECTIF : AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'INFORMATION DE GESTION UTILE À LA PRISE DE DÉCISION

Contexte

Au sein de l'organisation, l'information de gestion est essentielle à des fins de décision, d'action et de proaction. Le Ministère s'assurera donc que cette information est disponible en temps opportun et pertinente pour une réponse aux besoins des autorités concernées. Pour favoriser une prise de décision optimale dans sa gestion administrative quotidienne, le Ministère est à revoir la production d'une information de gestion stratégique répondant aux besoins de ses hauts dirigeants, pour qu'ils puissent mener à bien la mission du MAPAQ et utiliser ses ressources de manière plus efficiente.

Un important chantier ministériel a été mis en place à l'automne 2015 en vue de consolider la position ministérielle en matière de gouvernance. L'un des mandats de ce chantier était de renforcer l'information de gestion.

INDICATEUR	CIBLE 2015-2018	RÉSULTAT CUMULATIF 2015-2016
Taux d'implantation des outils donnant accès aux cadres à une information de gestion stratégique	100 % des outils implantés au 31 mars 2018 An 1 : Plan d'implantation élaboré	Aucun plan

En 2015-2016, le Ministère a effectué de nombreux travaux quant à l'élaboration d'un plan d'implantation d'outils qui permettront aux hauts dirigeants d'avoir accès à une information de gestion stratégique. Au 31 mars 2016, ce plan n'était toutefois pas approuvé par les autorités du Ministère. La collecte d'information progresse bien, mais l'analyse globale de la situation est encore en cours pour une détermination exhaustive de l'ensemble des outils à mettre en place ou à adapter au sein des différentes unités du Ministère.

AXE 3.2 COMPÉTENCES DU PERSONNEL

OBJECTIF: CONSOLIDER LA GESTION DES COMPÉTENCES ET DES SAVOIRS

Contexte

Dans un contexte où la fonction publique doit faire face à une diminution de son effectif au cours des prochaines années, il est primordial que celle-ci n'occasionne pas une perte d'expertise. Cette situation laisse entrevoir plusieurs enjeux à l'égard de la planification stratégique de la main-d'œuvre : la rareté de certaines ressources humaines spécialisées, l'attraction de personnel dans certains secteurs d'intervention ministérielle ainsi que le maintien des compétences du personnel.

Dans cette optique, le Ministère mettra en place des actions, notamment pour favoriser l'acquisition, le maintien, le transfert et le développement d'expertise chez ses employés, et ce, en accord avec ses besoins et ses orientations. De plus, il entend favoriser l'accompagnement de ses gestionnaires pour qu'ils perfectionnent leurs compétences dans ce domaine et en développent de nouvelles. Ainsi, par ses interventions, le Ministère souhaite disposer de ressources humaines prêtes à mettre leur expertise et leurs talents au service de l'organisation et de sa clientèle, et ce, afin de relever les nombreux défis ministériels et de maintenir la performance organisationnelle.

INDICATEUR	CIBLE 2015-2018	RÉSULTAT CUMULATIF 2015-2016
Taux de mise en place du processus ministériel de gestion des compétences et de transfert d'expertise	100 % du processus mis en place au 31 mars 2018	s. o.[21]

En 2015-2016, un outil informatique visant à soutenir la planification de la main-d'œuvre a été élaboré. Il est entré en fonction en mars 2016. La création de cet outil est une étape préalable à la définition et à la mise en place du processus ministériel de gestion des compétences et de transfert d'expertise. Il permet d'évaluer le niveau de vulnérabilité des ressources en place (expertise unique, rareté, potentiel de mouvement, relève éventuelle, etc.) pour amenuiser les impacts potentiels d'une perte d'expertise.

21 Le processus ministériel de gestion des compétences et de transfert d'expertise n'a pas été effectué en 2015-2016. La définition de ce processus est prévue pour le 30 juin 2016, ainsi que l'indique le Plan stratégique 2015-2018.

AXE 3.3 OPTIMISATION DES PROGRAMMES ET SERVICES

OBJECTIF: ACCROÎTRE L'EFFICACITÉ DES PROGRAMMES

Contexte

Au fil du temps, le Ministère a mis en place différents programmes pour répondre aux multiples besoins d'une clientèle très diversifiée. Ensemble, ces mesures d'aide viennent appuyer les efforts déployés par le secteur pour s'adapter et être plus compétitif dans un environnement hautement concurrentiel et en continuel mouvement. Pour ces raisons, il importe de s'assurer que les sommes d'argent qui y sont consacrées produisent les effets parmi les plus structurants possibles. En outre, cet éventail de programmes d'aide peut aussi se révéler complexe pour la clientèle et engendrer des démarches inutiles. Dans ce contexte, il est impératif que leurs modes de gestion soient conduits dans un esprit permanent de performance et qu'ils donnent la priorité à la réalisation des priorités ministérielles, dont celles qui découlent du Plan stratégique.

À cet effet, le Ministère collaborera avec le Secrétariat du Conseil du trésor pour définir la démarche de révision continue des programmes ministériels qui permettra d'améliorer l'effet ou l'impact de chaque dollar versé comme aide financière, de simplifier l'accès aux programmes et d'assurer une prestation optimale des services associés à leur gestion. Un cadre d'orientation pour la révision des programmes sera ainsi élaboré et mis en œuvre, donnant suite aux mandats gouvernementaux de révision permanente des programmes.

INDICATEUR	CIBLE 2015-2018	RÉSULTAT ANNUEL 2015-2016
Proportion des programmes analysés selon le cadre d'orientation pour la révision des programmes	100 % des programmes analysés au 31 mars 2018 An 1 : Cadre d'orientation élaboré	Aucun cadre

En 2015-2016, le Ministère a amorcé les travaux d'élaboration du cadre d'orientation pour la révision de ses programmes. La conception de ce cadre est une étape préalable à l'analyse de ceux-ci. Bien que la cible de l'an 1 n'ait pas été atteinte, les travaux progressent bien.

OBJECTIF : ASSURER DES SERVICES DE QUALITÉ ET ACCESSIBLES

Contexte

Le Ministère est à l'écoute des besoins de sa clientèle diversifiée et entend mettre en œuvre les moyens nécessaires pour assurer un accès à des services adaptés à ces besoins et efficaces. À cet égard, il sondera périodiquement la satisfaction de celle-ci pour mettre en place un plan d'amélioration des services fournis et maintenir un taux de satisfaction de 85 % ou plus.

INDICATEUR	CIBLE 2015-2018	RÉSULTAT CUMULATIF 2015-2016
Taux de satisfaction de la clientèle à l'égard de la prestation de services	Taux de satisfaction à 85 % ou plus au 31 mars 2018	s. o.[22]

En 2015-2016, le Ministère a élaboré un cadre d'évaluation visant à déterminer les étapes à franchir pour mieux connaître les insatisfactions et les attentes de sa clientèle et les moyens de recueillir l'information nécessaire. La conception de ce cadre est une étape préalable à la tenue d'un nouveau sondage auprès de la clientèle et à l'établissement du taux de satisfaction de cette dernière à l'égard de la prestation de services du Ministère.

22. Aucun sondage n'était prévu en 2015-2016.

RÉSULTATS 2015-2016
PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2015-2020

Le deuxième plan d'action de développement durable du MAPAQ a été rendu public le 31 mars 2016. Ce plan d'action cadre avec les grandes orientations de la Stratégie gouvernementale de développement durable (SGDD) 2015-2020 du gouvernement du Québec. Il comporte 14 actions touchant principalement 6 (suivies d'une ★) des 8 orientations gouvernementales suivantes :

1. Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique ★
2. Développer une économie prospère d'une façon durable – verte et responsable ★
3. Gérer les ressources naturelles de façon responsable et respectueuse de la biodiversité ★
4. Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques
5. Améliorer par la prévention la santé de la population ★
6. Assurer l'aménagement durable du territoire et soutenir le dynamisme des collectivités ★
7. Soutenir la mobilité durable
8. Favoriser la production et l'utilisation d'énergies renouvelables et l'efficacité énergétique en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre ★

Le Plan d'action de développement durable 2015-2020 s'inscrit dans la complémentarité du Plan stratégique et place le secteur bioalimentaire parmi les grandes priorités gouvernementales concernant l'économie verte et responsable, la biodiversité, la vitalité des territoires, la prévention en matière de santé et les changements climatiques.

Ce plan d'action vise également la poursuite de l'intégration du développement durable dans les interventions du Ministère, dans l'accompagnement des entreprises et des secteurs, dans l'appui aux activités de recherche, d'innovation et de formation, dans sa culture organisationnelle, dans ses pratiques de gestion ainsi que dans ses mécanismes de prise de décision.

La présente section comprend une description détaillée des résultats obtenus, en 2015-2016, pour les 14 actions du plan d'action de développement durable du Ministère. Celles-ci sont associées à l'orientation et à l'objectif gouvernemental auxquels elles répondent[23].

23 Chaque action du Plan d'action de développement durable 2015-2020 contribue à un ou à plusieurs objectifs de la SGDD 2015-2020. Dans le but d'alléger le texte, seul l'objectif auquel chaque action contribue principalement est présenté dans la section. Cependant, les contributions secondaires, pour chacune des 14 actions, à l'un ou l'autre des 27 objectifs de la SGDD 2015-2020 figurent dans le tableau de la page 85.

DESCRIPTION DES RÉSULTATS 2015-2016

ACTION MINISTÉRIELLE 1 [24]
FACILITER L'ACCÈS DES ENTREPRISES AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES À DES SERVICES-CONSEILS SELON UNE APPROCHE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE
DÉVELOPPER UNE ÉCONOMIE PROSPÈRE D'UNE FAÇON DURABLE – VERTE ET RESPONSABLE

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL
APPUYER LE DÉVELOPPEMENT DES PRATIQUES ET DES MODÈLES D'AFFAIRES VERTS ET RESPONSABLES

Le MAPAQ soutient le développement des services-conseils agricoles et agroalimentaires dans plusieurs disciplines ainsi que l'accès à ceux-ci, notamment en matière d'agroenvironnement ainsi que de gestion et de transfert d'entreprises.

Parmi les services-conseils soutenus par le MAPAQ, certains favorisent une vision globale de l'entreprise, soit les services-conseils multidisciplinaires et stratégiques. Ils correspondent à une approche de développement durable, car ils prennent en compte simultanément les enjeux économiques, environnementaux et humains qui influencent le développement de l'entreprise.

Par ailleurs, un nouveau service sera mis en place pour accompagner les transferts d'entreprises agricoles entre des personnes non apparentées (qui n'ont aucun lien familial). Ce service s'ajoutera à celui déjà offert pour les transferts effectués en contexte familial. Le développement de ce nouveau service contribue au transfert intergénérationnel des entreprises de même qu'à la pérennité et à la durabilité du secteur agricole et agroalimentaire.

INDICATEUR	CIBLE 2015-2018	RÉSULTAT ANNUEL 2015-2016
Nombre d'entreprises[25] accompagnées selon une approche globale et multidisciplinaire dans le cadre d'une planification ou de la réalisation d'un projet	120 entreprises accompagnées par année d'ici 2018	185 accompagnements d'entreprises

En 2015-2016, le Programme services-conseils du Ministère a permis de financer 185 contrats de service en matière d'accompagnement d'entreprises selon une approche globale et multidisciplinaire, soit 65 de plus que la cible annuelle, qui était de 120. Depuis le 1er avril 2014, 439 accompagnements de cette nature ont permis à des entreprises d'établir une planification stratégique ou un plan d'affaires grâce à une collaboration interprofessionnelle.

24 Les actions accompagnées du symbole ◐ constituent des activités incontournables de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020.
25 Modification : Le résultat 2015-2016 ne s'exprime pas en nombre d'entreprises accompagnées comme l'indique le Plan d'action de développement durable 2015-2020 mais en nombre d'accompagnements d'entreprises.

INDICATEUR	CIBLE 2015-2020	RÉSULTAT CUMULATIF 2015-2016
Nombre d'accompagnements de transferts d'entreprises entre des personnes non apparentées	– Service-conseil mis en place – 150 accompagnements d'entreprises d'ici 2020	– Aucun service-conseil mis en place – 0 accompagnement d'entreprise

En 2015-2016, le Ministère a apporté des ajustements au Programme services-conseils (PSC) afin de répondre plus adéquatement aux besoins de la relève non apparentée. À l'automne 2015, les réseaux Agriconseils ont été informés de ces ajustements et des outils administratifs ont été mis à leur disposition pour faciliter la mise en place de ces services auprès de la clientèle visée.

ACTION MINISTÉRIELLE 2
INTÉGRER LES ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES STRATÉGIES DE DÉVELOPPEMENT DES SECTEURS

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE
DÉVELOPPER UNE ÉCONOMIE PROSPÈRE D'UNE FAÇON DURABLE – VERTE ET RESPONSABLE

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL
APPUYER LE DÉVELOPPEMENT DES FILIÈRES VERTES ET DES BIENS ET SERVICES ÉCORESPONSABLES PRODUITS AU QUÉBEC

Le MAPAQ produit des diagnostics pour les différents secteurs bioalimentaires dans le but d'informer leurs intervenants et de bien accompagner ces secteurs dans leur développement. Les diagnostics établis pour ceux disposant de plans conjoints contribuent aux évaluations quinquennales de ces plans conjoints prévues par la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche.

De plus, le MAPAQ a élaboré un plan d'action pour le secteur des grains (maïs, soya, blé, petites céréales) en vue d'une amélioration de sa productivité, de sa rentabilité, de son bilan environnemental (eau, sol, air) ainsi que de son acceptabilité sociale.

Cette action vise notamment à consolider l'intégration du développement durable dans les diagnostics et les plans sectoriels produits par le MAPAQ.

INDICATEUR	CIBLE 2015-2020	RÉSULTAT ANNUEL 2015-2016
Pourcentage des diagnostics sectoriels qui indiquent les principaux enjeux de développement durable (économiques, environnementaux et sociaux) susceptibles d'affecter la durabilité et la compétitivité du secteur	100 % des diagnostics d'ici 2020	100 %

En 2015-2016, plusieurs efforts ont été déployés pour poursuivre et consolider la nouvelle démarche d'intégration des enjeux de développement durable dans les diagnostics sectoriels. Amorcée en 2014-2015 avec la publication de la *Monographie de l'industrie des grains au Québec* et de la *Monographie de l'industrie de la pomme au Québec*, cette démarche permet aux intervenants et aux secteurs concernés de bénéficier de plus d'information pour appuyer leurs actions.

Cette année, 100 % des diagnostics sectoriels établis traitaient des principaux enjeux en matière de développement durable susceptibles d'affecter la durabilité et la compétitivité du secteur. Ces diagnostics sont les suivants :

- *Monographie de l'industrie cunicole au Québec;*
- *Monographie de l'industrie du bœuf et du veau au Québec;*
- *Monographie de l'industrie de la crevette nordique au Québec;*
- *Monographie de l'industrie du crabe des neiges au Québec.*

INDICATEUR	CIBLE 2015-2020	RÉSULTAT CUMULATIF 2015-2016
Pourcentage des actions accomplies et des résultats atteints pour chacune des actions du plan d'action ministériel de développement durable du secteur des grains	– 100 % des actions accomplies et – 50 % des résultats atteints pour chacune des actions d'ici 2020	– s. o.[26] – s. o.[27]

En janvier 2016, le Plan d'action ministériel pour le développement durable du secteur des grains 2015-2020 a été approuvé par les autorités du Ministère. Plusieurs actions qui y étaient prévues ont été entreprises en 2015-2016. Ce plan d'action s'inscrit dans une démarche visant à stimuler un secteur des grains compétitif qui tire pleinement ses revenus du marché, tout en minimisant les impacts sur l'environnement, et qui reste à l'écoute des préoccupations de la population.

26 Plusieurs actions prévues au Plan d'action ministériel pour le développement durable du secteur des grains 2015-2020 ont été entreprises en 2015-2016.
27 La mesure des résultats du Plan d'action ministériel pour le développement durable du secteur des grains 2015-2020 n'était pas prévue en 2015-2016.

ACTION MINISTÉRIELLE 3
APPUYER LA RECHERCHE ET L'INNOVATION PORTANT SUR DES ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU SECTEUR BIOALIMENTAIRE

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE
DÉVELOPPER UNE ÉCONOMIE PROSPÈRE D'UNE FAÇON DURABLE – VERTE ET RESPONSABLE

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL
APPUYER LE DÉVELOPPEMENT DES PRATIQUES ET DES MODÈLES D'AFFAIRES VERTS ET RESPONSABLES

Afin de soutenir la recherche et l'innovation, le MAPAQ offre à sa clientèle une aide financière par l'entremise de ses différents programmes et par l'appui qu'il accorde à des centres de recherche appliquée et à des centres d'expertise.

Cette action qui favorise la recherche et l'innovation vise notamment :

1. les études socioéconomiques portant sur des pratiques et des technologies liées à des enjeux environnementaux et sociétaux;
2. les projets axés sur les changements climatiques;
3. les projets axés sur la réduction des risques liés aux pesticides.

INDICATEUR	CIBLE 2015-2020	RÉSULTAT ANNUEL 2015-2016
Augmentation du nombre de projets financés portant sur des enjeux de développement durable du secteur bioalimentaire	– 2015 : 35 nouveaux projets par année – 2020 : 44 nouveaux projets par année (199 nouveaux projets entre 2015 et 2020)	40 nouveaux projets

En 2015-2016, le Ministère a poursuivi son soutien à la réalisation de projets de recherche et d'innovation portant sur des enjeux de développement durable. Pour ce faire, il a financé 40 nouveaux projets visant, entres autres, l'adaptation aux risques liés aux changements climatiques, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la réduction des risques liés aux pesticides ainsi que la valorisation des coproduits marins.

ACTION MINISTÉRIELLE 4
DÉVELOPPER, AUPRÈS DE LA CLIENTÈLE ÉTUDIANTE ET DU CORPS PROFESSORAL DE L'INSTITUT DE TECHNOLOGIE AGROALIMENTAIRE, LA CAPACITÉ D'INTÉGRER LES TROIS DIMENSIONS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LEURS INTERVENTIONS PROFESSIONNELLES ET CITOYENNES

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE
DÉVELOPPER UNE ÉCONOMIE PROSPÈRE D'UNE FAÇON DURABLE – VERTE ET RESPONSABLE

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL
DÉVELOPPER ET METTRE EN VALEUR LES COMPÉTENCES PERMETTANT DE SOUTENIR LA TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE VERTE ET RESPONSABLE

L'Institut de technologie agroalimentaire (ITA), un établissement d'enseignement collégial sous la responsabilité du MAPAQ, offre divers programmes d'études techniques dans ses deux campus, situés à La Pocatière et à Saint-Hyacinthe.

Cette action vise à ce que les technologues agroalimentaires formés à l'ITA maîtrisent les compétences liées au développement durable. Ils seront ainsi en mesure de répondre adéquatement aux besoins d'expertise des entreprises engagées dans une transition vers une économie verte et responsable.

INDICATEUR	CIBLE 2015-2020	RÉSULTAT ANNUEL 2015-2016
Pourcentage des étudiants ayant été sensibilisés aux concepts de développement durable	50 % des étudiants de 1re année ayant suivi un cours intégrant le développement durable d'ici 2020	3,5 % des étudiants de 1re année

Le cours « Analyse des fonctions de travail » a été ciblé pour la sensibilisation des étudiants de l'ITA aux concepts de développement durable et son contenu a été adapté à cette fin. Offert en 1re année, ce cours fait partie intégrante de tous les programmes de l'ITA.

Un projet pilote a d'abord été réalisé au campus de La Pocatière auprès des étudiants inscrits au programme *Technologie de la production horticole et de l'environnement* (TPHE). Le résultat indiqué pour la période 2015-2016 est le fruit de ce projet pilote.

Dans ce contexte, 3,5 % des étudiants de 1re année ont été sensibilisés aux concepts de développement durable en 2015-20216, ce qui représente 14 élèves sur un potentiel de 396 inscrits à la session d'automne 2015 dans les deux campus.

INDICATEUR	CIBLE 2015-2020	RÉSULTAT ANNUEL 2015-2016
Pourcentage des professeurs ayant intégré des notions de développement durable dans leur enseignement	50 % des professeurs ciblés ayant intégré des notions de développement durable dans un de leurs cours d'ici 2020	7 % des professeurs ciblés

Les professeurs ciblés sont ceux qui doivent donner le cours « Analyse des fonctions de travail ». En 2015-2016, 7 % d'entre eux ont intégré des notions de développement durable dans leur enseignement, ce qui représente 1 professeur sur 14 pour l'ensemble des deux campus. Cet enseignement a eu lieu dans le cadre du projet pilote réalisé auprès des étudiants inscrits au programme TPHE du campus de La Pocatière.

ACTION MINISTÉRIELLE 5
ÉLARGIR LA CONDITIONNALITÉ DE L'AIDE FINANCIÈRE AUX ENTREPRISES POUR FAVORISER L'ADOPTION DE BONNES PRATIQUES SUR LE PLAN DE L'ENVIRONNEMENT ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE
DÉVELOPPER UNE ÉCONOMIE PROSPÈRE D'UNE FAÇON DURABLE – VERTE ET RESPONSABLE

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL
FAVORISER L'INVESTISSEMENT ET LE SOUTIEN FINANCIER POUR APPUYER LA TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE VERTE ET RESPONSABLE

L'exigence retenue en matière d'écoconditionnalité pour le secteur agricole, dans les programmes du MAPAQ et de La Financière agricole du Québec, fait référence au dépôt annuel d'un bilan de phosphore à l'équilibre, et ce, conformément au Règlement sur les exploitations agricoles. En vigueur depuis 2011 au MAPAQ, l'application de cette exigence concerne notamment le Programme de crédit de taxes foncières agricoles.

En 2013, le Commissaire au développement durable a recommandé au MAPAQ d'inclure de nouvelles mesures d'écoconditionnalité dans ses programmes d'aide financière. Par ailleurs, la Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal prévoit que le respect de ses dispositions peut être une condition à remplir pour que soient versées, en tout ou en partie, les sommes auxquelles donnent droit les programmes du Ministère.

Cette action vise à déterminer les pratiques et les normes à cibler comme nouvelles exigences en matière de conditionnalité de même que la façon de les mettre en application progressivement.

INDICATEUR	CIBLE 2015-2020	RÉSULTAT CUMULATIF 2015-2016
Nombre de nouvelles mesures de conditionnalité mises en place dans les programmes d'aide financière du MAPAQ	3 nouvelles mesures de conditionnalité mises en application d'ici 2020	0 nouvelle mesure

En 2015-2016, le Ministère a analysé une piste de solution portant sur la conditionnalité de l'aide financière, présentée dans le rapport final du Groupe de travail sur la sécurité du revenu en agriculture au Québec, publié en février 2015. Cette piste de solution incite à « prendre en compte dans le développement et la mise en place des programmes de gestion des risques des critères associés aux bonnes pratiques agricoles [et] au bien-être animal », notamment par la conditionnalité de l'aide financière.

Des réflexions ont également été amorcées en vue de mettre en place une nouvelle mesure d'écoconditionnalité en rapport avec les bonnes pratiques agricoles.

Enfin, en décembre 2015, l'Assemblée nationale a adopté un projet de loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal. Cela constitue une étape déterminante dans le processus de mise en place d'une nouvelle mesure de conditionnalité à l'égard des animaux.

ACTION MINISTÉRIELLE 6
FACILITER L'APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE DANS LES PROCÉDURES D'ACHATS ALIMENTAIRES DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE[28]
DÉVELOPPER UNE ÉCONOMIE PROSPÈRE D'UNE FAÇON DURABLE – VERTE ET RESPONSABLE

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL
RENFORCER LES PRATIQUES DE GESTION ÉCORESPONSABLES DANS L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

Le MAPAQ veut faciliter l'approvisionnement responsable dans les procédures d'achats alimentaires des établissements et des organismes publics québécois (ex. : hôpitaux). Toutefois, la reconnaissance des produits alimentaires se distinguant sur le plan du développement durable par les acheteurs des marchés institutionnels pose quelques défis, notamment au regard des spécifications ou des critères qu'il est possible de considérer et compte tenu des règles applicables en la matière. Des outils permettant de déterminer et de vulgariser les options disponibles dans les procédures d'achats sont donc requis pour favoriser l'approvisionnement responsable.

INDICATEUR	CIBLE 2015-2020	RÉSULTAT CUMULATIF 2015-2016
Réalisation d'un projet pilote et production d'un guide d'achat des aliments pour les acheteurs des établissements publics	– Mise en ligne du guide en 2018 – Projet pilote réalisé en 2017	– s. o.[29] – Projet pilote réalisé

En 2015-2016, le MAPAQ a élaboré une version préliminaire de ce guide pour ensuite recueillir les avis des principaux ministères et organismes concernés, y compris, en 2015, le Secrétariat du Conseil du trésor, qui est responsable de la Loi sur les contrats des organismes publics.

Un partenariat entre le Ministère et le Groupe d'approvisionnement en commun de l'Est du Québec a été établi pour la réalisation d'un projet pilote en collaboration avec le ministère de la Santé et des Services sociaux. Ainsi, les outils proposés dans le guide destiné aux acheteurs du milieu institutionnel pour favoriser l'approvisionnement du réseau de la santé et des services sociaux en produits alimentaires écoresponsables, nutritifs ou québécois ont pu être testés. Les résultats de ce projet pilote permettront de produire le guide le mieux adapté aux besoins de ces acheteurs.

28 Modification : L'action 6 du Plan d'action de développement durable 2015-2020 contribue principalement à l'orientation *Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique* de la SGDD 2015-2020. Elle contribue également à l'orientation *Développer une économie prospère d'une façon durable – verte et responsable*, comme l'indique le tableau synthèse du Plan d'action, mais de façon moins significative.

29 Le guide était une version préliminaire en 2015-2016.

ACTION MINISTÉRIELLE 7
FAVORISER LA RÉDUCTION DU GASPILLAGE ALIMENTAIRE (CHANTIER « COLLECTIVITÉS INNOVANTES ET CITOYENS ENGAGÉS »)

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE
DÉVELOPPER UNE ÉCONOMIE PROSPÈRE D'UNE FAÇON DURABLE – VERTE ET RESPONSABLE

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL
AIDER LES CONSOMMATEURS À FAIRE DES CHOIX RESPONSABLES

Au Canada, le gaspillage alimentaire représente annuellement une perte estimée à 31 milliards de dollars[30]. Les ménages seraient responsables de 47 % de ce gaspillage. L'autre moitié serait attribuable au reste de la chaîne alimentaire, soit la transformation (20 %), la vente au détail (10 %), la production agricole (10 %), la restauration (9 %) ainsi que le transport et la distribution (4 %). Le gaspillage alimentaire soulève des enjeux multiples associés à la lutte contre l'insécurité alimentaire et la pauvreté, à la réduction des impacts environnementaux de la production bioalimentaire, à l'enfouissement de la matière putrescible et aux coûts économiques liés au gaspillage.

Le MAPAQ est interpellé par la réduction du gaspillage alimentaire dans le cadre de ses activités de sensibilisation, de réglementation et d'inspection dans les domaines de la salubrité et de l'alimentation.

INDICATEUR	CIBLE 2015-2020	RÉSULTAT CUMULATIF 2015-2016
Nombre de consommateurs sensibilisés au gaspillage alimentaire grâce au diagnostic personnalisé en ligne	– Mise en ligne et promotion du diagnostic personnalisé d'ici 2017 – 150 000 consommateurs l'ayant utilisé d'ici 2020	– Aucun diagnostic mis en ligne – 0 utilisateur

En 2015-2016, le Ministère a amorcé les travaux relatifs à la création du diagnostic personnalisé. Certains ouvrages de référence produits par le MAPAQ à l'intention du grand public portent sur des sujets liés au gaspillage alimentaire (ex : guide d'information sur l'entreposage des aliments). Ces documents ont été répertoriés pour pouvoir les adapter puis les proposer aux consommateurs qui utiliseront le diagnostic personnalisé.

INDICATEUR	CIBLE 2015-2020	RÉSULTAT CUMULATIF 2015-2016
Pourcentage des établissements alimentaires sous inspection provinciale ayant été sensibilisés au gaspillage alimentaire	100 % des établissements inspectés d'ici 2020	0 % des établissements

Le Ministère a entrepris les travaux menant à la sensibilisation des établissements alimentaires faisant l'objet d'une inspection provinciale liée au gaspillage alimentaire. Cette sensibilisation sera faite par les inspecteurs du Ministère qui visiteront ces établissements. Ces inspecteurs recevront d'abord une formation sur les règles d'hygiène et de salubrité qui permettent de privilégier les dons d'aliments. Ceux qui suivront cette formation ont été désignés en 2015-2016.

30 Gooch et Felfel (2014). The Cost of Canadian Annual Food Waste. *Value Chain Management International*.

INDICATEUR	CIBLE 2015-2020	RÉSULTAT ANNUEL 2015-2016
Révision réglementaire permettant la commercialisation des fruits et des légumes déclassés	Abrogation du Règlement sur les fruits et légumes frais de la Loi sur les produits alimentaires (RLRQ, chapitre P-29, r. 3) d'ici 2017	Règlement non abrogé

Au cours de la période 2015-2016, les travaux d'abrogation du Règlement sur les fruits et légumes frais ont été amorcés.

Au Québec, le Règlement sur les fruits et légumes frais vise essentiellement à classer certains fruits et légumes pour favoriser une apparence uniforme lors de la vente. Par l'abrogation de ce règlement, les exploitants d'entreprises alimentaires pourront diversifier leur offre en commercialisant des produits qui auraient possiblement été éliminés. L'innocuité des fruits et légumes demeure assurée par la Loi sur les produits alimentaires et le Règlement sur les aliments.

ACTION MINISTÉRIELLE 8
APPUYER LES ENTREPRISES ET LES SECTEURS BIOALIMENTAIRES DANS LA RÉSOLUTION DE LEURS ENJEUX ÉNERGÉTIQUES ET LA RÉDUCTION DE LEURS ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE
FAVORISER LA PRODUCTION ET L'UTILISATION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES ET L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE EN VUE DE RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL
AMÉLIORER L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

En préparation de la conférence de Paris sur le climat, qui s'est tenue à la fin de l'année 2015, le Québec a annoncé qu'il se fixait comme cible de réduire de 37,5 %, d'ici 2030, ses émissions de gaz à effet de serre (GES) par rapport à 1990 (année de référence).

Le MAPAQ encourage les initiatives visant à réduire les émissions de GES du secteur bioalimentaire. Ces initiatives peuvent inclure la quantification de l'empreinte carbone, l'amélioration de la performance de procédés techniques et énergétiques, les services conseils spécialisés en la matière ainsi que l'amélioration de l'accès au marché du carbone.

Pour soutenir adéquatement ces initiatives, une collaboration étroite est requise entre le MAPAQ, qui dessert le secteur bioalimentaire, ainsi que les ministères et les organismes gouvernementaux responsables des programmes de réduction des émissions de GES et d'efficacité énergétique.

Cette action cible tant les secteurs de l'agriculture et de la transformation alimentaire que le secteur des pêches, de l'aquaculture et de la transformation des produits halieutiques.

INDICATEUR	CIBLE 2015-2020	RÉSULTAT ANNUEL 2015-2016
Nombre de secteurs appuyés dans la réalisation d'initiatives en vue d'une réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre	Une nouvelle initiative sectorielle par année d'ici 2020	1 nouvelle initiative

En 2015-2016, une nouvelle initiative sectorielle visant à réduire les émissions de GES a été mise en œuvre par les Producteurs de grains du Québec. Ceux-ci ont effectué une analyse du cycle de vie (ACV) pour la production de six grains, soit le maïs, le soya, le blé, l'orge, l'avoine et le canola. Cette initiative a permis, entre autres, de calculer l'empreinte carbone de ces grains depuis l'extraction des ressources primaires jusqu'au séchage et à l'entreposage des grains à la ferme. Les constats de l'analyse ont amené les Producteurs de grains du Québec à s'engager, par l'entremise d'un plan d'action, à améliorer la performance environnementale du secteur, notamment au regard de ses émissions de GES.

Par ailleurs, au cours de l'année précédente, la Table filière des légumes de transformation avait également quantifié l'empreinte carbone, selon divers types de transformation (produits congelés, conserves, etc.), pour le maïs sucré, les pois, les haricots et le concombre. Les résultats de cette ACV ont permis de relever les principales contributions aux impacts environnementaux ainsi que les pistes d'améliorations possibles, notamment dans une optique de réduction des émissions de GES. Ces résultats ont été présentés aux membres de la Table à l'automne 2015 pour leur permettre de discuter des suites à donner à ce projet.

Ces deux initiatives sectorielles ont été appuyées par le Programme de soutien aux stratégies sectorielles de développement 2 (PSSSD 2).

INDICATEUR	CIBLE 2015-2020	RÉSULTAT CUMULATIF 2015-2016
Établissement d'un cadre de collaboration avec les organismes gouvernementaux concernés par l'efficacité énergétique	Cadre de collaboration effectif et opérationnel d'ici 2017	Aucun cadre de collaboration

Pour la période 2015-2016, le Ministère a participé aux travaux du comité interministériel responsable de l'élaboration de la Politique énergétique (PE) 2030, laquelle a été rendue publique le 7 avril 2016. La PE 2030 prévoit la création d'un organisme visant l'économie d'énergie et la transition énergétique. Un cadre de collaboration devrait être établi entre ce futur organisme et le Ministère.

INDICATEUR	CIBLE 2015-2020	RÉSULTAT CUMULATIF 2015-2016
Nombre d'entreprises ayant reçu un service-conseil en matière d'efficacité énergétique	- Service-conseil mis en place d'ici 2016 - 150 entreprises accompagnées d'ici 2020	- Aucun service-conseil mis en place - 0 entreprise accompagnée

L'impact des coûts énergétiques sur la rentabilité des entreprises bioalimentaires est important, notamment pour les secteurs serricole et acéricole. En 2015-2016, le Ministère a amorcé une démarche de mise en place d'un service-conseil en efficacité énergétique qui soit adapté aux entreprises bioalimentaires.

ACTION MINISTÉRIELLE 9
APPUYER L'INDUSTRIE BIOALIMENTAIRE DANS L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ NUTRITIVE DES PRODUITS ALIMENTAIRES DU QUÉBEC

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE
AMÉLIORER PAR LA PRÉVENTION LA SANTÉ DE LA POPULATION

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL
FAVORISER L'ADOPTION DE SAINES HABITUDES DE VIE

L'accès à des aliments ayant une valeur nutritive élevée est un élément essentiel à l'adoption de saines habitudes de vie, qui contribuent à la prévention des problèmes de santé. En 2015, le Commissaire au développement durable a recommandé au MAPAQ de favoriser l'implantation de mesures préventives efficaces auprès de l'industrie bioalimentaire pour améliorer la qualité nutritive des produits alimentaires.

En incitant les entreprises bioalimentaires à produire et à mettre sur le marché des aliments ayant une valeur nutritive élevée ou améliorée, et en valorisant les pratiques exemplaires en la matière, le MAPAQ s'assure de la présence d'une offre alimentaire de qualité sur le marché québécois.

Ainsi, le Ministère soutiendra les initiatives visant à améliorer la qualité nutritive des produits alimentaires du Québec. De plus, les efforts en ce sens seront coordonnés avec les interventions du ministère de la Santé et des Services sociaux dans le domaine.

INDICATEUR	CIBLE 2015-2020	RÉSULTAT ANNUEL 2015-2016
Nombre d'initiatives soutenues ou réalisées pour améliorer la qualité nutritive des produits alimentaires du Québec	5 nouvelles initiatives par année d'ici 2020	7 nouvelles initiatives

Pour l'année 2015-2016, sept nouvelles initiatives axées sur l'accessibilité et l'amélioration de la qualité nutritive des aliments ont été réalisées par le Ministère, ce qui est légèrement plus que la cible annuelle, fixée à cinq.

Quatre initiatives ont été financées par l'entremise du programme Innov'Action agroalimentaire. Deux d'entre elles concernent le développement d'aliments à valeur nutritive améliorée ou à valeur santé. Les deux autres sont des projets de recherche appliquée, soutenus pour une durée de trois ans, qui visent l'amélioration de la valeur nutritive de fromages et de jus de légumes au regard de leur teneur en gras, en sucre et en sel.

Une cinquième initiative a été soutenue par le programme Proximité. Elle repose sur la mise en œuvre de douze projets qui visent principalement la mise en place et la consolidation de marchés publics permettant un meilleur accès à des produits diversifiés, frais et locaux.

Une sixième initiative a été mise en œuvre en partenariat avec le créneau Accord Aliments santé Capitale-Nationale, qui regroupe les entreprises de transformation alimentaire, les centres de recherche et les organisations de cette région qui portent un intérêt aux aliments santé ou à l'amélioration de la valeur nutritive des produits existants. En 2015-2016, ce créneau a offert de la formation, des conseils et de l'accompagnement aux entreprises agroalimentaires dans le but d'améliorer la qualité nutritionnelle de leurs produits.

Enfin, une septième initiative du Ministère repose sur sa participation à la Table québécoise sur la saine alimentation (TQSA). Le mandat de la TQSA est de renforcer la concertation des organisations dont les interventions contribuent à la promotion, à l'adoption et au maintien d'une saine alimentation par la population québécoise. Cette table a également pour mandat de contribuer à la détermination de mesures structurantes ainsi qu'à la planification et à la mise en œuvre de projets conjoints prometteurs en matière de saine alimentation.

ACTION MINISTÉRIELLE 10
FAVORISER L'INTÉGRATION DES ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES PLANIFICATIONS LOCALES ET RÉGIONALES

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE
ASSURER L'AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET SOUTENIR LE DYNAMISME DES COLLECTIVITÉS

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL
FAVORISER LA MISE EN ŒUVRE DE BONNES PRATIQUES D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

L'agriculture et l'agroalimentaire sont au cœur de différentes démarches de planification territoriale qui permettent de déterminer, de manière concertée, une vision commune et des actions à mettre en œuvre en fonction des particularités du milieu. Par exemple, plusieurs municipalités régionales de comté (MRC) élaborent et mettent en œuvre des plans de développement de la zone agricole (PDZA) pour favoriser la mise en valeur de ce territoire par les activités agricoles. Les MRC doivent par ailleurs planifier l'aménagement de leur territoire au moyen de schémas d'aménagement et de développement. Enfin, certains enjeux doivent être saisis dans le cadre de systèmes plus larges et nécessitent une mise en commun des ressources et des stratégies à l'échelle régionale ou métropolitaine.

Cette action vise à favoriser l'intégration, dans les planifications locales et régionales, des enjeux de développement durable touchant l'agriculture et l'agroalimentaire. Pour ce faire, le Ministère produira des outils d'accompagnement pour sensibiliser les acteurs de ces secteurs à ces enjeux et leur proposer des solutions qui leur permettront d'adapter leurs actions en conséquence. Ces outils porteront notamment sur l'agriculture biologique, l'agriculture urbaine et la cohabitation harmonieuse des usages agricoles et non agricoles. Ils contribueront au développement d'un secteur bioalimentaire en phase avec le développement du territoire.

Cette action contribue également à la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires.

INDICATEUR	CIBLE 2015-2020	RÉSULTAT CUMULATIF 2015-2016
Nombre d'outils d'accompagnement portant sur des enjeux de développement durable produits et diffusés auprès des organismes locaux et régionaux	5 nouveaux outils d'ici 2020	Aucun nouvel outil

En 2015-2016, les travaux visant la production d'une trousse d'information destinée aux organismes municipaux et portant sur les conditions à mettre en place pour favoriser le développement de l'agriculture biologique sur leur territoire ont été entrepris.

ACTION MINISTÉRIELLE 11

CONTRIBUER À PROTÉGER ET À METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE ET LE SAVOIR-FAIRE BIOALIMENTAIRE DES RÉGIONS DU QUÉBEC

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE
ASSURER L'AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET SOUTENIR LE DYNAMISME DES COLLECTIVITÉS

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL
RENFORCER L'ACCÈS ET LA PARTICIPATION À LA VIE CULTURELLE EN TANT QUE LEVIER DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL, ÉCONOMIQUE ET TERRITORIAL

L'agrotourisme, le tourisme gourmand et les initiatives visant à doter les produits alimentaires d'un identifiant régional mettent en valeur le patrimoine et le savoir-faire bioalimentaires québécois. Ils contribuent au développement d'un sentiment d'appartenance et favorisent l'attractivité du territoire. Le MAPAQ participe au déploiement de ces activités.

INDICATEUR	CIBLE 2015-2020	RÉSULTAT ANNUEL 2015-2016
Nombre de projets financés touchant les concepts d'agrotourisme, de tourisme gourmand et d'identifiant régional	14 nouveaux projets par année d'ici 2018	16 nouveaux projets

En 2015-2016, le Ministère a financé 16 nouveaux projets, dont 7 portent principalement sur l'agrotourisme et le tourisme gourmand et 9, sur les identifiants régionaux. La cible initiale de 14 projets a donc été dépassée.

L'agrotourisme et le tourisme gourmand sont des activités en pleine émergence, ce qui fait en sorte que le nombre de projets qui leur sont liés s'accroît. Ces projets contribuent à la mise en valeur des potentiels régionaux, à la diversification de l'offre touristique des régions, à la valorisation du métier d'agriculteur ainsi qu'à un rapprochement entre les consommateurs et les producteurs.

Comme il s'agit d'un secteur d'intérêt pour le MAPAQ, ce dernier met à la disposition des acteurs concernés différents leviers d'intervention, dont les mesures d'aide issues du programme Proximité.

Par ailleurs, les identifiants régionaux jouent un rôle important dans la différenciation des produits ou des entreprises et la mise en valeur le patrimoine bioalimentaire des régions québécoises. Selon une étude[31] effectuée en 2014, le MAPAQ serait, dans la très grande majorité des cas, impliqué dans les stratégies liées aux identifiants, principalement celles se référant aux déclinaisons régionales. En effet, la portion régionale de la mesure *Aliments du Québec, toujours le bon choix!* du Programme d'appui au développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en région représente un levier important pour les projets d'identifiants régionaux.

31 Comité des identifiants régionaux, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (2014). *Profils des identifiants régionaux et facteurs de succès.*

ACTION MINISTÉRIELLE 12
CONTRIBUER À LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ EN MILIEUX AGRICOLE ET AQUATIQUE

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE
GÉRER LES RESSOURCES NATURELLES DE FAÇON RESPONSABLE ET RESPECTUEUSE DE LA BIODIVERSITÉ

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL
GÉRER LES RESSOURCES NATURELLES DE FAÇON EFFICIENTE ET CONCERTÉE AFIN DE SOUTENIR LA VITALITÉ ÉCONOMIQUE ET DE MAINTENIR LA BIODIVERSITÉ

Si des activités agricoles et aquatiques peuvent offrir des conditions favorables à certaines espèces fauniques, aquatiques ou floristiques, elles peuvent aussi être défavorables à d'autres espèces de même qu'aux habitats qui les soutiennent. La conservation de la biodiversité dans les milieux agricole et aquatique fait partie des priorités établies par le MAPAQ. Non seulement celui-ci contribue au développement des connaissances sur la biodiversité en milieu agricole, mais il finance également des aménagements qui la favorisent (ex. : bandes et îlots fleuris, bandes riveraines aménagées pour la biodiversité, haies ou îlots boisés pour la connectivité écologique, étangs ou marais, zones tampons pour des milieux d'intérêt). De plus, le Ministère appuie des initiatives visant à atténuer les effets des pratiques de pêche et d'aquaculture sur les ressources aquatiques.

INDICATEUR	CIBLE 2015-2020	RÉSULTAT ANNUEL 2015-2016
Nombre d'initiatives soutenant le développement et la diffusion de connaissances ainsi que la réalisation d'aménagements visant la conservation de la biodiversité en milieux agricole et aquatique	7 nouvelles initiatives par année d'ici 2018	34 nouvelles initiatives

Pour l'année 2015-2016, le Ministère a soutenu 34 nouvelles initiatives visant la conservation de la biodiversité dans les milieux agricole et aquatique.

Le dépassement de la cible annuelle s'explique principalement par le nombre d'initiatives en milieu agricole. Une aide financière a été accordée à 32 nouveaux projets dans le cadre du programme Prime-Vert. Près de 35 % de ceux-ci étaient des activités d'information et de sensibilisation. Ces initiatives incluent l'Herbier du Québec (en ligne), qui rend accessible au public une partie de ses collections de spécimens de référence.

Par ailleurs, le Ministère a également financé 2 initiatives visant la conservation de la biodiversité en milieu aquatique par l'entremise du programme Innovamer.

ACTION MINISTÉRIELLE 13
AMÉLIORER L'INTÉGRATION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES INTERVENTIONS ET LA CULTURE ORGANISATIONNELLE DU MINISTÈRE

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE
RENFORCER LA GOUVERNANCE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL
RENFORCER LA PRISE EN COMPTE DES PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE PAR LES MINISTÈRES ET ORGANISMES PUBLICS

La Loi sur le développement durable, adoptée en 2006, incite les ministères et les organismes gouvernementaux à un changement de culture organisationnelle. Depuis son adoption, plusieurs activités de sensibilisation et de formation portant sur le développement durable ont été déployées dans la fonction publique, notamment au MAPAQ.

Cette loi définit également seize principes qui doivent être pris en compte par les ministères et les organismes gouvernementaux dans leurs différentes actions. Pour ce faire, le MAPAQ s'est doté, en 2013, d'un processus lors de l'élaboration et de la révision des interventions dites structurantes (ex. : plans, politiques, stratégies, lois, programmes).

Cette action vise à poursuivre l'intégration du développement durable dans les interventions et la culture organisationnelle du MAPAQ, notamment par des activités de communication, de formation et de sensibilisation destinées au personnel. Trois catégories d'employés sont particulièrement ciblées : ceux qui élaborent des interventions structurantes, ceux qui sont en contact avec les entreprises et ceux qui font des acquisitions.

INDICATEUR	CIBLE 2015-2020	RÉSULTAT ANNUEL 2015-2016
Pourcentage des interventions ciblées (ex. : plans, politiques, stratégies, lois, programmes) ayant fait l'objet d'une prise en compte des principes de développement durable	100 % des interventions ciblées d'ici 2020	65 %

L'objectif du Ministère est de progressivement prendre en compte ces principes de développement durable dans les interventions structurantes ciblées, de sorte qu'en 2020, elles soient couvertes dans une proportion de 100 %.

En 2015-2016, les efforts de consolidation du processus de prise en compte des principes de développement durable se sont poursuivis et ont permis l'instauration d'un mécanisme de suivi. Ainsi, ces principes ont été pris en considération dans 65 % (11 sur un potentiel de 17) des interventions ciblées qui ont été élaborées ou révisées dans l'année.

Parmi les interventions couvertes, soulignons le Plan stratégique 2015-2018 de même que le Plan d'action de développement durable 2015-2020, la révision des programmes du secteur des pêches et de l'aquaculture ainsi qu'un outil relatif à la santé et au bien-être des animaux.

INDICATEUR	CIBLE 2015-2020	RÉSULTAT CUMULATIF 2015-2016
Taux de réalisation des activités de communication, de formation et de sensibilisation prévues au plan de développement des connaissances en développement durable du personnel du Ministère	100 % des actions réalisées d'ici 2020	s. o.[32]

En 2015-2016, à la lumière des activités de sensibilisation et de formation qui ont été tenues dans le cadre du Plan d'action de développement durable 2009-2015, différentes catégories de personnel ont été ciblées dans l'orientation des nouvelles initiatives. En outre, la démarche d'élaboration du plan de développement des connaissances a été définie et les collaborations nécessaires ont été établies.

Par ailleurs, le Ministère poursuit ses efforts dans le domaine. Plus d'une dizaine d'initiatives de communication, de sensibilisation et de formation en rapport avec le développement durable se sont tenues en 2015-2016, dont :

- des séances d'information offertes à des équipes ayant à intégrer le développement durable dans les interventions ministérielles et auxquelles plus d'une cinquantaine d'employés ont assisté;
- la diffusion, sur l'intranet du Ministère, d'une capsule de sensibilisation au développement durable destinée à l'ensemble du personnel;
- une veille continue de l'information portant sur des enjeux de développement durable liés au secteur bioalimentaire et partagée avec les professionnels concernés;
- des activités d'échange et de partage entre les personnes-ressources du Réseau en développement durable du Ministère.

INDICATEUR	CIBLE 2015-2020	RÉSULTAT ANNUEL 2015-2016
Proportion des employés ciblés ayant intégré le développement durable dans leurs interventions et leurs pratiques	100 % des employés ciblés d'ici 2020	s. o.[33]

Dans la foulée du Plan d'action de développement durable 2009-2015, de nombreuses activités de sensibilisation et de formation portant sur le développement durable ont été tenues. Sur le plan gouvernemental, un sondage effectué par l'Institut de la statistique du Québec révélait, en mars 2011, que 90 % du personnel des ministères et des organismes gouvernementaux avait été sensibilisé à cet égard. Cette information, qui n'est pas disponible pour le MAPAQ, contribuerait à mieux cibler ses efforts dans le domaine.

En 2015-2016, les premiers travaux d'élaboration d'un mécanisme d'évaluation ont été amorcés (documentation, échanges, réflexions, etc.). Ils permettront de mesurer l'intégration du développement durable chez les employés ciblés, et ce, à l'échelle du Ministère.

32. Le plan de développement des connaissances en matière de développement durable du personnel du Ministère était en cours d'élaboration en 2015-2016.
33. Le mécanisme d'évaluation était en cours d'élaboration en 2015-2016.

ACTION MINISTÉRIELLE 14
AMÉLIORER LES PRATIQUES DE GESTION ÉCORESPONSABLES DU MINISTÈRE

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE
RENFORCER LA GOUVERNANCE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL
RENFORCER LES PRATIQUES DE GESTION ÉCORESPONSABLES DANS L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

Le Ministère poursuit ses efforts de mise en place des pratiques de gestion écoresponsables dans son administration. Pour ce faire, il a déterminé cinq actions qui lui permettront d'enregistrer des gains sur le plan économique de même qu'en matière d'efficacité énergétique, de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de gestion des ressources matérielles.

A. RENFORCER LA GESTION ÉCORESPONSABLE DES RESSOURCES IMMOBILIÈRES

INDICATEUR	CIBLE 2015-2020	RÉSULTAT ANNUEL 2015-2016
Nombre de baux révisés selon des considérations écoresponsables	3 baux révisés par année d'ici 2020	3 baux révisés

B. RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (GES) DU PARC DE VÉHICULES LÉGERS DU MINISTÈRE

INDICATEUR	CIBLE 2015-2020	RÉSULTAT ANNUEL 2015-2016
Pourcentage de réduction des émissions de GES du parc de véhicules légers du Ministère	15 % de réduction en 2020 par rapport à 2015	29,61 % de réduction

C. FAVORISER LA RÉDUCTION DES DÉPLACEMENTS ET L'UTILISATION DE MODES DE TRANSPORT COLLECTIF ET ACTIF PAR LES EMPLOYÉS

INDICATEUR	CIBLE 2015-2020	RÉSULTAT ANNUEL 2015-2016
Nombre de capsules de sensibilisation portant sur la réduction des déplacements et l'utilisation de modes de transport collectif et actif diffusées auprès des employés	2 capsules par année d'ici 2020	0 capsule

D. AMÉLIORER LA GESTION ÉCORESPONSABLE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

INDICATEUR	CIBLE 2015-2020	RÉSULTAT ANNUEL 2015-2016
Nombre de pratiques favorisant une gestion écoresponsable des technologies de l'information	Une nouvelle pratique par année d'ici 2020	0 nouvelle pratique

E. PROMOUVOIR L'ORGANISATION D'ÉVÉNEMENTS ÉCORESPONSABLES

INDICATEUR	CIBLE 2015-2020	RÉSULTAT ANNUEL 2015-2016
Nombre d'initiatives écoresponsables prises en compte dans l'organisation d'événements	2 nouvelles initiatives par année d'ici 2020	2 nouvelles initiatives

Durant la période 2015-2016, le Ministère a poursuivi ses actions visant à améliorer ses pratiques de gestion écoresponsables.

Ainsi, il a mené trois opérations de rétrocession des baux dans le but de maximiser les espaces qu'il occupe, ce qui a contribué à réduire son impact environnemental. Il s'agit des bureaux situés aux endroits suivants :

1. Joliette : fermeture du bureau et relocalisation des opérations au bureau de L'Assomption;
2. Siège social de Québec (200, chemin Sainte-Foy) : optimisation avec rétrocession des espaces loués au 7e étage;
3. Rimouski : transfert dans un local plus petit à la suite d'une demande de relocalisation de la part de la Société québécoise des infrastructures.

Le Ministère a aussi réduit de près de 30 % les émissions de gaz à effet de serre (GES) de son parc de véhicules légers par rapport à 2014-2015. En effet, la consommation de carburant (essence et carburant diésel) a diminué, entraînant une réduction de 236 tonnes d'équivalents CO_2.

Bien qu'aucune capsule portant strictement sur la mobilité et les déplacements n'ait été diffusée au Ministère au cours de l'année 2015-2016, une capsule de sensibilisation d'ordre général traitant du développement durable et abordant notamment la mobilité et les déplacements, destinée à l'ensemble du personnel, a été déposée sur son intranet.

Par ailleurs, bien que le MAPAQ n'ait pas adopté de nouvelle pratique en matière de gestion écoresponsable des technologies de l'information, il a poursuivi les actions suivantes :

1. le nombre de postes informatiques a été rationalisé, une diminution de 18 % ayant été notée dans la dernière année;
2. le remplacement des postes informatiques fixes se fait maintenant tous les cinq ans bien que la période de garantie soit de quatre ans;
3. les appels d'offres et la récupération des postes informatiques sont effectués selon les critères écoresponsables du Centre de services partagés du Québec.

Enfin, le Ministère a organisé deux événements de manière écoresponsable :

1. **le Gala de l'Ordre national du mérite agricole**, qui a eu lieu le 16 octobre 2015 à l'Hôtel Mortagne, à Boucherville, dans la région de la Montérégie. Comportant un aspect alimentaire, ce gala a privilégié et mis en valeur des aliments locaux et de saison. Un menu détaillé de ce qui était servi à cette occasion, précisant les noms des fournisseurs locaux mis à contribution, a été remis aux invités.
2. **Sélection Caseus, le Concours des fromages du Québec**. Les produits alimentaires non consommés durant cette soirée ont été expédiés à Lauberivière, un organisme qui vient en aide aux sans-abris de la région de Québec.

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX

Les plans d'action de développement durable des ministères et des organismes gouvernementaux déterminent les actions qu'ils mettent en œuvre pour contribuer à l'atteinte des 27 objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020.

Au Ministère, le Plan d'action de développement durable 2015-2020 permet de contribuer à l'atteinte de 18 de ces objectifs, tandis que d'autres engagements du Ministère permettent de contribuer à celle de 7 objectifs additionnels. Il est à noter que 2 objectifs ne cadrent pas avec la mission du Ministère.

CONTRIBUTIONS ET MOTIFS :

A. Une ou des actions du Plan d'action contribuent à l'atteinte de cet objectif.

B. Un autre engagement du Ministère contribue à l'atteinte de cet objectif.

C. La mission du Ministère ne permet pas de contribuer à l'atteinte de cet objectif.

ORIENTATION 1
RENFORCER LA GOUVERNANCE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

NUMÉRO	OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE	CONTRIBUTION ET MOTIF	EXEMPLES DE CONTRIBUTIONS
1.1	Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique	A	Actions 6, 13 et 14 du PADD 2015-2020
1.2	Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics	A	Action 13 du PADD 2015-2020
1.3	Favoriser l'adoption d'approches de participation publique lors de l'établissement et de la mise en œuvre des politiques et des mesures gouvernementales	B	Stratégie québécoise de santé et de bien-être des animaux[34]
1.4	Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique	A	Actions 13 et 14 du PADD 2015-2020
1.5	Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial	A	Action 11 du PADD 2015-2020
1.6	Coopérer aux niveaux national et international en matière de développement durable, en particulier avec la Francophonie	B	Collaboration Québec-Ontario[35]

34. Près de 90 partenaires participent à la mise en œuvre de cette stratégie.
35. Dans le cadre du protocole d'entente Québec-Ontario sur les changements climatiques, les ministres de l'Agriculture et de l'Alimentation ont convenu d'accentuer leur collaboration en matière de stratégies d'adaptation et d'atténuation pour les secteurs de l'agriculture et de la transformation alimentaire. Ils ont également convenu de continuer d'investir dans les pratiques d'agriculture durable.

ORIENTATION 2
DÉVELOPPER UNE ÉCONOMIE PROSPÈRE D'UNE FAÇON DURABLE – VERTE ET RESPONSABLE

NUMÉRO	OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE	CONTRIBUTION ET MOTIF	EXEMPLES DE CONTRIBUTIONS
2.1	Appuyer le développement des pratiques et des modèles d'affaires verts et responsables	A	Actions 1, 3, 7 et 8 du PADD 2015-2020
2.2	Appuyer le développement des filières vertes et des biens et services écoresponsables produits au Québec	A	Actions 2, 3 et 8 du PADD 2015-2020
2.3	Favoriser l'investissement et le soutien financier pour appuyer la transition vers une économie verte et responsable	A	Action 5 du PADD 2015-2020
2.4	Développer et mettre en valeur les compétences permettant de soutenir la transition vers une économie verte et responsable	A	Action 4 du PADD 2015-2020
2.5	Aider les consommateurs à faire des choix responsables	A	Actions 6 et 7 du PADD 2015-2020

ORIENTATION 3
GÉRER LES RESSOURCES DE FAÇON RESPONSABLE ET RESPECTUEUSE DE LA BIODIVERSITÉ

NUMÉRO	OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE	CONTRIBUTION ET MOTIF	EXEMPLES DE CONTRIBUTIONS
3.1	Gérer les ressources naturelles de façon efficiente et concertée afin de soutenir la vitalité économique et de maintenir la biodiversité	A	Action 12 du PADD 2015-2020
3.2	Conserver et mettre en valeur la biodiversité, les écosystèmes et les services écologiques en améliorant les interventions et les pratiques de la société	A	Action 12 du PADD 2015-2020

ORIENTATION 4
FAVORISER L'INCLUSION SOCIALE ET RÉDUIRE LES INÉGALITÉS SOCIALES ET ÉCONOMIQUES

NUMÉRO	OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE	CONTRIBUTION ET MOTIF	EXEMPLES DE CONTRIBUTIONS
4.1	Appuyer la reconnaissance, le développement et le maintien des compétences, particulièrement celles des personnes les plus vulnérables	C	
4.2	Appuyer et mettre en valeur les activités des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale qui contribuent à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités	B	Appui financier à des projets réalisés par des entreprises d'économie sociale[36]
4.3	Appuyer et promouvoir le développement de mesures sociales et économiques pour les personnes en situation de pauvreté et les milieux défavorisés	B	Information et outils portant sur la manipulation d'aliments pour les banques alimentaires et pour des initiatives favorisant la sécurité alimentaire telles que les « frigos communautaires »

ORIENTATION 5
AMÉLIORER PAR LA PRÉVENTION LA SANTÉ DE LA POPULATION

NUMÉRO	OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE	CONTRIBUTION ET MOTIF	EXEMPLES DE CONTRIBUTIONS
5.1	Favoriser l'adoption de saines habitudes de vie	A	Action 9 du PADD 2015-2020
5.2	Agir pour que les milieux de vie soient plus sains et sécuritaires	B	Stratégie phytosanitaire québécoise en agriculture 2011-2021[37]

36 Le MAPAQ, par ses mesures et ses programmes réguliers, appuie des projets réalisés par des entreprises d'économie sociale (ex. : coopératives, organismes à but non lucratif). En outre, il prendra en considération l'économie sociale dans l'élaboration et la révision de ses mesures et de ses programmes pour répondre aux exigences de la Loi sur l'économie sociale.

37 La Stratégie phytosanitaire québécoise en agriculture 2011-2021 énonce comment le MAPAQ concourt à l'atteinte de cet objectif par son orientation 4, qui se lit comme suit : « Accroître la protection de l'eau souterraine et de surface ».

ORIENTATION 6
ASSURER L'AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET SOUTENIR LE DYNAMISME DES COLLECTIVITÉS

NUMÉRO	OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE	CONTRIBUTION ET MOTIF	EXEMPLES DE CONTRIBUTIONS
6.1	Favoriser la mise en œuvre de bonnes pratiques d'aménagement du territoire	A	Action 10 du PADD 2015-2020
6.2	Renforcer les capacités des collectivités dans le but de soutenir le dynamisme économique et social des territoires	A	Actions 10 et 11 du PADD 2015-2020
6.3	Soutenir la participation publique dans le développement des collectivités	B	Appui du MAPAQ à l'élaboration de plans de développement de la zone agricole (PDZA)[38]
6.4	Renforcer la résilience des collectivités par l'adaptation aux changements climatiques et la prévention des sinistres naturels	B	Participation technique du MAPAQ à Ouranos, le Consortium sur la climatologie régionale et l'adaptation aux changements climatiques

ORIENTATION 7
SOUTENIR LA MOBILITÉ DURABLE

NUMÉRO	OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE	CONTRIBUTION ET MOTIF	EXEMPLES DE CONTRIBUTIONS
7.1	Accroître l'accessibilité aux services, aux lieux d'emploi ainsi qu'aux territoires par des pratiques et la planification intégrée de l'aménagement du territoire et des transports durables	C	
7.2	Appuyer l'électrification des transports et améliorer l'efficacité énergétique de ce secteur pour développer l'économie et réduire les émissions de gaz à effet de serre	A	Action 14 du PADD 2015-2020

ORIENTATION 8
FAVORISER LA PRODUCTION ET L'UTILISATION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES ET L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE EN VUE DE RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

NUMÉRO	OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE	CONTRIBUTION ET MOTIF	EXEMPLES DE CONTRIBUTIONS
8.1	Améliorer l'efficacité énergétique	A	Actions 8 et 14 du PADD 2015-2020
8.2	Optimiser la production d'énergies renouvelables au bénéfice de l'ensemble de la société québécoise	A	Action 8 du PADD 2015-2020
8.3	Favoriser l'utilisation d'énergies qui permettent de réduire les émissions de GES	A	Actions 8 et 14 du PADD 2015-2020

38 Un plan de développement de la zone agricole (PDZA) est réalisé par une MRC et repose sur la participation des représentants des producteurs agricoles, des organismes de développement économique et du MAPAQ de même que d'autres acteurs locaux et régionaux. Dans la très grande majorité des cas, il est possible de suivre la démarche et de consulter les documents qui lui sont associés sur le site Web de la MRC. Certaines MRC tiennent en plus des consultations publiques ou effectuent des sondages auprès des consommateurs.

UTILISATION DES RESSOURCES ET EXIGENCES LÉGISLATIVES ET GOUVERNEMENTALES

UTILISATION DES RESSOURCES

RESSOURCES FINANCIÈRES

Ventilation des dépenses pour le Ministère et les organismes s'y rattachant 93

Ressources financières par programme budgétaire et évolution des dépenses 94

Financement des services publics 94

RESSOURCES HUMAINES

Effectif 95

Ressources humaines par programme budgétaire 95

Présence marquée du Ministère en région 96

Formation et perfectionnement du personnel 96

Planification de la main-d'œuvre 97

Taux de départs volontaires du personnel régulier 97

Bonis au rendement pour le personnel d'encadrement 97

RESSOURCES INFORMATIONNELLES

Projets concernant les ressources informationnelles 98

Suivi de la mise en œuvre des standards sur l'accessibilité du Web 100

EXIGENCES LÉGISLATIVES ET GOUVERNEMENTALES

Accès à l'information et protection des renseignements personnels 101

Accès à l'égalité en emploi 102

Égalité entre les femmes et les hommes :
une analyse différenciée selon les sexes effectuée auprès des jeunes de la relève agricole 104

Plan d'action gouvernemental sur les changements climatiques 105

Occupation et vitalité des territoires 105

Emploi et qualité de la langue française 105

Allègement réglementaire et administratif 106

Suivi des recommandations du Vérificateur général du Québec et du Commissaire au développement durable 107

Gestion et contrôle des effectifs et renseignements relatifs aux contrats de service 109

UTILISATION DES RESSOURCES

RESSOURCES FINANCIÈRES

Ventilation des dépenses pour le Ministère et les organismes s'y rattachant*

En 2015-2016, les dépenses du portefeuille de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation ont totalisé 864,5 millions de dollars (y compris les dépenses d'amortissement). Elles se répartissaient entre le Ministère, La Financière agricole du Québec (FADQ), la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) et la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ).

*En tant qu'organisme hors budgétaire, le Conseil des appellations réservées et des termes valorisants n'est pas inclus dans cette ventilation.

Ventilation des dépenses

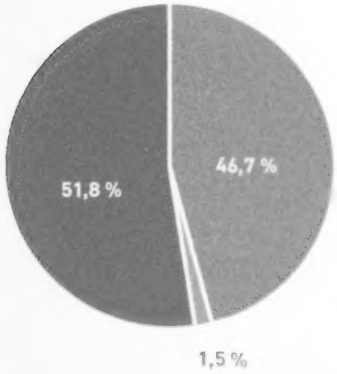

Ministère et organismes

- MAPAQ : 404,1 M$ (46,7 %)
- RMAAQ et CPTAQ : 13,1 M$ (1,5 %)
- FADQ : 447,3 M$ (51,8 %)

Total : 864,5 M$

Répartition des dépenses par supercatégories

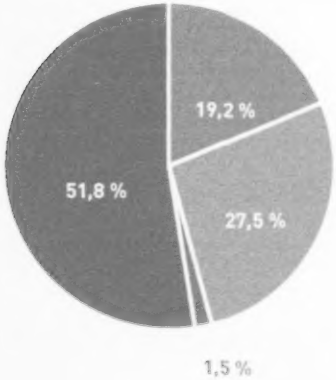

Ministère et organismes

- MAPAQ – Salaires et fonctionnement : 166,0 M$ (19,2 %)
- MAPAQ – Transfert : 238,1 M$ (27,5 %)
- RMAAQ et CPTAQ – Salaires et fonctionnement : 13,1 M$ (1,5 %)
- FADQ – Transfert : 447,3 M$ (51,8 %)

Total : 864,5 M$

Ressources financières par programme budgétaire et évolution des dépenses

Le tableau suivant présente les ressources financières relatives au programme Développement des entreprises bioalimentaires, formation et qualité des aliments du MAPAQ pour les deux derniers exercices.

ÉLÉMENTS DE PROGRAMME	BUDGET DE DÉPENSES 2015-2016 (M$)	DÉPENSES RÉELLES* 2015-2016 (M$)	DÉPENSES RÉELLES** 2014-2015 (M$)	ÉCART (M$)	VARIATION (%)
Développement des entreprises agricoles et agroalimentaires, des pêches et aquacoles	287,1	261,1	274,4	(13,3)	(4,8)
Institut de technologie agroalimentaire	20,8	21,6	21,3	0,3	1,4
Santé animale et inspection des aliments	52,6	57,4	59,8	(2,4)	(4,0)
Direction et services à la gestion	60,8	64,0	69,6[39]	(5,6)	8,0)
TOTAL	**421,3**[40]	**404,1**	**425,1**[41]	**(21,0)**	**(4,9)**

* Les dépenses réelles incluent l'amortissement des immobilisations dans l'élément Direction et services à la gestion et pourraient différer de celles qui paraîtront dans les comptes publics, en raison des possibles rectifications effectuées par le Contrôleur des finances.
** Ces dépenses incluent l'amortissement des immobilisations pour l'élément Direction et services à la gestion.

Financement des services publics

En vertu de la Politique de financement des services publics, le Ministère doit rendre compte de la tarification des biens et services qu'il fournit à la population et aux entreprises.

En 2011-2012, il a calculé les taux de financement par la clientèle de deux grandes catégories de services tarifés. Pour les permis relatifs à la garde d'animaux et à la salubrité des établissements alimentaires, le taux de financement a été établi à 36 %. La délivrance et le renouvellement de ces permis comptent pour 89 % des revenus du Ministère.

Tous les permis ont été indexés au cours de l'année conformément à la Politique.

Pour les services tarifés autres que les permis relatifs à la garde d'animaux et à la salubrité des établissements alimentaires, le Ministère a calculé un taux de financement de 32 %. Les principaux services compris dans cette catégorie sont les analyses en laboratoire ainsi que les permis de pêche et d'aquaculture commerciales.

BIENS ET SERVICES TARIFÉS	REVENUS DE TARIFICATION EN 2014-2015 (k$)	TAUX DE FINANCEMENT EN 2014-2015 (%)	REVENUS DE TARIFICATION EN 2015-2016 (k$)	MÉTHODE DE FIXATION DES COÛTS
Permis du SMSAIA	14 510,6	36[42]	14 909,8	Coût de revient
Autres tarifs	1 602,3	32	1 806,3	Coût de revient / Marché
Total	**16 112,9**	—	**16 716,1**	—

39 Le *Rapport annuel de gestion 2014-2015* présentait des dépenses de 53,3 millions de dollars pour l'élément Direction et services à la gestion. Ce montant excluait l'amortissement des immobilisations pour 2014-2015.
40 Le budget de dépenses exclut les crédits supplémentaires provenant de crédit au net et d'un recours au Fonds de suppléance.
41 Le *Rapport annuel de gestion 2014-2015* présentait des dépenses totales de 408,8 millions de dollars. Ce montant excluait l'amortissement des immobilisations pour l'élément Direction et services à la gestion.
42 Ce taux de financement est basé sur les coûts de 2010-2011.

RESSOURCES HUMAINES

Effectif

Au 31 mars 2016, le Ministère comptait 1 539 employés, dont 1 321 personnes à statut régulier et 218 à statut occasionnel. L'âge moyen des employés du Ministère était de 45 ans. Les jeunes de moins de 35 ans, au nombre de 317, représentaient 20,6 % du personnel.

Répartition du personnel régulier du Ministère

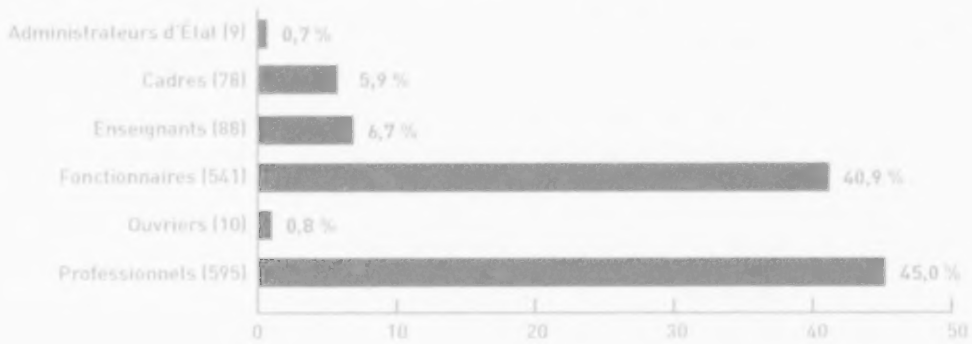

Ressources humaines par programme budgétaire

Les tableaux suivants présentent l'effectif en poste[43] et l'effectif utilisé[44] au 31 mars 2016 relativement au programme Développement des entreprises bioalimentaires, formation et qualité des aliments du Ministère.

Effectif en poste

ÉLÉMENTS DE PROGRAMME	2015-2016	2014-2015	ÉCART
Développement des entreprises agricoles et agroalimentaires, des pêches et aquacoles	576	593	(17)
Institut de technologie agroalimentaire	289	296	(7)
Sécurité des aliments et santé animale	449	452	(3)
Direction et services à la gestion	225	225	0
TOTAL	**1 539**	**1 566**	**(27)**

Effectif utilisé

ÉLÉMENTS DE PROGRAMME	2015-2016	2014-2015	ÉCART
Développement des entreprises agricoles et agroalimentaires, des pêches et aquacoles	539,0	593,0	(54,0)
Institut de technologie agroalimentaire	251,0	256,0	(5,0)
Sécurité des aliments et santé animale	408,0	429,0	(21,0)
Direction et services à la gestion	211,0	246,0	(35,0)
TOTAL	**1 409,0**	**1 524,0**	**(115,0)**

43. L'effectif en poste correspond au nombre de personnes en poste au 31 mars 2016 et non au nombre d'équivalents temps complet autorisé.
44. L'effectif utilisé correspond à la consommation entre le 1er avril et le 31 mars (cumulatif), qui représente les heures travaillées et payées. Cela n'inclut pas les primes ni les heures supplémentaires compensées.

Présence marquée du Ministère en région

- Le Ministère assure une présence sur l'ensemble du territoire québécois. Une proportion importante de son effectif travaille en région.
- Près de 70 % du personnel régulier occupe un emploi en dehors du siège social de Québec.
- Plus de 55 % du personnel régulier se trouve à l'extérieur des agglomérations de Québec et de Montréal.

Formation et perfectionnement du personnel

En 2015, le Ministère a consacré 1 027 497 $ et 4 893 jours à la formation afin de développer et de maintenir le savoir de son personnel. Cette somme représente 1,1 % de sa masse salariale, ce qui respecte l'obligation fixée par la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre.

Répartition des dépenses totales consacrées à la formation et au développement du personnel par champs d'activité

CHAMP D'ACTIVITÉ	ANNÉE CIVILE 2015	ANNÉE CIVILE 2014
Bioalimentaire	682 035 $	578 675 $
Bureautique et informatique	68 644 $	67 166 $
Connaissances administratives	39 128 $	28 814 $
Gestion opérationnelle	10 044 $	21 302 $
Habiletés personnelles et relationnelles	125 651 $	413 442 $
Principes de gestion	42 866 $	64 149 $
Programmes ministériels et gouvernementaux	41 151 $	39 148 $
Autres	17 978 $	50 606 $

Évolution des dépenses consacrées à la formation

ANNÉE CIVILE	PROPORTION DE LA MASSE SALARIALE	JOURS DE FORMATION PAR PERSONNE	MONTANT ALLOUÉ PAR PERSONNE
2014	1,2 %	3,5	1 205 $
2015	1,1 %	5,6	1 176 $

Nombre de jours de formation selon les catégories d'emploi

ANNÉE CIVILE	CADRES	PROFESSIONNELS	FONCTIONNAIRES
2014	106,1	2 300,0	1 253,1
2015	98,3	1 483,9	3 310,9

Planification de la main-d'œuvre

Le nombre d'employés réguliers ayant pris leur retraite en 2015-2016 s'élève à 78.

Nombre d'employés ayant pris leur retraite par catégories d'emploi

ANNÉE FINANCIÈRE	CADRES	PROFESSIONNELS	FONCTIONNAIRES
2014-2015	9	27	30
2015-2016	8	34	36

Taux de départs volontaires du personnel régulier (taux de roulement)

Le taux de départs volontaires correspond à la proportion de personnes ayant quitté volontairement le Ministère. Cela comprend les départs à la retraite, les démissions et les mutations vers un autre ministère ou organisme.

Indicateur du taux de départs volontaires (taux de roulement) du personnel régulier

ANNÉE FINANCIÈRE	TAUX DE DÉPARTS VOLONTAIRES
2013-2014	8,1 %
2014-2015	8,8 %
2015-2016	9,2 %

Bonis au rendement pour le personnel d'encadrement

Les bonis fondés sur le rendement des titulaires d'un emploi supérieur ainsi que sur celui des cadres et des cadres juridiques ont été suspendus pour l'année 2015-2016 en vertu du projet de loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 26 mars 2015. Par conséquent, aucun boni fondé sur le rendement n'a été versé en 2015-2016.

Bonis au rendement accordés en 2015-2016 pour la période d'évaluation du rendement (du 1er avril 2014 au 31 mars 2015)

STATUT	NOMBRE DE BONIS AU RENDEMENT	MONTANT TOTAL
Cadres	0	0 $
Cadres juridiques*	s. o.	s. o.
Titulaires d'un emploi supérieur à temps plein	0	0 $
Total	0	0 $

*La reddition de comptes pour les cadres juridiques relève du ministère de la Justice du Québec.

RESSOURCES INFORMATIONNELLES

Projets concernant les ressources informationnelles

Au cours de l'année 2015-2016, la Direction des ressources informationnelles a traité 20 projets, auxquels elle a consacré un budget global de près de 3,2 millions de dollars. Parmi ces projets, 9 ont été menés à terme durant l'année, 1 a été annulé et 3 ont été suspendus, tandis que les 7 autres se poursuivront en 2016-2017.

Les écarts à la baisse des débours réels par rapport aux débours planifiés pour les projets de développement s'expliquent notamment par le décalage dans la réalisation de certains projets, des dépenses moindres que celles initialement prévues et la non-utilisation d'une provision prévue.

La majorité des projets réalisés au cours de l'année visaient la réduction des risques associés à la désuétude ainsi que l'amélioration des systèmes d'information pour assurer et accroître la qualité des services. Mentionnons notamment les projets suivants :

- installation d'un réseau sans-fil à l'Institut de technologie agroalimentaire;
- amélioration du système ministériel d'appui financier et d'enregistrement des exploitations agricoles (FLORA);
- développement d'un outil de soutien à la gestion de l'aide financière;
- mise à jour des dossiers de la clientèle agricole du MAPAQ de façon continue plutôt que par une opération massive effectuée tous les trois ans.

Dépenses et investissements prévus et réels en ressources informationnelles pour 2015-2016

TOTAL	DÉPENSES ET INVESTISSEMENTS PRÉVUS (k$)	DÉPENSES ET INVESTISSEMENTS RÉELS (k$)	EXPLICATION SOMMAIRE DES ÉCARTS
Activités d'encadrement	895,0	1012,4	La planification ne tenait pas compte des ressources externes en matière d'encadrement et des budgets de fonctionnement (déplacement, formation, acquisitions, etc.).
Activités de continuité	7 705,0	7 779,9	L'écart n'est pas significatif.
Projets	9 613,0[45]	3 191,2	L'écart s'explique par le décalage dans la réalisation de certains projets, des dépenses moindres que celles initialement prévues et une provision de 3 378 200 $ inutilisée.
Dépenses et investissements en ressources informationnelles	**18 213,0**	**11 983,5**	

45 Ce montant inclut une provision de 3 378 200 $.

Liste et état d'avancement des principaux projets concernant les ressources informationnelles

LISTE DES PROJETS	AVANCEMENT (%)
Réseau sans-fil à l'Institut de technologie agroalimentaire	100
Amélioration du système ministériel d'appui financier et d'enregistrement des exploitations agricoles (FLORA)	23
Outil de soutien à la gestion de l'aide financière	35
Enregistrement en continu – Modification de la fiche client du système FLORA et impact sur le comptoir de données de la fiche d'enregistrement	100

Ressources affectées aux principaux projets concernant les ressources informationnelles

LISTE DES PROJETS	RESSOURCES HUMAINES PRÉVUES (ETC)*	RESSOURCES HUMAINES UTILISÉES (ETC)	RESSOURCES FINANCIÈRES PRÉVUES (k$)	RESSOURCES FINANCIÈRES UTILISÉES (k$)	EXPLICATION SOMMAIRE DES ÉCARTS
Réseau sans-fil à l'Institut de technologie agroalimentaire	2,3	2,2	980,0	861,1	Budget et calendrier global du projet respectés
Amélioration du système ministériel d'appui financier et d'enregistrement des exploitations agricoles (FLORA)	4,0	0,8	400,0	90,9	Projet à continuer en 2016-2017
Outil de soutien à la gestion de l'aide financière	2,5	1,9	500,0	174,4	Projet à continuer en 2016-2017
Enregistrement en continu – Modification de la fiche client du système FLORA et impact sur le comptoir de données de la fiche d'enregistrement	4,0	3,74	675,0	677,8	Budget et calendrier global du projet respectés

* L'équivalent temps complet (ETC) est calculé à partir d'un nombre d'heures moyen (1 826,3 heures par année).

Suivi de la mise en œuvre des standards sur l'accessibilité du Web

Le 10 mai 2011, le Conseil du trésor a adopté trois standards permettant à tous les citoyens de naviguer sans obstacle sur les sites Web de l'Administration québécoise. Ces trois standards sont utiles aux personnes handicapées de même qu'aux personnes vieillissantes, analphabètes et allophones, aux utilisateurs de technologies désuètes ou émergentes (appareils mobiles), etc.

Le Ministère met graduellement en application ces standards depuis 2010. Les éléments qui suivent font état de la poursuite de leur mise en œuvre au cours de l'année 2015-2016.[46]

ÉLÉMENT	DESCRIPTION
Conformité Sections ou sites non conformes	– Intranet ministériel (refonte) – Intranet de l'Institut de technologie agroalimentaire – Certains documents téléchargeables – Site promotionnel *Foods of Québec* – Base de données du site du Carrefour alimentaire du Québec (ICRIQ.com[46]) – Herbier virtuel, section autonome intégrée au site Web du Ministère (en refonte) – Applications ministérielles, formulaires *InfoPath*® et sites de collaboration de Microsoft[MC]
Résumé des réalisations pour la mise en œuvre des standards	– Accessibilité de 22 documents pour le grand public parmi les plus téléchargés (site Web)
Obstacles et situations particulières	– Suspension temporaire du projet de refonte de l'intranet ministériel – Impossibilité, pour le cadre de développement des projets informatiques, de soutenir les standards d'accessibilité sans des investissements majeurs (applications ministérielles)
Plan d'action	– Élaboration au départ d'une stratégie ministérielle de mise en œuvre qui s'étend sur plusieurs années
Sensibilisation et formation	– Ajout dans l'intranet ministériel de divers outils d'accompagnement et de vérification, dans la section portant sur l'accessibilité – Information transmise aux fournisseurs et aux approbateurs de contenu du site Web ainsi qu'aux conseillers en communication au sujet des outils à leur disposition dans l'intranet
Ressources mises à contribution	– Direction des communications – Direction des ressources informationnelles
Cadre de gouvernance	Abordé sommairement dans la stratégie ministérielle de mise en œuvre

46 Banque d'information industrielle du Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ).

EXIGENCES LÉGISLATIVES ET GOUVERNEMENTALES

Accès à l'information et protection des renseignements personnels

Conformément aux dispositions de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), le Ministère assume des responsabilités concernant l'accès aux documents qu'il a en sa possession relativement à la réalisation de son mandat et à l'égard des mesures visant à assurer la protection des renseignements personnels.

Ainsi, il diffuse, dans son site Web, les documents et les renseignements prévus dans le Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (chapitre A-2.1, r. 2), dont l'inventaire des fichiers de renseignements personnels et le registre des communications de renseignements personnels.

Le Comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels du MAPAQ a évalué, en 2015-2016, cinq projets de sondage qui comportaient une collecte de même que l'utilisation ou la conservation de renseignements personnels.

En ce qui concerne les demandes d'accès, le Ministère en a reçu 481 en 2015-2016. De ce nombre, 389 dossiers ont été traités à l'intérieur du délai de 20 jours prescrit par la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (soit près de 81 % des demandes), avec un délai moyen de réponse de 18 jours. Le tableau ci-dessous présente la répartition de ces demandes.

DEMANDES D'ACCÈS À L'INFORMATION[47]	NOMBRE 2015-2016	NOMBRE 2014-2015
Décisions :		
Acceptées et renseignements transmis	236	194
Acceptées partiellement[48]	128	126
Refusées[49]	117	95
Types de demandes* :		
Accès aux documents	432	330
Accès aux renseignements personnels	59	104
Accès au dossier personnel	5	5
Rectification de renseignements personnels	0	0
Demandes ayant fait l'objet d'un appel devant la Commission d'accès à l'information	6	4

*Une demande peut être de plusieurs types et ainsi être comptabilisée plus d'une fois.

47 Le dénombrement des demandes d'accès à l'information provient de données préliminaires.

48 Les principaux motifs de refus sont la protection des renseignements personnels et l'incidence sur les relations intergouvernementales, sur l'administration de la justice, sur l'économie ou sur les décisions administratives.

49 *Idem.*

Accès à l'égalité en emploi

Conformément aux dispositions de la Loi sur la fonction publique, le Ministère applique les différents programmes et les diverses mesures visant à favoriser l'accès à l'emploi des femmes, des membres des communautés culturelles, des anglophones et des personnes handicapées. Les statistiques suivantes rendent compte des résultats qu'il a obtenus quant aux objectifs gouvernementaux en la matière.

▸ Données globales

Embauche totale au cours de la période 2015-2016

NOMBRE	RÉGULIERS	OCCASIONNELS	ÉTUDIANTS	STAGIAIRES	TOTAL
Total de personnes embauchées	71	188	135	43	437

Nombre d'employés en place au 31 mars 2016

NOMBRE	RÉGULIERS	OCCASIONNELS	STAGIAIRES OU ÉTUDIANTS	TOTAL
Employés en place	1 321	184	34	1 539

▸ Représentativité des femmes

Taux d'embauche des femmes en 2015-2016 par statut d'emploi

NOMBRE	PERSONNEL RÉGULIER	PERSONNEL OCCASIONNEL	PERSONNEL ÉTUDIANT	PERSONNEL STAGIAIRE	TOTAL
Nombre de femmes embauchées	48	113	104	27	292
Pourcentage par rapport au nombre total de personnes embauchées en 2015-2016	67,6 %	60,1 %	77,0 %	62,8 %	66,8 %

Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2016

REPRÉSENTATIVITÉ	PERSONNEL D'ENCADREMENT	PERSONNEL PROFESSIONNEL*	PERSONNEL TECHNICIEN	PERSONNEL DE BUREAU	PERSONNEL DES AGENTS DE LA PAIX	PERSONNEL OUVRIER	TOTAL
Nombre total d'employés réguliers	87	683	444	97	0	10	1 321
Nombre de femmes ayant le statut d'employée régulière	40	355	307	94	0	2	798
Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier total de la catégorie	46,0 %	52,0 %	69,1 %	96,9 %	0 %	20,0 %	60,4 %

*Le personnel professionnel comprend également les ingénieurs, les avocats, les notaires, les conseillers en gestion des ressources humaines, les enseignants, les médecins et les dentistes.

▸ **Membres des communautés culturelles, anglophones ou autochtones et personnes handicapées**

Taux d'embauche des membres des groupes cibles[50] en 2015-2016

STATUTS D'EMPLOI	EMBAUCHE TOTALE 2015-2016	COMMUNAUTÉS CULTURELLES	ANGLOPHONES	AUTOCHTONES	PERSONNES HANDICAPÉES	TOTAL	TAUX D'EMBAUCHE PAR STATUT D'EMPLOI (%)
Réguliers	71	7	1	0	0	8	11,3
Occasionnels	188	9	2	1	2	14	7,4
Étudiants	135	7	0	0	0	7	5,2
Stagiaires	43	0	0	0	2	2	4,7

Taux d'embauche global des membres des groupes cibles par statut d'emploi – Résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

ANNÉE	RÉGULIERS (%)	OCCASIONNELS (%)	ÉTUDIANTS (%)	STAGIAIRES (%)
2013-2014	14,1	9,5	7,4	4,9
2014-2015	8,0	3,4	7,5	4,3
2015-2016	11,3	7,4	5,2	4,7

Taux de représentativité des membres des groupes cibles[51] au sein de l'effectif régulier– Résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

GROUPES CIBLES	NOMBRE D'EMPLOYÉS RÉGULIERS DANS LE GROUPE CIBLE EN 2016	TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ PAR RAPPORT À L'EFFECTIF RÉGULIER TOTAL EN 2016 (%)	NOMBRE D'EMPLOYÉS RÉGULIERS DANS LE GROUPE CIBLE EN 2015	TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ PAR RAPPORT À L'EFFECTIF RÉGULIER TOTAL EN 2015 (%)	NOMBRE D'EMPLOYÉS RÉGULIERS DANS LE GROUPE CIBLE EN 2014	TAUX DE REPRÉSENTATIVITÉ PAR RAPPORT À L'EFFECTIF RÉGULIER TOTAL EN 2014 (%)
Communautés culturelles	94	7,1	93	6,8	94	6,3
Autochtones	5	0,4	5	0,4	5	0,3
Anglophones	11	0,8	11	0,8	11	0,7
Personnes handicapées	19	1,4	17	1,2	18	1,2

50 L'objectif gouvernemental est d'atteindre un taux d'embauche annuel de 25 % d'employés réguliers, occasionnels, étudiants ou stagiaires qui sont membres des communautés culturelles, anglophones ou autochtones ou encore qui sont handicapés et, ainsi, de hausser la représentation de ces groupes dans la fonction publique.

51 Pour les membres des communautés culturelles, l'objectif gouvernemental est d'atteindre la cible de 9 % de l'effectif régulier.
Pour les personnes handicapées, la cible ministérielle correspond à 2 % de l'effectif régulier.

Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier – Résultats par catégorie d'emplois au 31 mars 2016

GROUPES CIBLES	PERSONNEL D'ENCADREMENT Nombre (%)	PERSONNEL PROFESSIONNEL* Nombre (%)	PERSONNEL TECHNICIEN Nombre (%)	PERSONNEL DE BUREAU Nombre (%)	PERSONNEL DES AGENTS DE LA PAIX Nombre (%)	PERSONNEL OUVRIER Nombre (%)	TOTAL Nombre (%)
Communautés culturelles	1 (0,1)	61 (4,5)	25 (1,8)	7 (0,5)	0 (0)	0 (0)	94 (6,9)
Autochtones	0 (0)	3 (0,2)	1 (0,1)	1 (0,1)	0 (0)	0 (0)	5 (0,4)
Anglophones	0 (0)	8 (0,6)	3 (0,2)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	11 (0,8)
Personnes handicapées	2 (0,1)	7 (0,5)	10 (0,7)	0 (0)	0 (0)	0 (0)	19 (1,4)

* Le personnel professionnel comprend également les ingénieurs, les avocats, les notaires, les conseillers en gestion des ressources humaines, les enseignants, les médecins et les dentistes.

▸ **Mesures ou actions favorisant l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi**
Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées

Nombre de projets soumis au Centre de services partagés du Québec

AUTOMNE 2015 (COHORTES 2016)	AUTOMNE 2014 (COHORTES 2015)	AUTOMNE 2013 (COHORTES 2014)
5	8	7

Nombre de nouveaux participants accueillis

2015-2016	2014-2015	2013-2014
2	1	1

Autres mesures ou actions en 2015-2016 (activités de formation de gestionnaires, activités de sensibilisation, etc.)

MESURE OU ACTION	GROUPE CIBLE VISÉ	NOMBRE DE PERSONNES VISÉES
Aucune	0	0

Égalité entre les femmes et les hommes : une analyse différenciée selon les sexes effectuée auprès des jeunes de la relève agricole

La Politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes, intitulée *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait*, a été lancée en 2006. Avec cette politique, le Secrétariat à la condition féminine convie tous les ministères et les organismes du gouvernement à lutter contre la discrimination et à promouvoir l'égalité.

L'un des instruments rattachés à la gouvernance de cette politique, l'analyse différenciée selon les sexes, est l'approche qui définit la volonté d'intégrer le principe d'égalité entre les femmes et les hommes à l'ensemble des décisions gouvernementales ainsi qu'aux instances régionales et locales. Elle a pour objectif de discerner de façon préventive les effets distincts sur les femmes et les hommes que pourrait avoir l'adoption d'un projet, d'une politique ou d'un programme, tout en tenant compte des réalités et des besoins différenciés selon les sexes. La collecte de données ou les études sont souvent un préalable aux étapes subséquentes de l'analyse différenciée. Elles servent à prévenir ou à corriger des inégalités entre les sexes.

Pour sa part, le Ministère s'est engagé à réaliser une action dans le cadre du Plan d'action en matière d'analyse différenciée selon les sexes 2011-2015. Il s'agit de l'action 3, « Réaliser une analyse différenciée selon les sexes dans le cas des jeunes de la relève agricole ». À cette fin, il a effectué, en 2012-2013, l'analyse des données sexuées portant sur la relève agricole et la rédaction du rapport *Relève agricole féminine : des parcours qui se distinguent de ceux des hommes*. Cette analyse met en lumière les différences de profil et de cheminement entre les femmes et les hommes qui font carrière dans le secteur agricole. La version définitive de ce rapport a été rendue publique à l'été 2013.

Plan d'action gouvernemental sur les changements climatiques

Pour tenir compte de la priorité 11[52] du volet « Les bâtiments de l'État » du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques, le Ministère a amélioré l'efficacité énergétique de ses bâtiments en réalisant les projets suivants :

- remplacement de la fournaise à l'entrepôt Grand Robin, situé à Grande-Rivière, par un modèle plus efficace sur le plan énergétique;
- remplacement de l'éclairage de type fluorescent par de l'éclairage au DEL, moins énergivore, à l'écurie de la relève située au campus de La Pocatière de l'ITA.

Occupation et vitalité des territoires

Par ailleurs, différentes interventions du Ministère contribuent à mettre en œuvre la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires. C'est le cas de l'appui à l'élaboration des plans de développement de la zone agricole (PDZA) ainsi que de la mise en œuvre du programme Proximité et du Programme d'appui financier au développement du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales.

Emploi et qualité de la langue française

Le Ministère a adopté sa politique linguistique en juin 2013. Celle-ci remplace la politique précédente (datant de 1997) et s'inscrit dans le sillon de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration, rendue publique en 2011. S'harmonisant avec la mission, les caractéristiques et les sphères d'activité propres au Ministère, cette politique linguistique confirme que ce dernier privilégie l'unilinguisme français dans la conduite de ses activités et qu'il accorde une attention particulière à la qualité de la langue française. En outre, elle précise les règles concernant la diffusion d'information et la communication sous toutes leurs formes, par exemple la diffusion d'information dans les sites Web, la gestion des demandes de traduction ou les communications avec les citoyens.

Le sous-ministre est responsable de la mise en œuvre de la Politique linguistique comme de l'application de la Charte de la langue française. À cet égard, il a désigné un membre de la Direction des communications à titre de mandataire. Celui-ci anime le comité ministériel de la Politique linguistique, qui est appelé à contribuer à la mise en œuvre de celle-ci.

Au cours de l'année 2015-2016, le Ministère a maintenu sa vigilance concernant la mise en application de la Politique gouvernementale et de la Politique linguistique ainsi qu'en ce qui a trait au respect des dispositions de la Charte de la langue française au sein de son organisation. Ainsi, la personne-ressource en la matière a été mise à contribution à seize reprises par des gestionnaires ou par des membres du personnel pour expliquer des éléments de la Charte de la langue française, de la Politique gouvernementale ou de la Politique linguistique de même que les droits et les obligations du Ministère à ce chapitre. Ces interventions se rapportaient pour l'essentiel à des demandes d'information sur l'emploi d'une langue seconde, en l'occurrence l'anglais, dans certaines activités du Ministère, sur les communications avec les citoyens et les entreprises, sur la correspondance ou sur la traduction de documents.

52 La priorité 11 s'énonce comme suit : « Favoriser la réduction de GES reliés aux opérations de l'administration publique ».

Allègement réglementaire et administratif

La conformité avec les exigences établies entraîne des coûts directs pour les entreprises et le gouvernement en raison du temps, de l'équipement ou des sommes d'argent nécessaires pour y donner suite.

Ce contexte d'ensemble et les demandes répétées des milieux d'affaires, véhiculées notamment dans les rapports des groupes-conseils et dans les enquêtes de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, ont incité le gouvernement du Québec à faire de la réduction des formalités administratives imposées aux entreprises l'une de ses priorités en matière de développement économique.

En 2014, le gouvernement a adopté la Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif, à laquelle tous les ministères et organismes sont assujettis. Ces derniers sont les premiers responsables de sa mise en œuvre à l'intérieur de leur organisation et de leurs champs de responsabilités.

La Politique s'inscrit dans l'ensemble des efforts gouvernementaux visant à réduire le fardeau réglementaire et administratif des entreprises. Les ministères et organismes doivent, entre autres, publier et rendre accessibles, sur leur site Web, les analyses d'impact réglementaire de tout projet visé par cette politique, et ce, au moment de leur publication. Dans la poursuite de cet objectif, le MAPAQ a fait mention, dans son plan stratégique 2015-2018, de son engagement à examiner sa réglementation touchant les entreprises, afin de s'assurer que les impacts sur leurs coûts se limitent à l'essentiel.

En outre, au cours de l'année 2015-2016, le MAPAQ a développé un mécanisme de révision des normes qui répond aux exigences de la Politique gouvernementale sur l'allègement réglementaire et administratif. Ce mécanisme vise l'examen des lois et des règlements du MAPAQ qui touchent les entreprises. Cet examen permettra de déterminer si les règlements ou leurs modalités d'application doivent être modifiés et de voir, le cas échéant, la nécessité d'une révision législative.

▸ Formalités administratives imposées aux entreprises

Conformément au plan d'action gouvernemental en la matière, le Ministère a participé aux travaux annuels d'inventaire et d'évaluation du coût des formalités administratives imposées aux entreprises en vue de déposer les résultats de ces travaux auprès du ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation.

Dans le cadre de cet exercice, les données utilisées sont celles de l'année 2014. Celles de 2015 n'étant pas disponibles au moment de la production de ce rapport annuel de gestion, elles seront présentées dans la prochaine édition.

Pour l'année 2014, le nombre de formalités s'établit à 27[53]. Le volume total de permis, de rapports et de formulaires d'enregistrement a, quant à lui, augmenté de 0,6 % entre 2013 et 2014, passant de 2 285 629 à 2 300 032.

Le coût total des formalités assumé par les entreprises a globalement diminué de 41 % entre 2013 et 2014, passant de 4,9 à 2,9 millions de dollars. Cette diminution est principalement due à la modification du processus de renouvellement de l'enregistrement des exploitations agricoles en 2014.

De plus, entre 2004 et la fin de l'année 2014, le Ministère a réduit le coût des formalités administratives imposées aux entreprises de 53,9 %. La cible gouvernementale était de réduire ce coût d'au moins 20 % de 2004 à 2015.

▸ Plan de réduction du coût des formalités administratives 2012-2015

En mettant en œuvre le Plan de réduction du coût des formalités administratives 2012-2015, le Ministère concourt à l'objectif gouvernemental d'allègement du fardeau réglementaire et administratif des entreprises. Les réalisations de la dernière année à cet égard sont les suivantes :

- **Plan d'action législatif et réglementaire pour réformer le régime des permis et des règlements en alimentation**

Les travaux amorcés au regard de la simplification et de l'allègement de la réglementation adoptée en vertu de la Loi sur les produits alimentaires se poursuivent. Ainsi, un projet de modification réglementaire concerne une révision du régime des permis pour en réduire le nombre de catégories. Un deuxième projet vise à regrouper, sous une base réglementaire commune à tous les secteurs alimentaires, un grand nombre de normes présentes dans les différentes sections du Règlement sur les aliments.

Par ailleurs, le 30 mars 2016, un projet de règlement modifiant le Règlement sur les aliments a été publié à la *Gazette officielle du Québec* en vue d'une harmonisation des normes qui décrivent les différentes catégories et classes de couleur du sirop d'érable avec les réglementations canadienne et américaine.

53 Il s'agit d'un nombre stable par rapport à l'année précédente. Cependant, une mise à jour de l'inventaire des formalités administratives a permis de repérer quatre formalités qui sont actives depuis 2004 et 2005, mais qui n'avaient pas été comptabilisées jusqu'à maintenant.

- **Simplification du Programme de crédit de taxes foncières agricoles**

Le Programme de crédit de taxes foncières agricoles permet de réduire, pour les exploitations agricoles enregistrées au Ministère, le coût des taxes foncières municipales et scolaires. Il est universel et couvre l'ensemble des exploitations agricoles enregistrées au Ministère (soit plus de 28 000). L'aide financière est attribuée sous la forme d'une réduction du montant de l'avis d'imposition du propriétaire foncier. Le Ministère rembourse ensuite à la municipalité le crédit accordé.

À chaque mois de janvier, le Ministère estime la subvention pour l'année en utilisant les données de l'année précédente et la transmet à la municipalité. À la fin de l'année financière suivante, il apporte tout ajustement nécessaire pour corriger l'écart entre son estimation de début d'année et la réalité.

Le 17 mars 2016, le gouvernement du Québec annonçait, à l'occasion du Discours sur le budget 2016-2017, le transfert de ce programme à Revenu Québec à compter du 1er janvier 2017. À la suite de ce transfert, le Programme aura fait l'objet de plusieurs mesures visant à en simplifier la compréhension par la clientèle agricole tout en allégeant l'administration gouvernementale. Ainsi, dès l'année 2017, Revenu Québec prendra en charge l'application de ce crédit de taxes et les compensations auprès des municipalités.

- **Renouvellement de l'enregistrement des exploitations agricoles de façon continue**

Depuis 2015, le Ministère effectue le renouvellement de l'enregistrement des exploitations agricoles selon un nouveau processus. Ainsi, au lieu de mener une opération téléphonique massive tous les trois ans, il procède de façon continue, c'est-à-dire qu'il répartit sur trois ans l'enregistrement de plus de 28 000 exploitations agricoles, ce qui représente environ 9 500 exploitations en moyenne par année. Le Ministère terminera le premier cycle de renouvellement triennal basé sur ce processus en 2018.

Dans le cadre de cette nouvelle façon de faire, des mesures d'allègement administratif ont été implantées, notamment pour permettre aux entrepreneurs agricoles de renouveler leur enregistrement auprès du MAPAQ sans avoir à se déplacer. Au cours de l'année 2016-2017, d'autres éléments visant une amélioration du processus seront intégrés dans le but de réduire encore davantage le fardeau administratif des entreprises.

- **Révision des outils et du processus de délivrance des permis de pêche commerciale**

L'objectif général de cette révision consistait à actualiser le processus de délivrance des permis de pêche commerciale pour les espèces diadromes[54] et d'eau douce, à en moderniser les procédés et à optimiser le suivi statistique dans le but d'améliorer l'offre de services ministérielle en la matière.

Ce projet se décline en trois volets. Le premier volet consistait à élaborer une politique de délivrance des permis de pêche commerciale pour les espèces diadromes et d'eau douce adaptée aux nouvelles conditions d'exercice de la pêche commerciale en eaux intérieures. En février 2013, la directive ministérielle Politique et procédures de délivrance des permis de pêche commerciale aux espèces anadromes[55], catadromes[56] et d'eau douce a été adoptée.

Le deuxième volet visait plutôt à revoir les processus et les procédés de délivrance des permis. Un outil de travail sur base Access a été développé, testé et éprouvé en 2014-2015. Des ajustements ont ainsi été apportés à cet outil, qui est maintenant implanté dans l'ensemble des directions régionales. Cette phase s'est terminée en mars 2016.

Quant au troisième volet, qui prévoit la révision du système d'information actuel pour faciliter le traitement des captures, les travaux se poursuivent.

Suivi des recommandations du Vérificateur général du Québec et du Commissaire au développement durable

▸ Vérificateur général du Québec

Le Secrétariat du Conseil du trésor demande aux ministères et aux organismes gouvernementaux de faire état des actions qu'ils ont entreprises pour donner suite aux recommandations formulées à leur égard par le Vérificateur général du Québec (VGQ) au cours de l'année ou dans les années antérieures.

Les ministères et les organismes peuvent cesser de faire état de ces actions lorsqu'ils jugent que ces recommandations ont trouvé une réponse suffisante ou si elles sont devenues désuètes, par exemple en raison de changements organisationnels. Dans le cas où le VGQ en juge autrement à l'occasion des suivis qu'il effectue, les ministères et les organismes doivent faire état des nouvelles démarches entreprises pour résoudre les problèmes qui perdurent.

54 Il s'agit d'un terme général utilisé pour qualifier des poissons qui migrent librement entre l'eau salée et l'eau douce, soit les poissons anadromes et catadromes.

55 Un poisson anadrome est un poisson migrateur qui vit en eau salée et qui se reproduit en eau douce (ex. : omble de fontaine et esturgeon noir).

56 Un poisson catadrome est un poisson migrateur qui vit en eau douce et qui se reproduit en eau salée (ex. : anguille d'Amérique).

Dans son rapport 2015-2016 sur la vérification de l'optimisation des ressources, le VGQ a relevé certaines problématiques quant à la gestion contractuelle du Ministère. Cette vérification avait pour objectif de cibler les contrats qui présentaient des situations à risque liées au domaine des ressources informationnelles et des technologies de l'information, les contrats accordés à des personnes physiques, les contrats présentant une possibilité de dépassement de coûts et les autres contrats attribués de gré à gré.

En 2015-2016, le Ministère a accueilli favorablement les dix recommandations du VGQ et s'est engagé à y donner suite dans les meilleurs délais par l'élaboration et la mise en œuvre immédiate d'un plan d'action.

Ce plan d'action, comprenant 7 mesures à portée globale et 33 actions ciblées, a été déposé le 2 septembre 2015. Il démontre l'engagement du Ministère à rehausser sa gestion contractuelle et sa gouvernance administrative.

Au 31 mars 2016, toutes les actions prévues au plan d'action avaient été entreprises. Ainsi, sur les 10 recommandations, 3 ont été suivies et 7 sont en progression.

▸ Commissaire au développement durable

Comme le prévoit l'article 17 de la Loi sur le développement durable, les ministères et les organismes gouvernementaux doivent annuellement indiquer, le cas échéant, les mesures prises à la suite de recommandations ou de commentaires formulés par le Commissaire au développement durable (CDD).

Le 3 juin 2015, le VGQ déposait, à l'Assemblée nationale, le rapport du CDD pour l'année 2015-2016. Le chapitre 2 de ce rapport porte sur la promotion d'une saine alimentation comme mesure de prévention en santé.

La vérification du CDD poursuivait deux objectifs. Un objectif concernait uniquement le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), tandis que l'autre concernait le MSSS, les agences de la santé et des services sociaux ayant fait l'objet d'une vérification ainsi que le MAPAQ. Pour ce deuxième objectif, la vérification du CDD visait à déterminer si ces organisations agissent de façon efficace et efficiente sur les environnements alimentaires afin de favoriser les saines habitudes alimentaires et d'améliorer la santé de la population.

Le rapport comporte six recommandations, dont quatre concernent le MAPAQ :

- Recommandation 2 (qui s'adresse uniquement au MSSS, mais implique une participation du MAPAQ) : Assurer le leadership qui lui revient au regard de la prévention en santé en proposant une politique gouvernementale qui définit clairement les rôles et responsabilités de chacune des entités gouvernementales concernées, afin renforcer la coordination des actions gouvernementales en matière de promotion d'une saine alimentation.
- Recommandation 8 (qui s'adresse au MSSS, mais demande une collaboration avec le MAPAQ) : Mettre en place un mécanisme de suivi permettant d'évaluer la qualité nutritive des aliments transformés en vente au Québec.
- Recommandation 9 (qui s'adresse au MSSS, mais demande une collaboration avec le MAPAQ) : Déterminer et mettre en place les meilleures pratiques pour rendre plus facile l'adoption de choix alimentaires sains et pour informer les consommateurs.
- Recommandation 10 (qui s'adresse au MAPAQ) : Implanter des mesures incitatives efficaces auprès de l'industrie bioalimentaire afin d'améliorer la qualité nutritive des produits alimentaires.

En 2015-2016, le Ministère a accueilli favorablement les quatre recommandations du CDD qui lui sont adressées et a réitéré sa collaboration avec le MSSS. De plus, il a élaboré un plan d'action de dix-neuf actions pour y donner suite. En décembre 2015, ce plan d'action a été transmis au VGQ ainsi qu'à la Commission sur l'administration publique.

En 2015-2016, le MAPAQ a mené des actions qui permettent d'amorcer des suites aux quatre recommandations du CDD qui le concernent. Par l'entremise de ses divers programmes, il a appuyé des entreprises dans l'amélioration de la valeur nutritive des aliments transformés, a encouragé la recherche et l'innovation dans ce domaine et a collaboré à certaines initiatives régionales qui favorisent la saine alimentation, dont l'accès aux fruits et aux légumes frais. Le MAPAQ a aussi collaboré à la définition d'un projet de politique gouvernementale de prévention en santé et à la création de la Table québécoise de la saine alimentation (TQSA) sous la gouvernance du MSSS. La TQSA, dont le MAPAQ est membre, a tenu deux réunions en 2015-2016. Le Ministère a également participé avec le MSSS au financement d'un projet pilote, l'Observatoire de la qualité de l'offre alimentaire, qui consiste à mettre en place un mécanisme de suivi de la qualité nutritive des aliments. Cet organisme est hébergé par l'Institut de la nutrition et des aliments fonctionnels (INAF) de l'Université Laval. De plus, le Ministère siège au comité directeur de l'Observatoire. En outre, le MAPAQ a amorcé des échanges sur la définition d'un mécanisme de liaison avec l'industrie alimentaire portant sur les initiatives en matière de saine alimentation qui permettent d'accroître le réseautage et le partage d'information stratégique utile à la prise de décision.

Par ailleurs, le Ministère a prévu une action dans le Plan d'action de développement durable 2015-2020 pour appuyer l'industrie bioalimentaire dans l'amélioration de la qualité nutritive des produits alimentaires du Québec. Cette action découle d'une des orientations de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020, qui vise à améliorer, par la prévention, la santé de la population, y compris l'enjeu de la saine alimentation.

Au 31 mars 2016, la mise en œuvre des quatre recommandations du CDD était en progression.

Gestion et contrôle des effectifs et renseignements relatifs aux contrats de service

▸ Gestion et contrôle des effectifs

Le Ministère a eu recours à 1 409 ETC en 2015-2016. Il respecte ainsi la cible d'effectif utilisé qui a été fixée par le Conseil du trésor, soit 1 538 ETC.

Répartition de l'effectif pour la période du 1er avril 2015 au 31 mars 2016

CATÉGORIE D'EMPLOI	ETC*	NOMBRE D'EMPLOYÉS AU 31 MARS 2016
Personnel d'encadrement	ND	87
Personnel professionnel	ND	623
Personnel infirmier	ND	0
Personnel enseignant	ND	164
Personnel de bureau, personnel technicien et personnel assimilé	ND	613
Agents de la paix	ND	0
Personnel ouvrier, personnel d'entretien et personnel de service	ND	18
Sous-total	1 409	1 505
Étudiants et stagiaires**	0	34
Total	**1 409**	**1 539**

* Le système de suivi de l'effectif ne permet pas de ventiler la consommation d'ETC par catégorie d'emploi.
** Les étudiants et les stagiaires ne sont pas soumis au contrôle de l'effectif effectué par le Conseil du trésor.

▸ Renseignements relatifs aux contrats de service (projet de loi 15)

La Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État a été adoptée et sanctionnée le 5 décembre 2014. Elle est entrée en vigueur le même jour.

Aux fins de l'application des mesures prévues dans cette loi, la première période fixée par le Conseil du trésor, en vertu de l'article 11, débute le 1er janvier 2015 et se termine le 31 mars 2016.

Les données suivantes couvrent la période du 1er avril 2015 au 31 mars 2016.

Contrats de services prévoyant une dépense de 25 000 $ ou plus, conclus entre le 1er janvier 2015 et le 31 mars 2016

CONTRATS	NOMBRE	VALEUR
Contrats de services avec une personne physique	2	126 972,00 $
Contrats de services avec un contractant autre qu'une personne physique	33	7 859 358,77 $
Total des contrats de services	**35**	**7 986 330,77 $**

ANNEXES

LOIS ADMINISTRÉES

Lois administrées par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

- Loi sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (c. M-14)
- Loi sur la sécurité et le bien-être de l'animal (c. B-3.1)
- Loi sur les produits alimentaires (c. P-29)
- Loi sur la protection sanitaire des animaux (c. P-42)
- Loi sur les appellations réservées et les termes valorisants (c. A-20.03)
- Loi sur l'Ordre national du mérite agricole (c. O-7.001)
- Loi sur le mérite national de la restauration et de l'alimentation (c. M-11.3)
- Loi sur la protection des animaux pur sang (c. P-36)
- Loi sur les races animales du patrimoine agricole du Québec (c. R-0.01)
- Loi sur les cités et villes (c. C-19, articles 29.2 et 29.2.1)
- Code municipal du Québec (c. C-27.1, articles 10.9 et 10.10)
- Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (c. C-61.1, articles 42 et 43)
- Loi sur les sociétés agricoles et laitières (c. S-23)
- Loi sur les sociétés d'horticulture (c. S-27)
- Loi sur les terres agricoles du domaine de l'État (c. T-7.1)
- Loi sur l'aquaculture commerciale (c. A-20.2)
- Loi sur le Bureau d'accréditation des pêcheurs et des aides-pêcheurs du Québec (c. B-7.1)
- Loi sur la commercialisation des produits marins (c. C-32.1)
- Loi sur la protection sanitaire des cultures (c. P-42.1)
- Loi sur le financement de la pêche commerciale (c. F-1.3)
- Loi sur le mérite national de la pêche et de l'aquaculture (c. M-11.2)
- Loi sur les pêcheries commerciales et la récolte commerciale de végétaux aquatiques (c. P-9.01)
- Loi sur la transformation des produits marins (c. T-11.01)
- Loi visant la régularisation et le développement d'abattoirs de proximité (c. R-19.1)
- Loi sur la Raffinerie de sucre du Québec (c. R-0.1)
- Loi concernant les paramètres sectoriels de certaines mesures fiscales (c. P-5.1, annexe B)
- Loi sur les abus préjudiciables à l'agriculture (c. A-2)

Lois administrées par La Financière agricole du Québec

- Loi sur La Financière agricole du Québec (c. L-0.1)
- Loi sur l'assurance-récolte (c. A-30)
- Loi sur l'assurance-stabilisation des revenus agricoles (c. A-31)

Lois administrées par la Commission de protection du territoire agricole du Québec

- Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (c. P-41.1)
- Loi sur l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents (c. A-4.1)

Lois administrées par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec

- Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche (c. M-35.1)
- Loi sur les producteurs agricoles (c. P-28)

POUR NOUS JOINDRE

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
200, chemin Sainte-Foy
Québec (Québec) G1R 4X6

Renseignements généraux : 418 380-2110
Sans frais : 1 888 222-MAPA (6272)

Site Web : www.mapaq.gouv.qc.ca

Pour connaître les coordonnées des directions régionales, veuillez consulter la rubrique « Nous joindre » du site Web du Ministère.

Pierre Paradis
Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Fernand Archambault
Sous-ministre

Organismes relevant du ministre

- Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec — Ginette Bureau, Présidente
- Commission de protection du territoire agricole du Québec — Marie-Josée Gouin, Présidente
- La Financière agricole du Québec — Robert Keating, Président directeur général
- Conseil des appellations réservées et des termes valorisants — Anne-Marie Granger-Gadbout, Présidente directrice générale

Services à la gestion — Louis Gagnon
- Pilotage et optimisation des processus — Joelle Lacasse
- Ressources immobilières et matérielles — Mélanie Nolin
- Ressources financières — Charles Genest
- Ressources humaines — Chantale Boily
  - Soutien et intervention de gestion — Diane Drouin

Ressources informationnelles — Bernard Plante
- Technologie — Danielle Forlin
- Systèmes informatiques — Daniel Piché

Communications — Johanne Poitelon
- Stratégies et moyens de communication — Harold Tremblay

Secrétariat général et coordination ministérielle — Geneviève Masse
- Évaluation de programmes et vérification interne — Simon Côté

Affaires juridiques — Andrée Gagnon

Abdoul Aziz Niang
Sous-ministre adjoint aux pêches à l'aquaculture commerciales
- Analyses et politiques des pêches et de l'aquaculture — Denis Desrosiers
  - Analyses et politiques — Vincent Mallet
  - Îles-de-la-Madeleine — Donald Arseneau
  - Gaspésie — Marcel Roussy
  - Estuaire et eaux intérieures — Denis Lacerte
  - Côte-Nord — Alain Côté

Christian Dubois
Sous-ministre associé à la formation bioalimentaire
- Main-d'œuvre et relève — Hélène Brassard
- Institut de technologie agroalimentaire
  - Campus La Pocatière — Johanne Martel, p.i.
    - Enseignement — Johanne Martel
    - Services aux collectivités — Carole Desrosiers
  - Études — Michel Ste-Marie
  - Campus Saint-Hyacinthe — Alain Couture
    - Enseignement — Martine Fontaine
    - Affaires étudiantes — Sylvain Gingras
    - Développement des offres et des partenariats — Richard Barsalou, p.i.

Hélène Doddridge
Sous-ministre adjointe au développement régional et au développement durable
- Développement et aménagement du territoire agricole — Sylvain Tremblay
  - Appui aux territoires — Andréanne Beaudoin, p.i.
  - Appui aux entreprises — Bernard Racine
  - Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine — Louis Bigaouette
    - Baie-Saint-Laurent — Michel Riendeau
    - Services à la clientèle et programmes — Isabelle Poirier
    - Mauricie — Norman Houle
    - Côte-Nord — Alain Côté
  - Chaudière-Appalaches — Renée Caron
    - Services à la clientèle et programmes — Pierre Lemay
    - Services à la clientèle et programmes — Luc Pelletier
    - Capitale-Nationale — Renée Caron
      - Services à la clientèle et programmes — Stéphane Lavoie
  - Estrie — Alain Roy
    - Services à la clientèle et programmes — Serge Roy
    - Montréal-Laval-Lanaudière — Norman Houle, p.i.
      - Services à la clientèle et programmes — Pierre Brassard
    - Montérégie Est — Jean-Pierre Lessard
      - Services à la clientèle et programmes — Louise Leblanc
  - Montérégie Ouest — Jean-Pierre Lessard, p.i.
    - Services à la clientèle et programmes — France Nadine Forget
    - Outaouais — Yves Lévesque
    - Laurentides — Yves Lévesque, p.i.
    - Centre-du-Québec — Gilles Beaudry, p.i.
      - Services à la clientèle et programmes — Gilles Beaudry
  - Abitibi-Témiscamingue–Nord-du-Québec — Alain Samuel
    - Saguenay–Lac-Saint-Jean — Sylvie Denis
- Enregistrement des exploitations agricoles — Diane Dumoulin
- Soutien à l'enregistrement et environnement des biens — Sylvie Tremblay, p.i.
- Agroenvironnement et développement durable — Linda Gay
  - Appui aux opérations — Hélène Boisseau
- Phytoprotection — Michel Lacroix

Sous-ministre adjoint à la santé animale et à l'inspection des aliments
- Développement et soutien à l'inspection — Christine Barthe
  - Services aux clientèles — Jean Bergeron
  - Stratégies d'inspection et réglementation — Pierrette Cardinal
  - Coordination administrative et Centre ministériel de sécurité civile — Pierre Thibeault
- Inspection et bien-être animal — Daniel Tremblay
  - Opérations régionales — Maurice Lamontagne
    - Expertise conseil en inspection — Maurice Lamontagne, p.i.
    - Laurentides-Outaouais-Abitibi-Témiscamingue — Denise Leduc
    - Laval-Lanaudière-Mauricie — Johanne Paquin
    - Montérégie — Line Desaulniers
    - Centre-du-Québec–Estrie–Beauce — Chantal Mondoux
    - Chaudière-Appalaches–Bas-Saint-Laurent–Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine — Lise Robert
    - Capitale-Nationale–Saguenay–Lac-Saint-Jean–Côte-Nord — Annie Thibeault
  - Services vétérinaires et bien-être animal — Carole Simon
    - Bien-être animal — Isabelle Lefrançois
- Laboratoires et santé animale — Claude Rivard
  - Laboratoire d'épidémiosurveillance animale du Québec — Sophie Beaulieu
  - Laboratoire d'expertise en pathologie animale du Québec — Chantal Vincent
  - Laboratoire d'expertise et d'analyses alimentaires — Pascal Daigle
    - Opérations — Nathalie Caron-Nanpon
  - Santé animale — Geneviève Rousseau
    - Développement et surveillance — Nathalie Côté

Gisèle Pagé
Sous-ministre adjointe à la transformation alimentaire et aux marchés
- Développement des entreprises et des produits — Alain Fournier
  - Développement des entreprises — Marie-Christine Boucher, p.i.
  - Accès aux marchés — Sylvain Lacombe
  - Commercialisation et distribution — France St-Onge

Bernard Verret
Sous-ministre adjoint aux politiques agroalimentaires
- Politiques, analyses et planification stratégique — Daniel Bouchard
  - Politiques et programmes de gestion des risques agricoles
  - Études et perspectives économiques — Félicien Hitayezu, p.i.
  - Politiques commerciales et intergouvernementales — Laval Poulin
  - Secteurs bâtier et avicole — Hélène Bergeron
  - Appui à la recherche et à l'innovation — Claude Bernard
  - Analyses et programmes — Claude Martin
  - Développement des secteurs agroalimentaires — Yvon Forest

Légende : Sous-ministériat | Direction générale | Direction et direction régionale | Direction régionale | Direction régionale adjointe

Sous-ministre
31 mars 2016

Agriculture, Pêcheries et Alimentation
Québec

Agriculture, Pêcheries et Alimentation
Québec

16-0079